

# JOURNAL DES CAMPAGNES



l'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

9ème Année

Jeudi, 29 Janvier 1891

No 52

## JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE,

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement : — UNE PIASTRE  
POUR LA FRANCE : 10 FRANCS

Strictement payable d'avance

**THS. CHAPAIS,**

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

**LÉGER BROUSSEAU,**

ÉDITEUR

11 & 13, rue Buade, H.-V., Québec.

### LETRES DE BELGIQUE

Bruxelles, 17 décembre 1890.

Encore la révision de l'article 47 — La grève générale. — Etudiants socialistes et étudiants catholiques — Dernière capitulation de l'autorité académique à Bruxelles — Le prince Albert — Les embarras de la gauche.

Revision constitutionnelle et socialisme, socialisme et revision constitutionnelle on ne lit plus que cela dans les journaux politiques. La Chambre a beau discuter des projets de lois très sérieux, l'attention n'est plus là ; même les représentants s'en désintéressent car bien des fois déjà depuis la rentrée la Chambre ne s'est pas trouvée en nombre. De quoi donc pourrai-je parler à mon tour ?

Disons donc que la question de la revision est en bonne voie...d'être enterrée pour le moment. Ce n'est pas que l'on trouve excellentes les bases censitaires de notre droit électoral ; chacun, à droite et à gauche, a son mot à dire contre le cens ; seulement, à droite et à gauche, l'on a peur du grand inconnu vers lequel on marcherait si on décrétait la revision immédiate. On voudrait donc établir un accord préalable entre les deux partis sur les bases futures de l'électorat et, comme cet accord semble devoir se faire désirer, on s'en tient, en attendant, à l'expédient boiteux de l'article 47 de notre constitution. Ce n'est point une promesse d'immortalité. Aussi se pourrait-il que, de guerre lasse, on se décide à voter en 1892 "qu'il y a lieu à revision constitutionnelle."

Nous aurons cette année-là, en effet des élections générales pour tout le pays et la dissolution des Chambres, coïncidant avec ce renouvellement partiel, ne causerait pas un trop grand branle-bas. D'ici là comme M. Woeste l'a fait remarquer à des revisionnistes catholiques un peu pressés, le gouvernement conservateur aurait tort de congédier, de gaieté de cœur, la belle majorité qu'il possède et de prondre devant le pays la responsabilité d'une agitation électorale qui déplairait certainement à un grand nombre de ses amis. Voilà donc la solution probable, et elle donne gain de cause aux revisionnistes, bien qu'au fond — on ne saurait assez le répéter — la grande majorité des Chambres, du corps électoral et même du pays, préférerait laisser les choses en l'état. Mais il y a quelque chose en l'air qui impose la revision, et on ne croit pas pouvoir se soustraire à cette impulsion.

Pour résister, il faudrait de la vigueur et de l'union dans la résistance, et surtout du sang-froid ; mais cela fait défaut.

C'est pourquoi ce sera "un grand coup de politique" comme dirait Bossuet, de pouvoir seulement différer la revision jusqu'en 1892 et de savoir imposer cette attente de deux ans aux impatiences imaginaires et un peu folles du peuple...le plus ami de la paix et du *statu quo* qui existe sous le soleil.

N'allez pas croire au moins qu'on votera la revision sous le coup des menaces de la grève générale. Non. En cela, il faut rendre justice au bon sens du pays. M. Woeste disait à la Chambre que le pays se déshonorerait en votant la revision sous l'empire de ces menaces socialistes et l'on commence à être partout de son avis.

Il ne faut point donner cet encouragement aux meneurs de l'agitation ouvrière, et chacun semble le comprendre. A quoi bon d'ailleurs ? Gagnant maintenant à ce jeu la revision, le parti socialiste menacera demain encore de la grève générale, pour obtenir de nouvelles

concessions, et cela n'en finirait plus. Cette arme doit être brisée entre les mains des meneurs.

Tout le monde est excédé de voir la grève générale suspendue comme une épée de Damoclès sur nos têtes. C'est au point qu'on en arriverait à désirer de la voir éclater pour en finir. Ce n'est point le compte des meneurs révolutionnaires. Eux-mêmes doutent de la puissance de la grève générale ; ils craignent un avortement. De là leurs tergiversations, leurs prétextes pour ne pas arriver à l'exécution de leur menace. La grève générale devait d'abord éclater le 2 novembre ; elle a été remplacée par des manifestations en faveur du suffrage universel. Elle n'était, disaient-ils, remise qu'à quelques semaines, et voici que le congrès socialiste, réuni à la Louvière le 14 de ce mois, en remet de nouveau l'échéance jusqu'en avril prochain.

A cette époque on trouvera bien quelque nouveau biais, car pas plus qu'aujourd'hui, le parti ne se trouvera suffisamment préparé. Le fait est que la grève générale ne sera jamais victorieuse que si elle est vraiment générale, c'est-à-dire internationale, et on n'en est pas encore là. Les meneurs seront-ils maîtres de leurs hommes jusque-là ? je ne sais ; peut-être ceux-ci leur échapperont-ils et feront-ils une grève sauvage puissante pour amonceler les ruines, mais incapable d'imposer à l'industrie ses exigences et ses volontés.

Les chefs d'industrie se rendent bien compte de cette situation, et cela leur ferait presque désirer cette grève générale qu'ils ne pensent pas pouvoir éviter. Puisqu'il faut qu'elle arrive, disent-ils, qu'elle se fasse au plus vite et que nous soyons débarrassés pour longtemps même au prix de grands sacrifices, de ce spectre qui tue l'industrie. C'est le monde renversé : les chefs d'industrie réclament presque la grève générale et les chefs révolutionnaires en prenant peur.

Sur le terrain de la propagande cependant, le parti socialiste continue active-

ment la lutte. Dans nos universités officielles de Gand et de Liège et dans l'université libre des batailles futures se forme : chacune d'elles possèdent maintenant sa société d'étudiants socialistes et un organe commun l'*Etudiant socialiste* sert d'organe à ces groupes. Ils se sont réunis à Bruxelles le 14 de ce mois pour arrêter les bases de leur action : un groupe d'étudiants de Louvain a bravement répondu à l'appel qui leur était fait, et est allé défendre à cette réunion et exposer ses principes franchement catholiques et populaires. Soit dit à la louange de notre jeunesse chrétienne, elle aussi se jette dans la lutte avec résolution.

Sur l'initiative des étudiants de Louvain, une fédération vient de se former entre les groupes d'étudiants catholiques qui existent déjà : Gand et Liège ont adhéré, et l'on verra si Bruxelles pourra suivre. Le but de la fédération est d'unir toutes les jeunes forces catholiques pour la défense des vrais principes sociaux ; M. Woeste en sera le président d'honneur et M. Helleputte, le jeune et déjà célèbre député de Maësseck, le président effectif. Ces deux noms sont tous un programme et marquent, du premier coup, le caractère sérieux et militant de l'œuvre nouvelle. J'ai même idée que, le catholicisme prêtant à tout ce qu'il touche quelque chose de sa force et de son éternité, la fédération catholique aura plus de durée que celle des étudiants socialistes, et mènera à maturité plus de bons champions de la bonne cause que l'autre ne produira de destructeurs de la société.

Je m'étais juré de ne plus parler des brouillons de l'université de Bruxelles. Je dois cependant manquer à ma promesse, car le résultat qu'ils ont obtenu est trop instructif. Vous savez comment "l'autorité" académique avait déjà baissé pavillon devant eux ; la capitulation est aujourd'hui complète : M. Philipson, le recteur sifflé n'est plus recteur, ni même professeur ; il s'est démis de cette double fonction, donnant ainsi

gain de cause aux brailards. Par où l'on voit quel bel ordre nous promet l'enseignement libre penseur, "l'autorité" s'empresse d'obéir à quelques mutins, et le maître se hâte de quitter sa demeure devant la colère de la mauvaise partie de ses élèves. C'est du progrès à n'en pas douter, mais le progrès est peu tentant.

Vous avez annoncé que le second fils du comte de Flandre, le prince Albert, venait d'entrer à l'école militaire. Je vous fais grâce du récit de sa réception. On dit ce prince d'un caractère très bon, mais un peu indocile. Le prince Albert, a quinze ans et souffre malaisément la gêne de l'étiquette. Comme un de ses professeurs tout désolé de ce défaut, en reprenait le prince, celui-ci eut un mouvement d'impatience et lui dit à brûle-pourpoint : "Laissez donc, monsieur laissez donc ! Ne vous donnez pas tant de peine !... je vous ferai décorer tout de même". Le mot valut au jeune homme trois jours d'arrêt dans son appartement.

Au moment de fermer ma lettre j'apprends que la réunion de la gauche, où celle-ci devait se mettre d'accord sur une formule revisionniste, n'a pas abouti. On s'est chamaillé, on n'a pas pu s'entendre. C'était à prévoir. En soutenant la proposition revisionniste, les politiques de gauche ont cru gêner la droite et trouver un bon terrain d'agitation. La prise en considération de la proposition Jansen a déjoué ces calculs, et la gauche, mis au pied du mur, se trouve très embarrassée. C'est bien fait ! Le proverbe le dit : Celui qui creuse un fossé pour un autre y tombe lui-même. M. Frère-Orban n'assistait pas au conciliabule. *L'Indépendance* dit qu'il a eu peur du froid. R. C.

### Profondeur à laquelle pénètre la racine des plantes

Si l'on déterre avec précaution un pied de blé ou toute autre céréale, arrivée à la maturité, on voit que ses racines assez courtes sont toutes restées près de la surface du sol; il est fort rare, en effet, qu'elles aiment à être près de la lumière et de l'air sans que celles-ci les atteignent directement. Si au contraire, vous prenez des pieds de navets, de chanvre, de tabac, de betterave, de patates, etc, vous trouverez que vos racines ont pénétré à une profondeur plus ou moins grande. La nature l'a voulu ainsi et le cultivateur doit l'en bénir, car si toutes les racines prenaient leur nourriture à la même profondeur, le sol qui les porte serait bientôt épuisé. Au lieu qu'en semant tantôt une plante qui se nourrit près de la surface, comme l'orge et la plupart des autres céréales, tantôt telle autre qui pour cela descend plus bas comme les patates, on laisse à la couche de terre inactive le temps d'élaborer de nouveaux sucs nourriciers pour la plante qui lui sera confiée plus tard.

Voici les profondeurs auxquelles les racines peuvent arriver.

Le chanvre pousse ses racines à une profondeur de 4 pieds 2 pouces; le blé d'inde et panais, 3 pieds 8 pouces; carottes, 2 pieds 7 pouces; pommes de terre, 1 pied 10 pouces; fèves des champs 1 pied 10 pouces; pois et chou, 1 pied 8 pouces; trèfle rouge, vesce, millet, 1 pied 6 pouces; tabac, 1 pied 7 pouces; lentilles, 1 pied 2 pouces; blé et seigle, 1 pied 3 pouces; trèfle blanc, 1 pied 2 pouces; lin, avoine, 10 pouces; orge, 9 pouces

### LES SOLLICITUDES DE M. PACAUD

Nos lecteurs savent, ou ne savent pas, que M. Ernest Pacaud, directeur de *l'Electeur*, veut absolument que les dames de Québec nous donnent, pour huit jours, les agréments d'un café concert, au profit du monument Short-Wallick.

M. Pacaud a traité cette grave question dans *l'Electeur* d'abord, et ensuite, sous sa signature, dans le *Chronicle*.

Cette ferveur de notre confrère inspire à la *Patrie* les observations suivantes où le dard de l'aspic est caché sous les fleurs :

Nous aimons à rendre cette justice à M. Ernest Pacaud, propriétaire de *l'Electeur*, que c'est un aimable amphytrion et qu'il excelle à organiser les fêtes où la plus franche gaieté règne en souveraine.

Mais il paraît que ce journaliste ne se contente pas de ce beau rôle. Prenant pour exemple l'universalité de la bonté divine, telle que nous l'a dépeint Racine fils, dans ce fameux distique :

Aux petits des oiseaux Dieu donne la pâture  
Et sa bonté s'étend sur toute la nature

M. Pacaud songe, avec une aimable sollicitude, aux intéressantes demoiselles qui ne sont pas encore pourvues d'amoureux et qu'il effraie parfois la perspective même lointaine du bonnet de Ste-Catherine.

Dans une lettre qu'il a adressée au rédacteur de la *Chronicle*, le directeur de *l'Electeur* propose d'ouvrir à l'Académie de Musique de Québec un café-concert dont les recettes seraient consacrées à l'œuvre du monument Short-Wallick.

Ce seraient des fillettes de 15 à 17 ans qui serviraient les consommateurs et notre aimable confrère ajoute à ce propos :

"Nous croyons ne pas trop nous avancer en prédisant que les jeunes personnes approuveront fort cette idée. Il arrive, en effet, assez souvent, à ces agréables fêtes sociales, que des liaisons se forment et que des mariages y prennent leur origine."

Il est inutile de dire que nous applaudissons sans arrière-pensée à l'idée de M. Pacaud.

Dans un an ou deux, qui sait combien de jeunes couples, tout rayonnants du bonheur qu'on éprouve pendant la lune de miel, se diront dans leurs tendres épanchements : "N'oublions jamais dans nos prières ce bon monsieur Ernest Pacaud à qui nous devons le bonheur de nous être connus, aimés et mariés !"

### ELECTIONS MUNICIPALES A MONTREAL

#### Echevins élus par acclamation

##### L'ELECTION DU MAIRE

Votation, lundi, 2 février

La nomination des candidats pour la mairie et les fonctions d'échevins de Montréal, a eu lieu aujourd'hui, à midi, dans les bureaux du greffier de la ville, M. Chs Glackmeyer.

Dans quatre divisions il n'y a pas eu de contestation, pour les fonctions d'échevins. Voici le résultat :

##### DIVISION HOCHELAGA

Dans la division de Hochelagh, M. l'échevin Préfontaine est élu par acclamation.

##### DIVISION SAINT-JACQUES

L'échevin Hurteau, élu par acclamation.

##### DIVISION SAINTE-MARIE

L'échevin J. C. Robert, élu par acclamation.

##### DIVISION SAINTE-ANTOINE

L'échevin Clendinneng, élu par acclamation.

##### MAIRIE

Son Honneur le maire Grenier est ensuite mis en nomination. Sa réquisition est signée par MM. H. Abbott, A. F. Gault, Edward Murphy, A. W. Ogilvie, F. L. Béique, Edgar Judge, Richard White, H. Jeannotte J. P. Cleghorn, J. Hodgson, Urbain Lafontaine, J. Lamarche, Alfred Roy, fils, L. A. Drapeau, Ths Gauthier, Frédéric Laporte, Henri Gauthier, C. Viau, Alfred C. Trudeau, etc.

Puis le greffier fait connaître le nom d

son adversaire à la mairie, l'honorable James McShane.

La liste de ce dernier était revêtue des signatures suivantes :

Andrew Allan, Wm Wainright, Jas. E. Mullin, Pierre Dufour, Matthew Walsh, Bernard Tansey, l'hon. H. Mercier, l'hon. J. E. Robidoux, J. W. Greenshields, Patrick Rafferty, B. J. Coghlin, Martin O. Loughlin, D. M. DeMartigny, Alp. Valiquette, l'hon. H. Starnes, Thos Barbeau, Jas Prendergast, Jos. Quintal, Chs. Desmarteau, Frs Martineau, etc, etc.

### PLUMÉ JUSQU'AU SANG

Une dépêche de Montréal nous apporte les renseignements suivants :

Nous avons déjà annoncé que M. Raymond Préfontaine, député de Chambly, avait intenté une poursuite contre M. J. P. Whelan entrepreneur.

L'hon. M. Garneau est mis en cause. M. Whelan n'a pas encore répondu à cette action non plus que les ministres mis en cause. La signification des documents a été faite à M. Garneau au commencement de décembre et à M. Whelan le 5 janvier, et rapportés en cour le 16.

Dans sa déclaration, M. Préfontaine dit que M. Whelan a eu recours à ses services comme avocat auprès du gouvernement de Québec pour le règlement de sa réclamation au sujet du palais de justice de Québec. M. Whelan demandait un arbitrage et M. Préfontaine devait le présenter devant les arbitres. Il alléguait en outre que M. Whelan lui a donné un écrit dans lequel il lui promet dix pour cent sur le montant obtenu.

Les arbitres ont accordé à M. Whelan \$237,000. M. Préfontaine avait droit à \$23,700, sur quoi il réclame une balance de \$16,825. M. Garneau est mis en cause parce que Whelan a voulu lui donner un ordre sur le ministre des travaux publics. M. Préfontaine demande que la cour ordonne à M. Garneau de ne pas payer à M. Whelan ce qui lui revient avant que la réclamation qui fait l'objection du litige ne soit réglée.

Une commission de 10 pour cent, Peste ! M. Préfontaine fait dans les gros prix !

Nous avons hâte de voir quelle sera la défense de M. Whelan. Voilà un homme qui pourra se vanter d'avoir été proprement carotté et rançonné pour obtenir ce qu'il prétendait être son dû.

Une commission de \$23,000 à M. Préfontaine, pour obtenir un jugement devant des arbitres ! Un bonus de \$10,000 à M. Pacaud pour faire voter l'article du budget qui le concernait !

Et poursuivi, en fin de compte, devant les tribunaux de son pays, parce qu'il refuse de se laisser arracher ses dernières plumes !

Nous plaignons ce fils trop exploité de la verte Erin ?

Le Révérend Stanislas Tassé, ancien curé, décédé le 20 janvier courant, à la résidence de St-Janvier, (Sault au Récollet), était membre de la société d'une messe, *section provinciale*.

J. CL. ARSENAULT, Ptre,  
Sous-Secrét.

Archevêché de Québec,  
22 janvier 1891.

### Troubles chez les Indiens

Pine Ridge, 21.—Un Indien a découvert les restes de quatre des leurs dans un ravin près de Wounded Knee : un petit garçon, deux petites filles et une vieille squaw.

Le chef Two Strike, accompagné de 30 Indiens, a renvoyé 20 fusils à l'agent Pierce, dont plusieurs carabines Martini-Henry qui étaient inutiles, parce qu'ils n'avaient pas de cartouches.

Comme conséquence de l'excitation d'avant-hier, le général Miles a lancé une proclamation à ses soldats leur enjoignant de se munir de provisions et de fourrage pour une partie de l'hiver.

Les Cheyennes sont partis hier pour la rivière Longue.

### UNE DEMONSTRATION LUMINEUSE

*L'Electeur* publiait l'autre jour les lignes suivantes :

Voici par exemple, une difficulté extrêmement sérieuse. L'an dernier, sir Hector, répondant à une adresse à Saint-Boniface, déclarait à Mgr Taché et au peuple que la loi abolissant la langue française dans la législature de Manitoba serait désavouée.

Nous lui avons répondu que, comme question de fait, cela était inexact, que Sir Hector n'avait pas reçu d'adresse à St-Boniface, qu'il n'avait fait aucune déclaration au peuple et à Mgr Taché, etc.

A la lecture de cette rectification *l'Electeur* triomphe. Il a en mains une preuve écrasante de notre mauvaise foi, et il nous confond en nous jetant à la figure ce passage d'une lettre de M. Chappais publiée dans le *Courrier du Canada* du 2 septembre dernier :

"Presque toute la société canadienne-française de St-Boniface est réunie dans les salons hospitaliers de Mgr Taché. Nous controns là l'honorable M. Girard, Son Honneur le juge Dubuc, M. Larivière, le député de Provancher, M. Marion, maire de Saint-Boniface et député de la même ville, M. Prendergast, M. P. P. et ancien ministre provincial, M. Bernier, ex-surintendant de l'éducation, supprimé par M. Greenway, le R. P. Lory, S. J., recteur du collège de Saint-Boniface, et le R. P. Filiatrault, S. J., trois RR. PP. Oblats dont nous n'avons pu saisir les noms, M. l'abbé Rocan, secrétaire de Sa Grandeur, M. le curé de St-Boniface, M. Arthur Prendergast, M. Leacock, ancien député à la législature, mesdames Girard, Dubuc, Prendergast, Leacock, mademoiselle Versaille, etc. On peut s'imaginer si la conversation va bon train ! On a tant de choses à se dire entre Canadiens du Manitoba et Canadiens de Québec. On cause de choses sérieuses : questions nationales et religieuses, question d'éducation, questions d'agriculture et d'économie politique."

Les italiques sont de *l'Electeur*.

Sommes-nous assez écrasés par cette accablante citation ? Après avoir écrit ces lignes, comment pouvons-nous soutenir qu'il n'y a pas eu d'adresse à sir Hector, lors de son passage à St-Boniface, et que le ministre n'y a fait de déclaration d'aucune sorte relativement au désaveu ?

Sérieusement, que penser du journal qui se base sur cette simple phrase ; "on a tant de choses à se dire entre Canadiens du Manitoba et Canadiens de Québec ; on cause de choses sérieuses : questions nationales et religieuses", etc., que penser du journal qui se base sur cette phrase pour déclarer qu'un ministre fédéral a annoncé le désaveu d'une loi provinciale ?

Il faut dire que *l'Electeur* ne paraît pas satisfait outre mesure de sa démonstration lumineuse. Il essaie de fortifier sa position à l'aide du discours prononcé par sir Hector au banquet de Winnipeg.

Or, nous étions à ce banquet de Winnipeg et nous affirmons que le ministre des Travaux-Publics n'y a pas fait plus de déclarations officielles, ou semi-officielles, ou officieuses, qu'à St-Boniface. Ceux qui en ont vu dans son discours ont eu la berlue, voilà tout.

Nous conseillons à l'organe libéral d'abandonner cet exercice et de passer à un autre divertissement.

### LA REVOLUTION AU CHILI

#### On s'attend au bombardement de Valparaiso

Londres, 21.—Les dernières nouvelles relatives au Chili sont en faveur des insurgés. Ceux-ci se montrent en force sur la terre ferme, dans l'intérieur même du pays et reçoivent sans cesse de nouveaux renforts. Les troupes du gouvernement manifestent de plus en plus leur mécontentement. On s'attend, à chaque instant, au bombardement de Valparaiso. Le président Balmaceda se prépare à prendre la fuite dans le cas où les révolutionnaires triompheraient.

**A PROPOS DE DINERS**

De tout temps il y a eu des dîners, réunions agréables autour d'une table hospitalière, où les agréments de la conversation assaisonnent les plaisirs plus substantiels offerts par un menu délicat.

Mais un dîner est un dîner, et non pas un événement.

L'Electeur n'est pas de cet avis, et du moment que c'est M. Mercier qui dîne, chapeau bas, battez tambours, sonnez trompettes. C'est une affaire d'état, c'est une fête sociale.

Lisez l'organe :

L'honorable premier ministre est l'objet de bien des fêtes sociales à l'occasion de son départ pour l'Europe.

Suit une liste de dîners auxquels le grand homme a assisté.

Hélas ! si l'on ne peut plus rencontrer M. Mercier à table sans participer à une démonstration en son honneur, que de digestions vont aller de travers.

Ménagez les estomacs indépendants, messieurs les thuriféraires.

**CHEZ GINGRAS**

On lit dans l'Electeur de ce matin :

M. Achille Carrier, député de Gaspé, a donné un fort joli déjeuner hier chez Gingras, chemin St-Louis.

Voici les noms des personnes qui y étaient présentes :

L'honorable M. Laurier, l'honorable M. Mercier, l'honorable Charles Langelier, M. A. Turgeon, M. P. P., Déchène, M. P. P., Lalonde, M. P. P., F. X. Lemieux, M. P. P., Geo. R. White, George Demers et Ernest Pacaud.

De son côté, le Canadien prétend avoir les renseignements suivants :

Il y a eu hier après-midi une espèce de caucus politique libéral chez Gingras au Belvédère.

Le prétexte était un lunch offert à M. Laurier, mais en réalité on s'était réuni pour organiser les élections de Portneuf et de Kamouraska.

M. Delisle est finalement le candidat de M. Laurier à Portneuf et M. Carroll portera la bannière de l'opposition à Kamouraska.

Et les électeurs de Portneuf et de Kamouraska qui n'ont pas lunched chez Gingras, eux, n'auraient-ils pas un mot à dire dans ce choix de candidats ?

**Étiquetage des arbres fruitiers**

Afin de rendre compte des différentes sortes d'arbres fruitiers, il est important de les étiqueter au moment de leur plantation. On se sert pour cela de différents moyens.

L'étiquette en terre cuite, suspendue à l'arbre par un fil de métal portant l'inscription gravée en creux, réunit ces qualités. Au nom du fruit on ajoute le temps de sa maturité.

Il y a encore les étiquettes en papier encadré sous verdure ou en zinc marqué avec de l'encre inaltérable.

Outre l'étiquetage il est bon de tenir un registre manuscrit contenant l'ordre des plantations, la désignation des variétés, des observations sur différents travaux, etc.

On peut ainsi s'instruire par la comparaison des résultats obtenus et des fautes commises.

**Meurtre et suicide**

Findlay, Ohio, 21.—Warton Sharkey, pensionnaire du Wickham Hôtel, a tué, hier, la propriétaire, madame Augustin, et ensuite s'est suicidé. On suppose que ce crime est la suite d'une querelle.

Somerville, N. J., 21.—Max Selartzaum, employé de Hull et Co. de PoughKeepsie, a été trouvé mort dans un champ près d'ici. Il avait vendu des marchandises la journée précédente et paraissait sobre. Il acheta un pistolet vers 6 heures p. m. et se suicida.

**FAILLITES D'UN MILLION**

LE COMMERCE DE NOUVEAUTÉS EN ÉMOI A MONTRÉAL

**Déconfiture de deux grandes maisons anglaises**

Hier on ne parlait à Montréal que d'une chose dans les cercles d'hommes d'affaires, et surtout parmi les personnes engagées dans le commerce des marchandises sèches, c'est des grosses faillites de deux grandes maisons de commerce en gros anglaises, celle de McLachlan Bros, rue McGill et celle de Wm. Taylor Lindsay, Gilmore & Cie, No. 20 rue Ste Hélène.

Ces deux faillites représentent un million de piastres et rien de plus considérable dans ce genre n'a été vu jusqu'ici dans la province. La faillite Lindsay Gilmore & Co est la plus compliquée en raison de ses succursales qui forment, dit-on, une vingtaine de magasins, situés en haut et en bas Canada. Son passif est moindre que celui de la maison McLachlan Bros & Co, mais son actif probablement plus important en proportion.

Le passif de la maison McLachlan est d'environ \$100,000. La liquidation de la maison Lindsay Gilmore & Co a été confiée à MM. Kent et Turcotte, et celle de la maison McLachlan à M. Alex. Coldwell.

La maison McLachlan Bros se compose de William McLachlan et Frank Redford, Elle a déposé son bilan à la demande de la banque des Marchands, qui figure pour \$160,000 dans la liste des créanciers. Le montant total du passif est d'environ \$700,000.

Voici la liste des principaux créanciers : La banque de Toronto, \$220,000 ; la banque des Marchands, \$160,000 ; la banque du Commerce, \$35,000 ; la banque Molson, \$100,000 ; la succession J. S. McLachlan, \$36,000 ; la succession de Mme Wm. McLachlan, \$10,000 ; Mme Wm. McLachlan, \$16,000 ; R. W. McLachlan, de Montréal, \$8,954 ; Mme J. S. McLachlan, \$18,000.

Ontario Cotton Cy, Hamilton \$1157 ; Compagnie de Tricot de Coaticook \$1454 ; Moorehouse, Dodds & Cie \$2340 ; J. H. Wylie & Cie, d'Almonte \$2582 ; St-Hyacinthe Mill Cy \$3793 ; Nova Scotia Halifax Cotton Cy \$1319 ; Canada Cotton Cy, Cornwall \$2513 ; Millichamp Coyle & Cie, Montréal \$2840 ; Merchand Mmfs Cy \$1797 ; Feodor Boas & Cie \$2504 ; Paris Wincey Co \$1012 ; Hochelaga Cotton Cy \$4623 ; Montreal Cotton Cy \$5993 ; D. Morris Son & Co \$3813 ; Stormon Cotton Cy, Cornwall \$2460 ; Geo. D. Ross & Cie \$1162.

La maison Wm Taylor Lindsay, Gilmore et Cie a un passif d'environ \$225,000.

C'est aussi une maison de commerce de gros. Voici ses principaux créanciers :

McLachlan Bros et Cie \$58,000 ; Geo. H. L'abbé \$12,400 ; Banque Molson, billets de McLachlan Bros [\$42,733] et autres comptes \$112,000 ; M. Vineberg \$3,300 ; Brice McMurtick et Co \$1012 ; F. X. Cousineau et Cie \$2409 ; Windsor Cotton Cy \$1354 ; Banque des Marchands \$5,000.

Outre les créanciers que nous venons de nommer la maison McLachlan en a un grand nombre d'autres, pour des montants assez importants à Londres et dans les autres villes manufacturières d'Angleterre.

On craint que ces deux lourdes faillites ne soient le prélude d'une longue série de déconfitures.

La bourse en est fort affectée.

**L'ASSAILLANT DUFOUR TROUVE COUPABLE**

**Il est condamné à six mois de prison**

Chicoutimi, 21.—A dix heures ce matin les petits jurés ont fait leur entrée en cour et ont rendu un verdict de culpabilité contre l'assaillant Dufour. Il a été condamné à six mois de prison.

**LES CRISES DE "L'ELECTEUR"**

**La réciprocité et la politique conservatrice**

L'Electeur est très excité ces jours-ci par les nouvelles qu'il se fait envoyer d'Ottawa.

Il y a là, suivant ce journal perspicace, une grosse crise, et ce serait une offre de réciprocité de la part des Etats-Unis, offre que le gouvernement anglais presserait le gouvernement canadien d'accepter, qui serait la cause de cette crise.

L'Electeur fait des crises à bon marché. Depuis trois ou quatre ans il a gratifié le gouvernement fédéral, sur la planche qui orne sa devanture, et dans ses colonnes, d'une vingtaine de crises pour le moins.

Et le gouvernement d'Ottawa ne s'en porte pas plus mal.

Qu'il y ait des échanges de notes entre les gouvernements américain, canadien et anglais au sujet des relations commerciales des Etats-Unis et du Canada, c'est possible et ce n'est pas redoutable.

L'Electeur s'écrie :

Les principaux organes du gouvernement d'Ottawa cherchent à faire croire que la tournure imprévue que vient de prendre la question des relations commerciales entre le Canada et les Etats-Unis, et la pression exercée par le gouvernement impérial pour faire renier brusquement au gouvernement canadien la politique de protection à outrance qu'il suit avec acharnement depuis douze ans, ne créent pas le moindre embarras dans les cercles ministériels à Ottawa.

C'est dans le Mail de mercredi dernier que l'Electeur a pris cette histoire de pression exercée par le gouvernement impérial sur le gouvernement canadien. Le journal de Toronto disait :

On mande d'Ottawa, d'une source qui ne laisse guère de doute sur l'authenticité du fait, que le gouvernement impérial est en instance auprès des ministres canadiens pour les déterminer à s'entendre sur une proposition aux fins de régler toutes les questions en dispute entre le Canada et les Etats-Unis, en prenant pour base la réciprocité commerciale.

Il est absurde de croire, comme l'insinue le Mail, et après lui l'Electeur, que le gouvernement anglais demanderait au Canada d'acquiescer à une politique fiscale qui pourrait être préjudiciable aux intérêts commerciaux de l'Angleterre, et toute à l'avantage des Etats-Unis.

Ces derniers sont-ils entrés en pourparlers avec le Canada au sujet des relations commerciales ? Nous ne sommes pas éloignés de croire qu'il y a quelque chose dans ce sens. Mais nous ne voyons dans ce fait rien qui puisse troubler le sommeil des ministres canadiens.

L'Electeur parlant du parti conservateur, lance cette affirmation :

La vérité est que chaque fois qu'il a été sérieusement question de Réciprocité, ils ont tremblé de peur. En 1888, la seule mention du "traité de libre échange réciproque" proposé à Washington par M. Chamberlain et sir Charles Tupper, a failli créer une panique à Ottawa. Sir John s'est empressé de dégager sa responsabilité et sir Charles Tupper a lui-même déclaré publiquement que le gouvernement canadien était tout-à-fait étranger à sa proposition.

Tout cela est d'une fausseté manifeste. Qui donc avait négocié le traité de réciprocité de 1854, sinon nos chefs d'alors ?

L'Electeur mentionne le nom de Sir Charles Tupper. Sir Charles, ministre des finances dans le gouvernement de Sir John, disait dans son discours budgétaire en 1888 :

Je n'ai pas besoin de rappeler à la chambre que les deux partis, soit qu'ils fussent au pouvoir ou non, avaient été entièrement anxieux d'obtenir le renouvellement du traité de réciprocité de 1854 ou des relations commerciales réciproques semblables à celles dont le Canada et les Etats-Unis ont joui sous ce traité... La chambre sait que nous n'avons pas fait seulement des efforts pour obtenir le rétablissement du traité de réciprocité comme question de traité, mais que nous avons aussi essayé d'établir des relations de commerce plus libres entre le Canada et les Etats-Unis en plaçant dans nos statuts, depuis plusieurs années, ce que nous pouvons considérer être une invitation aux Etats-Unis de faire autant que nous à l'égard de certains articles. Les articles ne comprennent pas tous ceux que comprenait le traité de réciprocité, mais depuis 1849 le Canada, avant la confédération, a adopté cette clause qui a été rééditée dans chaque changement de l'Acte du tarif à venir jusqu'aujourd'hui. L'objet de cette disposition était de diriger l'attention de nos voisins américains sur le fait que nous étions mieux d'avoir des relations commerciales plus libres entre les deux pays.

Voilà quelle a été l'attitude constante du parti conservateur sur cette question,

C'est dans cet esprit, avec le concours et l'approbation du gouvernement canadien que les plénipotentiaires anglais, au nombre desquels était Sir Charles Tupper, ont fait aux Etats-Unis la proposition suivante en 1887 :

Que, pour faire disparaître toute cause de discorde au sujet des pêcheries, il est proposé par les plénipotentiaires de Sa Majesté que les pêcheurs des deux pays jouissent de tous les privilèges dont ils jouissaient durant l'existence des articles du traité de Washington concernant les pêcheries, en considération d'un arrangement mutuel pourvoyant à une plus grande liberté de relations commerciales entre les Etats-Unis et le Canada.

Cette offre n'impliquait pas une demande de réciprocité illimitée, mais elle témoignait de la bonne volonté du gouvernement canadien et de son désir de voir s'établir des relations commerciales plus amicales entre les deux pays.

Le gouvernement américain a repoussé cette offre raisonnable en 1887. Mais s'il y a quelque chose de vrai dans la rumeur que ce gouvernement est disposé aujourd'hui à accepter la main que nous lui avons tendue en 1879 et en 1887, l'Electeur fera-t-il croire à aucun homme intelligent que c'est un désastre pour le gouvernement canadien ?

Non, l'organe libéral ne réussira pas à égarer l'opinion. La politique conservatrice dans cette question de relations commerciales a été avant tout une politique canadienne et patriotique. Nous avons repoussé l'union commerciale qui était un suicide et une abdication nationales ; nous avons repoussé la réciprocité illimitée qui nous aurait conduits à la taxe directe, mais nous avons toujours été prêts, comme le démontre cet article, à descendre sur le terrain d'une entente mutuelle et cordiale avec les Etats-Unis en matière de tarif.

S'ils en viennent aujourd'hui à de meilleurs sentiments qu'ils n'en ont montré en 1878 et en 1887, c'est la justification éclatante de toute la politique conservatrice depuis 12 ans.

L'honorable M. Mercier a été, hier soir, le héros d'une fête sociale chez l'honorable M. Bresse.

Nous apprenons avec plaisir que le P. Plessis, l'éloquent dominicain, est beaucoup mieux. On dit qu'il doit prêcher dimanche prochain, à la cathédrale de St-Hyacinthe.

La Justice, que M. Mercier est en train d'étrangler, manifeste un zèle extraordinaire pour M. Laurier depuis quelques jours.

Pourquoi cela ?

## DE LA FANTAISIE

Ou lit dans l'Electeur de ce matin :

Voici, par exemple, une difficulté extrêmement sérieuse. L'an dernier, sir Hector, répondant à une adresse à St-Boniface, déclarait à Mgr Taché et au peuple que la loi abolissant la langue française dans la législation du Manitoba serait désavouée.

Il y a là un faux énoncé de fait, qui s'est produit assez souvent sous diverses formes, et que nous pouvons facilement rectifier, puisque nous étions nous aussi à St-Boniface, l'automne dernier. Donc, comme simple question de fait, il n'y a pas eu d'adresse à sir Hector, à St-Boniface, pas de discours à Mgr Taché et au peuple, pas de déclaration du ministre.

Evidemment, cela ne change rien au fond de la question, au mérite de la loi Martin, aux probabilités et aux non-probabilités du désaveu. Mais les faits sont les faits, et à quoi bon inventer des incidents qui n'ont jamais existé ?

## UNE BESOGNE PATRIOTIQUE

## Refutation de l'Electeur

Dans son numéro du 13 janvier, l'Electeur a jeté un cri d'alarme à propos de la décroissance de la population rurale.

Il s'est efforcé de démontrer que la province de Québec marche à la ruine par le dépeuplement en masse, suite de la politique protectionniste.

C'est un discours de Sir Richard Cartwright qui a servi de thème aux variations fantaisistes de l'organe libéral.

Le grand économiste du parti grit vient de proclamer dans une assemblée ontarienne que la population rurale d'Ontario est à peu près stationnaire. L'Electeur lui emprunte ses chiffres, si attristants pour la province-sœur, avant de gémir lui-même sur le dépeuplement de la province de Québec.

Arrêtons-nous un instant aux jérémiades fallacieuses de Sir Richard, traduites par l'Electeur :

En 1873, régime libéral, la population rurale d'Ontario était de 1,047,812; en 1879, commencement du régime tory, 1,128,889, soit un gain de 82,079 en 6 ans.

En 1889, après dix ans de régime protectionniste, après l'annexion d'un immense territoire et la construction de milliers de milles de chemins de fer, la population des campagnes d'Ontario n'était que de 1,132,845, soit un gain de 3,956 en dix ans. Qu'on se figure la population d'une province comme Ontario avançant au pas de coq de 400 âmes par année. De 1873 à 1879, sous le régime libéral, la progression annuelle avait été de 14,000.

Ce serait vraiment lamentable, si l'on ne tenait pas compte d'un petit fait légèrement important : c'est que de 1879 à 1889 le chemin de fer du Pacifique a été construit par les conservateurs, les Territoires du Nord-Ouest et Manitoba ont ouvert leurs espaces fertiles à l'émigration canadienne aussi bien qu'étrangère, et il s'est établi un fort courant de population vers l'ouest.

Citons quelques chiffres. En 1881 le recensement constatait que la population totale du Manitoba était de 62,270 âmes. En 1880 le recensement spécial de la même province établissait que la population était de 108,640 âmes. Soit une augmentation de 46,370 âmes en cinq ans.

D'où provenait cette augmentation ? De l'accroissement naturel pour une certaine proportion ; mais surtout de l'émigration d'Ontario.

Et les Territoires du Nord-Ouest et la

Colombie anglaise qui attirent chaque année un si fort contingent de la population des vieilles provinces ? Il y a six ans Calgary était une bourgade ; aujourd'hui c'est une ville de 5,000 âmes. Il y a quatre ans Vancouver n'existait pas ; aujourd'hui c'est une cité de 15,000 âmes. Combien de fils d'Ontario comptent parmi ces nouveaux citoyens de l'Ouest ? Les Canadiens qui vont au Nord-Ouest et à la Colombie ne cessent pas d'être canadiens.

Sir Richard a oublié de montrer ce côté de la médaille.

Arrivons à notre province. L'Electeur dit :

Nous pouvons fournir à sir Richard, des chiffres qui démontrent que la province de Québec a souffert encore davantage du régime restrictionniste.

Nous avons ici aussi un service de statistiques municipales, bien inférieur sans doute à celui d'Ontario, mais suffisamment pour les besoins de la présente démonstration.....

Prenons les statistiques de 1881 et comparons les à celles de 1889, les dernières pures.

En 1881, les rapports fournis par les secrétaires-trésoriers des municipalités étaient exacts et concordaient à peu de chose près avec ceux du recensement fédéral. Voici au reste l'explication de cette différence, telle que le donne le livre officiel pour 1881 :

" D'après le recensement de 1881 la population des municipalités rurales est de 1,146,538 et seulement de 1,086,518 personnes d'après les rapports municipaux. Cet écart de 60,020 s'explique en grande partie par la différence dans les deux systèmes suivant lesquels les dénombrements ont été faits. Pour le gouvernement fédéral, on a suivi le système de la population de droit, c'est-à-dire qu'on a compris dans le dénombrement toutes les personnes ayant également leur domicile dans la province. On voit facilement qu'en vertu de ce système on a inscrit dans le recensement un grand nombre de personnes qui se trouvaient alors aux Etats-Unis ou dans les autres parties du Canada. Les rapports municipaux, au contraire, donnent la population de fait, c'est-à-dire le nombre de personnes actuellement dans la province à l'époque du dénombrement fait par les secrétaires-trésoriers. Il est clair par conséquent que ces dénombrements doivent accuser un chiffre moindre que celui donné dans le recensement pris par les officiers du gouvernement. "

La population rurale de facto était donc de 1,086,518 en 1881. Neuf ans après à quel chiffre est-elle rendue ?

C'est ici qu'il est intéressant de consulter les statistiques officielles.

En 1881 il manquait 15 rapports de secrétaires-trésoriers, et l'addition totale était de 1,086,518.

En 1889, 227 secrétaires-trésoriers sur 1,000 n'ont pas fait rapport, et l'addition totale est de 750,362 seulement.

Cette citation seule suffit pour démolir la thèse de l'Electeur.

En effet l'organe libéral dit qu'en 1881 les rapports municipaux portaient le chiffre de la population rurale à 1,086,518, lorsqu'il ne manquait que les rapports de quinze paroisses.

En 1889 les mêmes rapports donnent un total de population de 750,362 âmes. Soit une diminution de 336,000 sur le chiffre de 1881.

Mais en 89 il manque 227 rapports de paroisses.

L'Electeur prétend que ces 227 rapports ne combleraient pas la diminution apparente de 336,000 âmes entre 1881 et 1889.

Nous soutenons le contraire. Et voici nos raisons.

Quatre endroits omis dans les rapports de 1889 et mentionnés dans celui de 1881, forment à eux seuls 33,000 âmes environ, si l'on prend le chiffre de leur population il y a dix ans. Ce sont St-Sauveur, Hull, St-Hyacinthe et Beauport :

St-Sauveur.....	11,840
Hull.....	10,000
St-Hyacinthe.....	7,900
Beauport.....	4,000

33,740

Si ces quatre endroits seuls donnent 33,000 âmes, ou une moyenne de 8,000 environ pour chacun d'eux, serait-ce exagérer que de porter à 2000 âmes la moyenne de 227 endroits dont le rapport fait défaut ?

Or 227 à 2000 âmes donnent 454,000 âmes.

Et 454,000 ajoutées aux 750,362 du total de 1889, donnent 1,204,362 âmes, soit une augmentation de 117,000 sur 1881.

Que si 2000 âmes en moyenne paraît à l'Electeur un chiffre trop fort, mettons-en seulement 1500 ce qui n'est certainement pas exorbitant si l'on songe que quatre endroits à eux seuls donnent 33,000 âmes.

Eh bien une moyenne de 1500 âmes pour 227 municipalités non rapportées nous donne un total de 340,000 lequel ajouté au chiffre de 750,362 nous donne ce résultat.

Total incomplet de 1889.....	750,362
Plus chiffre des 227 qui manquent.....	340,500
	1,090,862

En 1881 c'était 1,086,518 ; en 1889 ce serait 1,090,862, soit une augmentation de 4,000 et non pas une diminution.

Maintenant que nous avons redressé les chiffres de l'Electeur, demandons-nous si nos statistiques municipales peuvent servir sûrement de base à un calcul et à des comparaisons sérieuses.

Voyons ce qu'ont dit les officiers sous la direction de qui se préparent ces statistiques. En 1881, M. John Langelier disait, précisément, à la suite de la citation faite par l'Electeur et reproduite par nous plus haut :

Enfin l'incurie avec laquelle l'enregistrement de la population se fait dans beaucoup de municipalités explique aussi jusqu'à un certain point cette différence, qui est cependant bien moindre cette année que l'an dernier. Les rapports transmis par un grand nombre de secrétaires-trésoriers sont très mal faits et renferment des lacunes regrettables.

Voici également ce que pensait, en 1887, de ces rapports, l'oracle de l'Electeur, M. Chrysostôme Langelier, sous-régistrare de la province. En les présentant au ministre il disait :

Cette statistique est imparfaite ; la plupart des secrétaires-trésoriers nous transmettent des états contradictoires, évidemment faux, dans bien des cas, et les autres ne transmettent rien du tout.

Et après avoir indiqué certaines réformes dans le système, il ajoutait :

Sans ces réformes, il semble qu'il n'y a guère d'avantages à publier ces rapports municipaux, qui ne constituent en définitive qu'une statistique propre à induire en erreur, et conséquemment d'une utilité plus que problématique.

Voilà pourtant sur quelle base l'Electeur s'est appuyé pour crier que la province se dépeuple, et que la politique de restrictions de Sir John est pour nous un fléau.

Tel est le patriotisme de l'Electeur, telle est son honnêteté, telle est son érudition, telle est sa véracité.

## Nouvelles du Vatican

Paris, 20.—On annonce du Vatican que le Pape ne avait écrit au président Harrison relativement aux traitements qu'on fait subir aux indiens.

Le Pape a décidé de faire de grandes réductions dans les dépenses de sa maison afin de faire une espèce de trésor pontifical. Le montant des sommes recueillies pendant son jubilé est destiné à ce fonds.

## MORT TRAGIQUE D'UN VIEUX PRETRE

A ST-GABRIEL DE BRANDON

Mort subite ou tué par les chars

La paroisse de St-Gabriel de Brandon vient d'être mise en émoi par la nouvelle de la mort tragique et imprévue du Révd M. Hercule Clément, ancien missionnaire au nord-ouest et ancien curé de Rawdon, qui logeait au presbytère chez M. le curé de cette paroisse, son homonyme.

Après avoir dit la messe le révérend M. H. Clément partit pour aller rendre visite à M. le curé de la paroisse voisine, St-Félix de Valois. Le vieillard entreprit de franchir cette distance à pied.

Il se remit donc en marche en suivant la voie ferrée, qui, d'ordinaire, n'est jamais parcourue le dimanche par les locomotives.

Malheureusement, ce jour-là était une exception, et on ne sait pas encore trop pourquoi, un train s'avancait avec vitesse vers le village de St-Gabriel de Brandon.

Le mécanicien n'avait rien à craindre, lui semblait-il, sur cet embranchement où ne passe pas d'autre train que le sien, lorsqu'il aperçut une personne gisant sur le chemin ; il essaya d'arrêter le convoi en renversant la vapeur, mais il était trop tard, et la chasse-neige frappa le corps du Rév. M. Clément. Lorsqu'on put descendre des chars, le vieux prêtre avait des blessures qui, à elles seules, pouvaient l'avoir tué du coup.

Mais on ignore si avant même le terrible choc, la victime de l'accident n'était pas déjà privée de vie ; car, au moment où le mécanicien a remarqué la présence du défunt, au moment où les chars l'ont frappé, le mécanicien n'a pu juger, par aucun signe, si le vieillard était tout simplement en état de faiblesse ou s'il avait été subitement foudroyé par la mort.

Le coroner du district fera une enquête et jettera peut-être de la lumière sur ce point mystérieux.

## JUGEMENT IMPORTANT

L'Hôpital du Sacré-Cœur vs. Lefebvre

L'hon. juge Andrews a rendu ce matin jugement dans le fameux procès de l'Hôpital du Sacré-Cœur contre la succession Renaud. Il y avait trois actions en cette affaire.

Dans la première, l'hôpital poursuivait Mme Renaud en nullité de la vente qui lui avait été faite de la propriété de Beauport et en recouvrement de la somme de \$36,000 payée à compte par les Dames Religieuses à Mme Renaud.

Les deux autres actions ont été prises par madame Renaud contre l'hôpital du Sacré-Cœur, l'une de \$46,000 pour capital et intérêts, à elle due en paiement de la propriété de Beauport, et l'autre de \$22,000, capital et intérêts, en paiement d'une propriété sise en la paroisse de Saint-Sauveur de Québec vendue par madame Renaud aux dites sœurs.

L'honorable juge Andrews a rendu jugement en faveur de la succession Renaud dans ces deux causes, et a renvoyé l'action de l'Hôpital du Sacré-Cœur contre la succession Renaud, le tout avec dépens en faveur de la dite succession.

MM. Casgrain, Angers et Lavery étaient les procureurs de la succession, et MM. Bédard, Dorion, et Déchéne, procureurs de l'Hôpital.

L'honorable juge a appuyé surtout sur la question de droit, quoiqu'une longue preuve de faits ait été produite au cours du procès. En droit le juge Andrews a déclaré que le contrat signé par les Sœurs de l'hôpital du Sacré-Cœur, par l'intermédiaire de leur Supérieure et des officières qui devaient l'assister, était parfaitement légal et revêtu de toutes les conditions nécessaires pour le rendre inattaquable.

## Indisposé

Le Frère Stephens, directeur de l'académie commerciale, est retenu à sa chambre depuis une couple de jours par une indisposition.

**ENQUETE SUR LA CATASTROPHE DE LEVIS**

*Suite des témoignages*

M. Light a continué ce matin son témoignage.

Questionné par M. D. Lemieux :

R. Il considère que le gouvernement provincial n'a rien à faire avec le chemin de fer Intercolonial.

C'était un ouvrage fédéral dirigé, construit par le gouvernement fédéral ; les officiers du chemin de fer n'ont rien à faire avec le gouvernement local et sont responsables au gouvernement fédéral. Le gouvernement local ne lui a jamais demandé de faire de rapport ou de prendre aucune considération de ce chemin, par conséquent il n'a rien à faire avec le chemin.

Par M. Darveau :

R. Sa connaissance se borne actuellement après les faits passés ; il n'était pas sur le train. Il a déjà dit qu'il avait examiné soigneusement l'endroit de l'accident avec les officiers de l'I. C. R. qui lui ont donné toutes les informations qu'ils avaient sur le sujet ; il a formé son opinion et a donné ce témoignage sur ce qu'il a vu et entendu.

Il a visité le lieu de l'accident vers le 12 ou le 13 de janvier courant.

Il a formé son opinion d'après un soigneux examen du théâtre de l'accident, et d'après les plans détaillés qui ont été préparés de l'endroit qui montre la place où les chars sont tombés, où les rails sont cassés, où les marques du déraillement commencent à se voir.

Il avait préalablement considéré la place où l'accident est arrivé, comme la plus dangereuse entre Lévis et St Jean N. B., il n'y a pas de place aussi mauvaise.

Il peut dire qu'il a recommandé à l'hon. M. DeBoucherville de faire enlever un grand nombre des courbes entre St-Hubert et Terrebonne, une distance de 38 milles de ligne droite, il adopta ses suggestions, et cette portion du chemin de fer de la rive nord est maintenant une ligne droite au lieu d'être une ligne tortue.

Avant de faire exécuter ces travaux, cependant, le gouvernement prit des informations car ces travaux allaient coûter beaucoup d'argent, et finalement, on les fit exécuter comme le témoin l'avait suggéré, car c'était le meilleur mode pour éviter les accidents.

Son opinion était formée depuis longtemps, parce que c'était une mauvaise place. Si l'on avait appelé M. Paterson il ne s'objecterait pas aux courbes autant que le témoin.

Q. N'est-il pas vrai que M. Paterson dont vous venez de mentionner le nom est ingénieur en chef du chemin C. P. Y. un des plus importants du Dominion et comprenant au-delà de 6000 milles, y compris les embranchements s'y accordant.

R. Je ne sais pas si ce monsieur Paterson a charge de toute la ligne, je crois qu'il avait charge du chemin entre Port Arthur et Montréal. Je ne sais pas ce que ce monsieur fait maintenant.

L'opinion du témoin est basée sur ce qu'il a vu sur le théâtre de l'accident et sur l'imperfection de la ligne principalement ; il considère l'imperfection de la ligne comme principale cause de l'accident. Cependant, il a d'autres raisons scientifiques dans la tête.

Q. Comme question de fait serait-il possible qu'une autre cause que l'accentuation trop prononcée de la courbe et l'insuffisance de la ligne droite entre ces courbes comme, par exemple, le bris d'un essieu, d'une roue ou d'un rail, ou encore l'existence d'un obstacle sur la voie put produire l'accident en question ?

R. Cela peut-être possible, mais toutes ces choses auxquelles on vient de faire allusion arrivent le plus souvent sur un mauvais alignement et sont causés par un bris de rails, essieux et de roues ; un tel alignement est un cas propice pour qu'un accident semblable à celui qui nous occupe arrive.

Le témoin a fait deux sérieux examens le 12 et le 13 de ce mois dans le but de découvrir la cause de l'accident.

Il a examiné tout ce qui pouvait se voir, soigneusement, il a écouté avec attention les experts qui ont été témoins de l'accident et qui ont préparé les plans ; ces experts étaient MM. Archibald, Gauvin et McKenzie ; il n'y avait personne autre pour donner une opinion sensée sur ce sujet.

Ils ont dit qu'ils ne pouvaient s'imaginer quelle était la cause de l'accident, qu'ils n'avaient formé aucune opinion.

L'enquête est suspendue jusqu'à 2 heures.

*(Séance de l'après-midi)*

Question par M. Darveau :

Voulez-vous nous dire d'une manière plus particulière en quoi consistait l'examen soigné de la voie que vous avez mentionné il y a quelques instants ?

R.—C'est en marchant toute la longueur de cette voie avec grand soin et en examinant les courbes en-delà et au-deça du lieu de l'accident. Les marques du déraillement ont été observées avec soin. J'ai examiné l'endroit où les chars sont tombés ainsi que la maison dont un angle a été frappé par le pullmann ; l'endroit où l'on prétendait que les rails avaient cédé, les voies d'évitement et les aiguilles, le pont au travers duquel est tombé un essieu, tout cela a été examiné avec soin par moi et les trois experts qui m'accompagnaient. L'élévation du rail du dehors qui est considéré comme pouvant avoir causé l'accident, s'il n'était pas bien ajusté, n'a pas été examiné. Il n'a pas été examiné parce que nous n'avions pas l'instrument nécessaire pour le faire.

Il y avait beaucoup de neige sur la voie lorsque nous l'avons examinée et je crois que si la condition était la même le jour de l'accident ; cela pouvait avoir quelque chose à faire avec l'accident sur une voie aussi recourbée. Le jour de l'examen, il y avait sur la voie à cet endroit un fort contingent de déblayeurs. J'ai fait deux examens de la voie, le premier avec M. Pottinger, M. Archibald et les principaux attachés de la ligne. J'y suis allé le soir. Je n'ai pas été satisfait et j'ai fait dans une autre occasion un examen encore plus minutieux, en compagnie de MM. McKenzie et Gauvin. Je me suis rendu dans le char spécial du surintendant général et nous sommes restés sur la plateforme, portes ouvertes.

Q.—Vous n'ignorez pas, sans doute, qu'avec le chemin tel que construit, il est très souvent nécessaire d'avoir deux engins pour franchir la voie entre Lévis et Harlaka ? Si la rampe était augmentée comme elle peut l'être d'après vous, est-ce que cela n'aurait pas pour effet d'augmenter la difficulté de la circulation de trains entre ces deux endroits.

R.—Cela aurait pour effet d'exiger un engin pilote beaucoup plus fort dans la courbe.

Q.—Pouvez-vous dire si vous avez formé une opinion pour savoir quel est le premier char qui a laissé la voie ?

R.—Je ne sais pas, et je ne puis pas dire si c'est le char à bagage ou le pullman. C'est impossible de se faire une juste idée à ce sujet.

Q.—Avez-vous quelques raisons pour dire que des employés supérieurs de l'Intercolonial, comme MM. Schreiber, Pottinger, Archibald, McKenzie, Whitney et McDonald ne sont pas des hommes tout à fait compétents et parfaitement qualifiés pour les charges respectives qu'ils occupent et qu'ils ne feraient pas honneur à n'importe quel chemin de fer ?

R.—Je crois, certainement, je puis même dire, je sais que ce sont tous des hommes de la plus haute capacité, tous intelligents compétents, et de parfaits gentilshommes. Je doute qu'on puisse trouver un meilleur personnel sur tout le continent américain.

L'enquête est ajournée à 5 heures jusqu'à 1 heure aujourd'hui.

L'enquête a été reprise hier après-midi à 1 heure.

M. Light continue sa déposition.

En réponse au juré Robitaille :

Comme ingénieur du gouvernement de la province de Québec, je n'ai jamais eu rien à faire avec le chemin de fer Québec Central.

Lorsque j'ai pris possession de la charge d'ingénieur des chemins de fer du gouvernement, le président du Québec Central m'a demandé si j'étais bien connu à Londres et si j'étais membre de l'institution des ingénieurs civils de la Grande-Bretagne. Sur ma réponse affirmative, il m'a dit qu'il désirait que je fasse un rapport privé sur le dit chemin, rapport qui pourrait être envoyé en Angleterre, où on négociait avec les fonds.

Je me suis rendu alors visiter le chemin et et je puis dire que j'ai inspecté avec soin. A mon retour, j'ai dû lui avouer que je ne pouvais faire aucun rapport sur son chemin, rapport qui pourrait satisfaire les capitalistes anglais, parceque, ai-je ajouté, c'est le chemin le plus mal fait que j'ai jamais vu de ma vie, et qu'en conséquence tout rapport que je ferais ne pourrait qu'être défavorable au chemin.

On m'a de plus demandé de faire le rapport sur ce chemin. Je ne connais rien de ce qui aurait pu se passer entre le gouvernement de la province et les directeurs de la compagnie du Québec-Central.

En réponse à M. Angers.

Quand j'ai fait ce rapport, l'embranchement Saint-Charles n'était pas construit. Je crois que le Québec-Central n'était pas sous le contrôle du gouvernement local. Depuis ce temps, la compagnie a dit qu'elle considérerait comme une insulte, toute demande faite à moi par le gouvernement de faire rapport sur son chemin. Le gouvernement local ne m'a jamais demandé de faire un rapport en ce sens.

Je suis membre de la corporation des ingénieurs civils depuis 1883.

J'ai bâti environ 230 milles de l'Intercolonial de Saint-Jean, N. B. à Bathurst. J'ai bâti le St-Andrews et Québec et tous ses embranchements environ 150 milles, de St-Andrew à Woodstock comme ingénieur en chef j'ai bâti le Québec et Lac Saint-Jean, c'est-à-dire 200 milles environ. Je suis ingénieur en chef du chemin de la Baie-des-Chaleurs, et j'ai bâti environ 75 milles de ce chemin. C'est moi qui en ai préparé tous les plans, qui ai fais les explorations pour tout le chemin c'est à-dire environ 200 milles jusqu'à Gaspé ; je suis responsable de cette partie du chemin.

J'étais ingénieur en chef du chemin de fer du Nord ; j'ai bâti le chemin entre Québec et Aylmer soit une distance d'environ 300 milles comme ingénieur en chef du gouvernement.

J'ai la responsabilité de tous les ouvrages que j'ai faits au nom du gouvernement. Tous ces chemins sont très importants et comptent parmi les plus importants du Dominion, tels que le chemin de fer du Nord, le Québec et le Lac-St-Jean, le chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

Bien que je sois l'ingénieur consultant du chemin de fer du Lac-St-Jean, il n'est pas à ma connaissance que cette ligne doive se raccorder au Pacifique sur la vallée du Témiscamingue. Généralement on ne me consulte pas sur ce qui se passe dans les rues et sur ce qui n'a pas une forme définie. Ils me consulteront lorsqu'ils seront prêts à construire le chemin. Chaque fois que j'ai bâti un chemin j'ai fait l'ouvrage de façon à ce que le chemin puisse atteindre le but pour lequel il a été construit.

Tous les ingénieurs expérimentés connaissent d'une façon assez parfaite le danger qui existe soit sur les courbes ordinaires, soit sur les courbes opposées. Je crois que M. Marcus Smith, un savant demeurant à Ottawa, partagerait mon opinion à ce sujet. Je ne puis citer d'autres ingénieurs qui pensent comme sur ce sujet ; je n'ai consulté personne.

Je pourrais dire que M. Peterson, ingénieur du gouvernement aux États-Unis est d'une opinion exactement contraire. Je ne connais aucun ingénieur, ici au pays, qui partage mes opinions pour la bonne raison que je ne m'en suis pas informé. Je crois que M. Sandford Fleming penserait comme moi. Je ne pourrais pas l'assurer. Je ne l'ai jamais consulté sur ce sujet. Je n'appuie sur son habitude.

M. Paterson est d'opinion que les lignes

droites trop longues sont dangereuses et il a déjà fait un rapport en ce sens.

L'opinion que j'ai émise est celle des trois derniers présidents de l'association des ingénieurs civils de la Grande-Bretagne. J'ai déjà eu occasion de consulter M. Powler, baronnet, ancien président de l'association, dans le cas du chemin de la Baie des Chaleurs. Le 13 de ce mois, en compagnie de M. McKenzie et de M. Gauvin, je suis allé, afin d'inspecter le lieu de l'accident, un peu plus à l'est du pont de St-Joseph, et j'ai marché environ un quart de mille vers l'est, de l'autre côté de la station de St-Joseph. J'ai alors examiné des yeux les alentours, remarquant les courbes et regardant M. Gauvin qui, à ma demande avait tracé une tangente, j'ai constaté que le plan de M. McKenzie était correct.

Je suis revenu sur le lieu de l'accident et j'ai examiné avec un soin scrupuleux. Je me tenais entre les rails. Nous avons été là moins d'une heure, mais je n'ai pas pris note du temps. J'ai examiné les marques sur les deux côtés des rails et j'ai remarqué qu'elles étaient surtout visibles en dedans du rail sud. Je ne puis dire combien il y avait de marques sur les dormants, et c'est ce que j'appelle un examen scrupuleux. Les marques des roues n'étaient pas imprégnées. Mon impression, dans le temps, c'est que l'essieu brisé avait effacé les marques des roues ; les dormants étaient déchirés comme par un instrument contondant, comme le bout d'un essieu cassé ou d'un truck brisé.

Dans mon opinion, la cause de l'accident serait la trop grande vitesse du train, par exemple 40 milles à l'heure, sur la courbe opposée à l'endroit de l'accident.

C'est en examinant le plan de M. McKenzie et en voyant les positions, d'après le plan, qu'avaient les chars, que j'en suis venu à me former une opinion touchant la vitesse du train, c'est-à-dire 35 à 40 milles à l'heure.

Je ne pourrais pas indiquer l'endroit que M. McKenzie m'a montré comme étant celui où les chars ont laissé la voie. J'ai compris que c'était à 50 ou 60 pieds à l'est de la switch. Il se peut que le train ait laissé la voie avant d'atteindre l'aiguille. Je veux dire qu'il peut avoir sauté en bas des rails, et s'il était tombé d'un seul coup en bas des rails, je ne crois pas qu'il aurait fait des marques visibles. Comme le poteau et la barrière de la switch sont restés à leur place, il est difficile de dire comment cela s'est passé. Je n'ai pu voir de traces sur la terre parce qu'il y avait trois pieds de neige. J'ai vu une des barres cassées, sur le côté nord de l'aiguille, près des rails, à environ 23 ou 30 pieds de distance.

Je n'ai vu aucune marque sur le côté sud de la voie près du rail sud, depuis le frog jusqu'à l'endroit où était cette barre brisée, à environ 20 pieds à l'ouest de la voie d'évitement.

Si le train fut allé alors à une vitesse de 30 milles, il aurait laissé la voie, à mi-chemin environ ; à 20 milles, il se serait couché tranquillement à côté de la voie.

Q.—Vous avez dit au cours de votre témoignage, que vous saviez d'après votre expérience et le sens commun, et vos connaissances, ce que pourrait faire un train à une vitesse de 18 milles à l'heure. Voulez-vous maintenant indiquer la position exacte qu'auraient pris les chars s'ils avaient déraillé à une vitesse de 18 milles à l'heure ?

R.—Je ne puis pas indiquer cette position exacte. Si les freins étaient en bon état sur la locomotive et les chars, et les serrefreins attentifs à leur devoir, comme ils doivent le faire faire, je suis d'opinion que le train n'aurait pas passé le pont, qu'il serait resté soit sur les rails ou sur le côté nord du remblai, et que personne n'aurait été blessé.

D'après l'agent de la station d'Harlaka qui a donné le temps où a passé le train, les chars faisaient alors 18 milles à l'heure. C'est là une minutie, parce que je crois qu'il s'est trompé. Il en est de même du témoignage du mécanicien, parce que tous cherchent à cacher leur faute quand il y a faute.

Il en est encore de même du témoignage du conducteur : il connaissait peu de chose de la vitesse du train, parce qu'il avait de l'ouvrage à faire. J'appelle minutie la question de savoir si l'essieu s'est brisé sur le chemin ou en bas du chemin.

Comme question de fait, je ne sais pas si les freins ont été appliqués ou non, ni quand, ni où. Je ne sais pas non plus si la vapeur a été fermée ou non. Le mécanicien seul pourrait le dire. Il peut avoir négligé de le faire, et pour prouver qu'il l'a fait nous n'avons que son témoignage et celui du chauffeur.

Je ne connais pas l'heure exacte, où ceux qui étaient sur le train ont commencé à percevoir les premiers cahotements des chars, résultat du déraillement et, comme matière de fait, je ne connais pas les faits particuliers, les circonstances qui se sont passés sur le train, au moment de l'accident. Je n'attache que fort peu d'importance à ces faits du reste en formant mon opinion.

Je me suis formé une opinion d'après un examen scrupuleux et soigné du sol ; du théâtre de l'accident, des courbes, de l'alignement en général et non sur le fait actuel parce que je n'étais pas présent lorsque la chose est arrivée.

Q.—Le mécanicien, l'agent de la station et le conducteur comprennent leur devoir, le temps pris à l'arrivée, au départ et au passage des trains serait une bonne information ?

R.—Ce serait une bonne information si ces choses étaient exécutées. Si dans le cas actuel, le mécanicien, le conducteur et l'agent de la station—à Harlaka par exemple—avaient bien fait leur devoir, le temps de l'arrivée, du départ et du passage des trains serait une bonne information ; mais cela n'aurait peut-être pas empêché l'accident, lequel était complètement en dehors de leur contrôle ayant été causé par le mauvais alignement, comme je l'ai déjà dit, et la trop grande vitesse que le mécanicien avait imprimée à sa locomotive, ce qu'il n'avait pas le droit de faire.

Je ne crois pas que les officiers de l'Intercolonial lui aient donné l'ordre de courir à une telle vitesse, c'est-à-dire de 40 milles à l'heure.

Je n'ai pas fait d'explorations spéciales du chemin entre St-Charles et Lévis, si ce n'est les examens scrupuleux que j'en ai faits en en regardant du haut de la plateforme d'un char. J'appelle cela une reconnaissance.

L'élévation du terrain entre Lévis et St-Charles est d'au delà de 200 pieds, mais moins de 300. Je n'ai pas exploré moi-même cette partie du chemin. La différence du niveau entre Lévis et Harlaka est d'environ 250 pieds. Je ne suis pas sûr et si je voulais changer l'alignement, je serais obligé d'en faire l'exploration.

L'enquête est ensuite ajournée aujourd'hui à 10 heures. On continuera à entendre la déposition de M. Light.

(Séance de l'après-midi)

L'enquête sur la catastrophe du 18 décembre dernier, a été reprise hier matin à 10 h. On continue l'interrogation de M. Light.

Par le juré Simpson :

Q.—Comme, au cours de votre témoignage, hier, vous avez peint le chemin de fer du Québec Central, sous les aspects les plus désagréables, je vous demande de me dire si ces choses ne s'appliquent pas à ce chemin à une époque antérieure à la date où on a installé sur ce chemin des rails en acier.

R. La seule inspection en question que j'aie mentionnée a été faite par moi en l'année 1875. Le chemin était en enfance comparativement aux autres.

Les trains circulaient de Sherbrooke à Weedon et je ne vis alors aucun char d'ortoir ; je n'ai pas examiné la voie en qualité d'ingénieur depuis cette date.

Ce fut longtemps avant la nomination du gérant actuel, M. Frank Grundy, que j'ai toutes les raisons de croire un homme apte à remplir ses fonctions de gérant. Je ne puis dire si ce que j'ai dit pour le chemin alors, s'applique au chemin d'aujourd'hui. Je n'ai pas fait d'inspection depuis cette date.

Q. Lorsque vous avez refusé de dire que le chemin était bon, n'était-ce pas pour un pont à chevalet que vous aviez dit cela ?

R. J'ai refusé de faire de rapport dans le temps, je n'ai fait mention d'aucun pont en particulier, je puis dire que le chemin à cette époque comptait plusieurs ponts montés sur des chevalets d'épingle, et qui commençaient à devenir trop vieux ; plusieurs de ces ponts étaient de courbes et auraient probablement entraîné la mort si les trains avaient déraillé.

En outre, les rails étaient installés sur des dormants aussi en épingle, de trois sur six, et posés de façon, que, si une roue du char eut laissé les rails, cette roue aurait été bloquée, ce qui aurait fait tomber le train en bas du pont. Il n'y avait pas de "garde-rails" en dehors des lisses, ce qui doit se faire sur tous les chemins construits de façon à protéger la vie des passagers. Plusieurs de ces viaducs étaient construits sur des courbes très accentuées ; une d'entre eux avait 65 pieds de hauteur, et n'avait pas un morceau de fer dans sa construction à l'exception de deux *yoke-holts* dont le diamètre n'excédait pas un quart de pouce. Il n'y avait pas de renfort non plus.

Je ne sais pas que M. Shenly ait jamais fait l'inspection de ce pont.

Q. Avez-vous remarqué si le pont à St Joseph avait des lisses de sûreté.

R. Il y en avait, et sur ces lisses de sûreté une splendide voie, j'en ai complimenté l'ingénieur M. McKenzie.

En réponse à M. Lewis, avocat.

Les devoirs du serre-frein sont d'appliquer les freins quand le sifflet d'alarme se fait entendre ; si la cloche d'alarme ne sonne pas, le serre-frein n'est pas obligé d'appliquer les freins.

S'il s'aperçoit que le train va trop vite et si c'est un homme intelligent, il appliquera les freins. Il doit se tenir à son poste afin d'appliquer ses freins en approchant des stations où il doit arrêter, si le mécanicien donne un coup de sifflet.

A une vitesse de 25 milles à l'heure, je mettrais trois cents pieds de ligne droite entre les courbes sur un chemin de fer excellent pour le considérer sans danger, cela quand les courbes ne sont pas douces.

Je ne crois pas que les courbes ne soient douces à St Joseph.

J'ai examiné attentivement les courbes à l'endroit de l'accident et n'ai vu aucune douceur dans ces courbes. En supposant qu'une courbe aurait 300 pieds de tangente pour un train, pour aller sans danger à une vitesse de 25 milles à l'heure.

En référant au chemin de fer du Lac St-Jean et à ses indicateurs (*time table*), je puis dire qu'il n'a été que privément question entre les directeurs et moi de prolonger la ligne de façon à raccorder avec celle du Pacifique, à Témiscamingue.

Un plan de ce chemin depuis le 31<sup>ème</sup> au 54<sup>ème</sup> mille est produit et le témoin reconnaît sa signature après le mot "approuvé."

Q. Entre les stations 3305 et 3303 du chemin de fer du Lac St-Jean, quel est le degré de la courbe et quelle est la longueur de la tangente entre les courbes.

Deux courbes opposées de 8 degrés avec 162 pieds entre elle.

Q. Maintenant dites quelle serait la pente.

R. Entre 79 et 80 pieds au mille.

Q. Sur le 32<sup>ème</sup> mille entre les stations 3320 et 3322 quel est le degré de courbure des courbes opposées et la longueur de la ligne droite entre elles.

R. Une des courbes a six degrés, et sa courbe opposée, sept degrés. La longueur de la tangente qui les sépare a 145 pieds ; la rampe est de 79 pieds au mille.

Q. Entre les stations 30, 20, et 30, 32 quel est le nombre de degrés, des courbes opposées et la distance entre elles ?

R. Sept degrés et neuf degrés, et la distance entre les courbes est de 174 pieds. La descente est de 105 pieds au mille.

Le chemin de fer sur lequel sont ces courbes est un chemin de colonisation, dans la région du lac St-Jean. Comme je l'ai dit l'autre jour, on a beaucoup discuté et expérimenté

sur ce chemin la question des courbes opposées et des rampes.

Q. N'avez-vous pas dit l'autre jour que vous aviez recommandé à M. Hoare de réduire les degrés des courbes de telle sorte que les locomotives ne pourraient sauter par-dessus la voie à une vitesse de 50 milles à l'heure ?

R. Je lui ai dit cela seulement pour les douze milles de pente en partant de Québec. Je ne lui ai point enjoint de réduire les courbes au-delà des 12 milles mentionnés.

Les ingénieurs-mécaniciens sont plus hardis et moins soigneux sur les longues descentes où la vitesse est supposée augmenter. Cela est aussi applicable aux mécaniciens du Québec et Lac-St-Jean qu'à ceux de l'embranchement St-Charles, quoique le trafic et la circulation ne soient pas les mêmes.

Et l'enquête est ajournée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

A deux heures, hier l'après-midi les jurés s'assemblent de nouveau pour continuer l'audition du témoignage de M. Light. On procède comme suit :

Q.—Dans cette partie du chemin de fer du Lac-St-Jean, où sont les courbes opposées dont vous avez parlé ce matin, quelle est la longueur de la rampe de 79 pieds de hauteur ?

R.—Trois milles et un tiers. Le reste de la rampe qui se prolonge à environ 2000 pieds, est d'environ 27 pieds au mille, ce qui forme un total d'un peu plus de trois milles et demi.

Q.—Depuis la hauteur d'Arlaka, jusqu'à un point près du quai Chabot, où finit la rampe de St-Joseph, quelle est la distance ?

R.—Je ne le sais pas. Je n'ai pas fait les calculs.

Je suis l'ingénieur en chef de la Baie des Chaleurs. Je reconnais ma signature sur le plan que j'ai produit en ma qualité d'ingénieur en chef de la compagnie, en date du 15 octobre 1888.

Q.—Voulez-vous me dire quelles sont les courbes opposées qu'il y a et la longueur de la tangente entre elles, au 62<sup>ème</sup> mille du chemin de fer de la Baie des Chaleurs ?

R.—La courbe de l'ouest a 5 degrés : celle de l'est a 7 degrés, la tangente 73 pieds. La rampe à environ deux milles de longueur et sa hauteur est de 67 pieds au mille.

Il reste encore trois témoins à entendre. Il est probable cependant que le verdict sera donné mardi.

(Fin de la séance de vendredi après-midi)

Q.—Et près du 67<sup>ème</sup> mille, quel est le degré de la courbure sur les courbes opposées ?

R.—Trois courbes opposées de six degrés et une tangente de 15 pieds entre les deux premières courbes et pas de tangente entre les courbes de six et sept degrés. La rampe a 73 pieds au mille et a deux milles de longueur. J'ai fait rapport contre ces courbes et j'ai ordonné de les changer.

Q.—M. Light, votre signature en votre qualité d'ingénieur des chemins de fer du gouvernement n'est-elle pas sur ces plans que nous produisons, et ne l'avez-vous pas mise dans le but de les faire approuver par le gouvernement ?

R.—Le témoin a mis sa signature sur ces plans à condition que les courbes seraient réduites ou enlevées en partie ; ces conditions n'apparaissent pas sur les plans.

Il a fait des rapports sur les plans produits, il en a donné une copie à M. Schreiber, lui recommandant certains changements qu'il désirait voir être faits sur la dite ligne. Il ne sait pas si le gouvernement a considéré ses rapports.

Il a inspecté au nom du gouvernement de chemin de fer de Témiscouata, lequel chemin reçoit des subsides du gouvernement local. C'est un chemin de colonisation. Il y a plusieurs courbes de six et sept degrés sur ce chemin avec de faibles lignes droites entre elles.

Q.—Avez-vous résigné votre position comme ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement local, à causes des courbes qui se trouvaient sur un chemin sujet à votre contrôle ?

M. Light ne l'a pas fait parce que c'était un chemin de colonisation ; si c'eût été sur le chemin de fer Intercolonial, il aurait immédiatement résigné.

Il a fait rapport au gouvernement que tant d'ouvrage avait été achevé. Mais il a mentionné à l'agent qui a négocié les bons que les courbes en question n'étaient pas de nature à faire du chemin un chemin de première classe. Il lui a dit que plusieurs de ces courbes n'étaient pas nécessaires et que les tangentes devaient être mieux arrangées ce qui coûterait environ \$200,000,00, suivant lui. Il a répondu que c'était son intention d faire toutes les améliorations désirables.

En ce qui touche ce que déjà dit concernant les théories des experts MM. Archibald et McKenzie, il doit dire que ces messieurs n'ont donné aucune théorie spéciale sur la cause de l'accident qui nous occupe.

M. McKenzie a dit qu'il est possible que l'essieu après s'être brisé à la *switch* est, soit définitivement tombée à la *switch* ouest. Il a ajouté que les dormants avaient été déchirés comme par un instrument contondant. Il parle de ce qui aurait pu arriver, car il ne savait pas ce qui était arrivé. Suivant lui, les marques sur les dormants n'avaient pas été causées par les roues mais par l'essieu ou le *truck* ou par un rail cassé.

Le témoin n'a jamais déraillé sur un chemin qu'il a bâti. Il a déraillé cinq ou six fois sur le G. T. R. entre Toronto et Portland. De 1868 à 1872 ou 1873, il a déraillé, une fois à Cobourg, une fois à Hamilton, une fois à Kingston, une fois à Island Pond, une fois à Danville Junction. En outre il a déraillé sur le Lévis et Kennébec. Aucun de ces déraillements n'a eu de suites bien graves.

Il n'a pas été à l'emploi du gouvernement fédéral depuis 1886 ni ne lui a demandé d'emploi, ayant assez d'ouvrage sans cela.

Il ne croit pas avoir été maltraité par le gouvernement fédéral. Il a dit que l'on avait fait de faux rapports sur lui entre autre, M. Pope et quelqu'un de ses gens. Il ne peut jurer qu'on ne lui a pas fait d'injustice, il ne s'en rappelle pas. Il ne croit pas avoir été donné à croire qu'il avait quelque ressentiment contre le gouvernement fédéral.

Q.—Qui vous a requis de donner votre témoignage ?

R.—J'ai reçu un *subpoena* du coroner.

Réponse à M. Carroll, avocat, représentant les familles des victimes :

Q.—Aurait-on pu éviter les courbes entre Harlaka et le lieu de l'accident ?

R.—Dans mon opinion on aurait pu les réduire, pas toutes, cependant, en augmentant l'ouvrage ; je ne donne pas d'opinion sans avoir fait l'exploration de cette partie du chemin.

Dans le chemin de fer de Témiscouata on aurait pu éviter les courbes à très peu de frais, on a déjà enlevé plusieurs de ces courbes et celui qui l'a construit a fait cela à ses frais et regrette que toutes les courbes ne soient pas enlevées, et c'est son intention de les faire disparaître avant que le chemin soit prolongé jusqu'aux provinces maritimes.

Dans mon opinion le chemin de fer Témiscouata n'est pas un chemin de première classe étant principalement défectueux dans son alignement.

Le chemin de fer Intercolonial est un chemin de fer de première classe, si l'on en accepte le point où l'accident est arrivé.

Le chemin de fer de la Baie des Chaleurs n'est pas, de même que le Témiscouata, un chemin de première classe : j'approuve cependant ces chemins de fer comme bons pour la colonisation.

Par le juré Lambert :

Comme ingénieur en chef du gouvernement local, le témoin a construit des chemins de fer de première classe dans la Puissance.

Le chemin de fer European et North American, de St-Jean à Shédiac, N.-B., qui forme maintenant partie de l'Intercolonial ; le chemin de fer du Nord de Québec à St-Martin.

Q.—Y a-t-il des courbes sur ces chemins de première classe et de quels degrés sont-ils ?

R.—Je ne puis dire. Sur le chemin de fer du Nord, il y avait une courbe de 4 degrés à

environ deux milles de Batiscan, mais c'était une courbe directe entre deux longues lignes droites. J'ai changé la courbe à 2 degrés ; avant cela l'oscillation était tellement forte, que lorsque le train passait à cet endroit à 40 milles à l'heure, les passagers risquaient de se faire lancer par les vasistas des chars.

Et le témoignage de M. A. L. Light étant terminé, l'enquête s'ajourne à ce matin à 10 heures.

SÉANCE DU MATIN

M. W. B. McKenzie, de Moncton, assis tant ingénieur en chef sur le chemin de fer Intercolonial, est entendu de nouveau.

Il a déjà fait sa déposition à cette enquête : En réponse au coroner.

Le rail extérieur à l'endroit de l'accident, dans la courbe est plus élevée que le rail intérieur.

Il a examiné la " switch " après l'accident, elle était en ordre la barre transversale, retenant les rails, près de la " switch " était cassée près de la rail, mais cela n'a eu rien à faire avec l'accident. Cette barre transversale est encore rompue, cela n'a eu aucun effet sur l'accident.

En réponse à M. Lewis :

Il était présent lorsque M. Light a donné son témoignage, au sujet des théories, à savoir comment l'accident est arrivé. Il ne se rappelle pas avoir donné aucune théorie sur la cause de l'accident.

Q. M. Light a dit que si le ' pulman ' a laissé la voie où vous lui avez dit qu'il l'a laissé, ce char doit avoir parcouru 600 pieds étant déraillé et que la position de ce char lui indiquerait la vitesse du train de 40 milles à l'heure.

Voulez-vous indiquer l'endroit où vous avez indiqué les marques du déraillement ?

R. A un point d'environ 30 pieds à l'ouest de la " switch."

Je n'ai montré à M. Light aucune marque à l'est de la " switch " car il n'y en a pas.

Il est impossible que j'aie dit que le train a commencé à laisser la voie à un point à 60 pieds à l'est de la " switch." La série de marques sur les dormants que je lui ai indiquée était à environ de 30 à 80 pieds à l'ouest de la dite " switch."

M. McKenzie produit les plans de la portion du chemin de fer Intercolonial construit entre Moncton et Bathurst, par M. Light, et dit qu'il croit que M. Light a dit qu'il n'avait mis aucune courbe de plus de deux degrés sur ce chemin.

Je vois, dit le témoin, qu'il y a sur ce chemin plusieurs courbes de 4 et 5 degrés. Le témoin indique sur le plan, l'endroit où sont placées ces courbes. Il produit le plan d'un nouveau chemin entre St-Jean, N. B. et Shédiac où il a encore des courbes telles que mentionnées plus haut.

En réponse à M. Carroll, tout ce qu'il a dit c'est qu'il avait un essieu de cassé, mais il n'a pas dit que cette essieu s'était brisé sur la pointe de la " switch ". Il n'a pas mentionné la " swieth " à ce sujet.

Q.—Cette courbe de 5 degrés et trois quarts dont vous avez parlé plus haut, a-t-elle été placée par M. Light ou par ses prédécesseurs, c'est-à-dire la courbe allant à Moncton ?

R.—M. Light a dit qu'il avait construit la ligne. Le plan a été signé par lui. Cette courbe était placée sur la ligne principale.

Entre Moir's Mill et Richmond, Halifax, il y a de nombreuses courbes de 3 et 4 degrés, autour d'un bassin plusieurs de ces courbes sont opposées, la vitesse des trains en cet endroit est de 30 milles.

En réponse à M. Angers :

De l'endroit où se trouvent les premières marques sur les dormants il y a 120 pieds, et celui qui dirait que le " pullman " a traversé 600 pieds après avoir déraillé se tromperait.

Dr Alfred Morissette de Ste Hénédine, coroner pour le district de Beauce, dépose comme suit : J'étais sur le train de Halifax, le 18 décembre dernier, et au temps de l'accident, j'étais dans le char à fumer de première classe. Depuis St-Charles les chars ont allés excessivement vite, quelques minu-

tes avant l'accident, les chars semblaient avoir pris une allure affolée.

Je venais de me lever debout lorsque j'eus la sensation d'une traction postérieure du char comme s'il avait voulu diminuer de vitesse et ceci se passait quelques secondes avant l'accident, car de suite nous ressentimes par le cahotement, que le train était déraillé. Je saisis alors une espèce de panier et nous renversâmes.

Autant que je puis en juger, le char allait à au-delà de 40 milles à l'heure, une allure comme j'en ai jamais vu, j'ai l'habitude de voyager souvent. Après la chute des chars, nous avons été traînés, pendant quelques secondes, le char sur le côté, et je perdis ensuite connaissance. J'ai été blessé lors de l'accident.

En réponse à M. Angers :

A St-Charles, un homme est entré dans le char et a dit que nous avions encore dix minutes en retard. Je ne sais pas à quelle heure le train était passé à St-Charles et à Harlaka. Personnellement, je ne sais pas à quelle heure l'accident est arrivé.

Avant l'accident, avec la vitesse avec laquelle nous allions, j'étais presque certain que le train allait tomber en bas de la rampe.

Je regardais par les vasistas du char je n'ai pas compté les poteaux, je ne suis pas un compteur de poteaux et je considère que l'intelligence, le bruit du char, son allure et les objets que l'on dépasse en route, en regardant, sont autant de choses par lesquelles on peut constater la vitesse.

Et l'enquête est suspendue à 2 heures cette après-midi.

LE VERDICT

Les jurés ont commencé ce matin à délibérer, et ont rapporté le résultat de leurs délibérations, à 1 heure.

Ils se sont divisés et sont venus avec deux verdicts dont l'un ne porte aucun blâme contre les autorités de l'Intercolonial, et dont l'autre les exonère.

1. Les jurés J. B. Michaud, William Eggleton Simpson, Hippolythe Michaud, Joseph Désiré Lemieux, Damase Blais, George Bégin, Simon Thompson et Urbain Lacroix sont d'opinion que les dits défunts Joseph Phydime Blais, François-Xavier Leclerc, Alexis Dessaint dit Saint-Pierre, François Gauvin et Max Drespool sont morts des suites de blessures infligées par le déraillement du convoi numéro 33 de l'Intercolonial, sur lequel les dits défunts étaient passagers, le dit déraillement ayant eu lieu à Saint-Joseph de Lévis, comté de Lévis, district susdit, le dix-huitième jour de décembre de l'an susdit.

2. Les jurés suivants : Pierre Robitaille, Joseph Baillargeon, Albert Lambert, Philibert Ouellet, Charles Samson, Edouard Martin et Célestin Labonté sont d'opinion que les dits Joseph Phydime Blais, François-Xavier Leclerc, Alexis Dessaint dit St-Pierre, François Gauvin et Max Drespool sont morts des suites d'un accident arrivé le dix-huit décembre de l'an susdit par suite du déraillement du convoi de l'Intercolonial numéro 33, en la paroisse de St-Joseph de Lévis, en le comté susdit, en le district susdit, et qu'après avoir entendu la preuve et soigneusement examiné tous les faits, les jurés susdits sont d'opinion que le convoi en question n'allait pas à une vitesse exagérée, ni que le conducteur Walker, ni le mécanicien Murphy soient à blâmer. De plus, sans émettre une opinion positive quant à la cause de l'accident, les susdits jurés, considèrent que le dit accident a pu être causé soit par la rupture d'un essieu, soit par celle d'une roue, bien qu'il soit établi que les essieux et les roues du dit convoi avaient peu de temps avant l'accident été examinés et trouvés en bon ordre.

ON DIT.....

On dit que le premier-ministre a envoyé deux émissaires en avant, pour lui préparer une démonstration spontanée et enthousiaste à son arrivée à Paris.

Moyen comme un autre d'annoncer les gogos.

Un petit coup de tam-tam pour préparer le gros emprunt !

ILS ONT DU TOUPET !

On lit dans l'Electeur de ce matin :

La dette provinciale n'atteint pas vingt-cinq millions ; elle n'aurait pas atteint la moitié de cette somme si les torics avaient été chassés du pouvoir il y a quinze ans.

Ils ont un fameux toupet, allez !

La dette provinciale n'atteint pas vingt-cinq millions ?

Mais le 30 juin 1890 la dette fondée était de \$21,448,666,

Et la dette flottante était, d'après M. Shehyn lui-même, dans son discours budgétaire de la dernière session, de \$6,762,033.

Cela fait déjà \$28,210,699 pour la dette totale.

Et depuis le discours budgétaire, le gouvernement a foit voter des subsides aux chemins de fer pour au moins \$5,000,000.

Nous voilà donc rendu à \$33,000,000 comme chiffre de la dette provinciale.

L'Electeur dit qu'elle n'aurait pas atteint la moitié de cette somme si les torics avaient été chassés du pouvoir il y a quinze ans.

Si les conservateurs avaient été remplacés par M. Mercier il y a quinze ans, la dette serait peut-être de soixante millions, car en quatre ans, de 1887 à 1891, il l'a augmenté de \$13,000,000, ou de plus d'un tiers.

Et ce n'est pas fini !

LA DISSOLUTION

La dissolution continue d'être la grande préoccupation des cercles politiques.

Aurons-nous des élections générales ? Vous vous trouvez en face de cette interrogation à tous les coins de rue.

Franchement il est difficile de répondre à une pareille question dans le moment actuel. Pour notre part nous avons toujours été sous l'impression que le parlement ne serait dissout qu'après une session au moins. Mais nous n'avons jamais été d'opinion, comme le Globe, que le gouvernement commettrait un acte inconstitutionnel en dissolvant le parlement avant le recensement et une nouvelle révision des listes.

Au milieu de la confusion des nouvelles contradictoires, ce qui nous paraît certain, c'est qu'aucune décision n'a été prise encore au sujet de la dissolution ou de la convocation des chambres.

La Gazette de Montréal, rédigée par M. White, député de Cardwell, publiait hier l'article suivant :

" Il circule de part et d'autres des rumeurs touchant la dissolution de la Chambre des Communes. Les raisons sur lesquelles on s'appuie pour dire que le gouvernement en est venu à la détermination d'en appeler au peuple, sont au mains amusantes si elles ne sont pas bonnes. Une de ces raisons porte que la tonnure soudaine qu'ont prise les affaires semble être le résultat des remontrances fréquentes et répétées venant de la Grande-Bretagne, au sujet des complications sérieuses dans lesquelles le gouvernement britannique a été mis à l'égard des Etats-Unis, à cause du Canada, tandis que d'un autre côté, les difficultés de Terre-veuve peuvent, d'un moment à l'autre, causer une rupture entre l'Angleterre et la France.

Sir John en appellera-t-il au peuple sans faire d'autre session ? C'est là une question que, suivant nous, le gouvernement n'a pas considérée. Cependant nous croyons que le gouvernement devrait en venir au plus tôt à une décision à ce sujet, vu que le mois de janvier tire à sa fin et que les chambres n'ont pas encore été convoquées pour la dépeche des affaires.

Il y a tant en Angleterre qu'au Canada de nombreux précédents qui justifient une dissolution du parlement avant l'expiration du terme, et nous croyons que, si nous prenons leur propre parole, nos amis les libéraux, n'auront pas d'objection à ce qu'un appel soit fait à l'opinion publique touchant la politique des deux partis.

Tout le monde avait jusqu'ici été d'opinion que le présent parlement durerait jusqu'à ce que le recensement fut achevé, c'est-à-dire en avril, de telle sorte qu'une redistribution des sièges put être faite avant la loi qui pourvoit à tel rajustement.

Nous pouvons ajouter qu'il ne serait pas nécessaire d'avoir une autre élection après le recensement, si nous en avions avant. D'un autre côté, il n'est pas difficile de comprendre ce à quoi donnerait lieu le délai en augmentant la représentation dans les provinces qui y ont droit et ce serait une injustice de les en priver. Il n'y a rien qui empêche le parlement élu dans quelques mois d'achever son terme avant le remaniement des collèges électoraux.

Enfin nous répétons qu'aucune décision n'a été prise au sujet d'une dissolution immédiate."

Naturellement il se fourre toutes sortes d'histoires au milieu des rumeurs du jour. Ainsi l'Electeur de ce matin publie une dépêche de Montréal où nous lisons ces lignes.

On dit ici que sir Adolphe est jeté pardessus bord et que samedi il n'assistait pas à la réunion du cabinet à Ottawa. On prétend d'un autre côté que sir Hector sera nommé lieutenant-gouverneur de Québec et que l'honorable M. Angers sera nommé juge de la Cour Suprême vice l'honorable juge Fournier.

Autant d'absurdités que de mots.

Prenez, par exemple, ce qui concerne sir Adolphe. Samedi le ministre de la milice n'était pas au conseil pour la bonne raison qu'il était parti pour Québec, où il est arrivé dimanche matin.

Les autres cancons sont de la même force.

Non, messieurs, les libéraux, ne comptez pas sur tous ces mensonges pour soulever l'opinion. Vous n'y réussirez pas.

Si Sir John Macdonald décide de dissoudre le parlement, nous sommes prêts à vous faire face. Ce n'est pas au moment où M. Mercier est en train de plonger la province dans un abîme sans fond, qu'elle voudra se jeter aveuglément dans les bras de M. Laurier, un homme qui est plus américain que canadien, et qui va trinquer ce soir avec les dilapidateurs et les emprunteurs de Québec.

Nous ignorons s'il y aura des élections. Mais s'il y en avait, malgré vos vantardises d'aujourd'hui, vous seriez battus, comme vous avez été battus en 1887, malgré vos vantardises d'alors.

LA BELGIQUE EN DEUIL

Mort du prince Baudouin, neveu du roi Léopold et héritier présomptif du trône

Grande excitation à Bruxelles

Bruxelles, 24.—La nouvelle de la mort du prince Beaudoin, fils du comte de Flandre et neveu de S. M. Léopold II, roi des Belges, a pris tout le monde par surprise.

Le prince Beaudoin (Léopold-Philippe-Marie-Charles-Antoine-Joseph-Louis) est né à Bruxelles le 3 juin 1860. Il était capitaine aux Carabiniers belges.

Il était aussi capitaine honoraire au second régiment des Dragons de Hanovre.

On donne comme cause de la mort une attaque de bronchite.

A Bruxelles, on ne savait pas que le prince était malade, aussi l'émotion et la consternation causée dans toutes les classes de la société par cette lugubre nouvelle, ont-elles été considérables.

C'est hier matin seulement que les Bruxellois ont appris que l'héritier présomptif de la couronne avait succombé l'avant-dernière nuit, à trois heures et demi du matin.

Une grande excitation règne à Bruxelles et dans toutes les provinces. Partout, on exprime la plus vive sympathie pour la famille royale. Le prince Beaudoin est très populaire. Ses talents, les espérances qu'il avait fait naître, l'affection que lui portait le peuple, rendait sa perte encore plus sensible à la maison régnante. On a caché la mort à sa sœur Henriette qui souffre actuellement d'une inflammation pulmonaire. Les gendarmes montent la garde au palais du comte de Flandre, où se trouve la princesse Henriette, afin d'empêcher le tumulte dans les rues et d'éviter les soupçons de la princesse malade.

## ON DEMANDE UN MILLION

Le gouvernement Mercier a placé la province dans une position extraordinaire.

Il a fait voter un emprunt de dix millions à la dernière session, et il n'a pas pourvu aux voies et moyens nécessaires pour faire face à l'augmentation de l'intérêt qui va en découler.

Il n'a pas pourvu davantage aux voies et moyens nécessaires pour faire disparaître le déficit permanent dont il a gratifié la province.

Ce déficit pour l'année courante 1890-91, ne saurait être moindre que \$633,218.

Une simple récapitulation nous en convaincra.

A la page 36 du budget de 1890-91 on voit que les dépenses ordinaires prévues par le trésorier étaient de \$3,925,645.

De plus il y avait dans ce budget des dépenses spéciales imputables au capital pour \$283,976.

Enfin, il y a eu un budget supplémentaire ordinaire de \$346,019. :

Budget général 1890-91.....\$3,425,645  
Plus dépenses spéciales ordinaires..... 283,076  
Plus budget supplémentaire.... 346,019

Total.....\$4,054,740

Ajoutez à cette somme celle des trois mandats spéciaux du 14 juillet, du 31 juillet, et du 15 août 1890, qu'on trouve indiqués à la page 40 des procès-verbaux de la présente session, soit \$2,500, \$16,500 et \$10,000 en tout \$39,000. Cela nous donne un total de dépenses de \$4,093,740 pour l'exercice 1890-91.

Maintenant pour les recettes, nous avons la parole de M. Shehyn :

J'estime les recettes de cet exercice (1890-91), à \$3,529,672.80, dont \$68,000 représentant celles à compte du capital, \$3,460,522.80 provenant du revenu ordinaire. Cette estimation est basée sur celle du dernier exercice, tout en tenant compte des changements qui peuvent se produire en plus ou en moins, sur certains articles (*Discours sur le budget 1890, p. 38.*)

La crise du commerce de bois empêchera probablement M. Mercier de percevoir toute cette somme. Mais prenons-la pour encaissée :

Dépenses ordinaires, 1890-91. \$4,093,740  
Recettes ordinaires, 1890-91. 3,460,522

Déficit probable.....\$ 633,218

A part ces \$633,000 de déficit certain, le gouvernement Mercier va grossir le budget de \$400,000 d'intérêts additionnels par son emprunt de \$10,000,000 à 0 1/2.

Comme le gouvernement, dans son budget de 1892 n'est pas entré dans la voie des diminutions de dépenses, on peut prévoir un déficit dans les \$600,000 pour la prochaine année fiscale.

Ces deux chiffres réunis, celui du déficit de \$600,000 et celui des \$400,000 d'intérêts additionnels, nous mène à \$1,000,000 de découvert.

Or, comme nous le disions au début de cet article, le gouvernement Mercier n'a pas pourvu aux voies et moyens indispensables pour procurer au trésor ce million qui lui manque !

Les taxes sur les licences, sur les mines et sur les chemins de fer, réunies, ne donneront pas \$150,000.

Où trouver la différence ?

La presse ministérielle devrait publier dans ses colonnes l'avis suivant :

Une récompense honnête est promise à quiconque fournira au trésorier provincial le moyen de trouver, sans provisions législatives, le million qui lui manque pour équilibrer son budget.

## MORT DANS UN PANIER !!

Un nommé N. Dillon fait le trajet entre Providence et Montréal en compagnie d'un cadavre

La *Patrie* raconte que mardi soir, vers onze heures, le sergent Beauchemin du poste central a eu une visite assez étrange.

Un individu déclarant se nommer Noël Dillon s'est présenté à la station et a fait au sergent le récit de l'histoire suivante.

Il partait lundi soir de Providence R. I. dans le but de venir rendre visite à ses parents qui résident, paraît-il, à l'Acadie, dans le comté de Saint-Jean.

Il ajoute qu'au moment de son départ une jeune fille de l'endroit se présenta à lui et lui demanda comme une faveur de bien vouloir prendre soin d'un jeune enfant de deux mois, puis de le transporter chez les Sœurs Grises, lors de son arrivée à Montréal.

Vu qu'il connaissait la jeune fille depuis plusieurs années, afin de ne point la désobliger il daigna se rendre à ses pressantes sollicitations.

Il le déposa soigneusement dans un panier, mais, à son arrivée en cette ville, il constata que l'enfant était mort durant le trajet entre Montréal et Providence.

Il voulut alors le placer au couvent des Sœurs Grises, mais ces dernières refusèrent de le recevoir.

Le sergent Beauchemin donna immédiatement instruction de transporter le cadavre à la morgue et ce matin le coroner Jones a tenu une enquête.

Le naïf voyageur a été retenu dans les cellules du poste central afin d'attendre le résultat de l'enquête.

Les autorités semblent cependant croire à sa bonne foi.

## COUR CRIMINELLE A CHICOUTIMI

## L'affaire Dufour

Chicoutimi, 21.—Lundi matin, la cour du Banc de la Reine à Chicoutimi présidée par l'hon. juge Gagné, a commencé l'instruction de l'affaire Dufour.

Les avocats du prisonnier MM. Savard et Gagnon soulèvent d'abord une longue discussion et demandent le renvoi des jurés. Mais finalement le juge a décidé que les jurés ne devraient pas être renvoyés.

Le jury est formé et la cour commence à entendre les témoignages de la Couronne qui sont foudroyants contre l'accusé. D'après les témoignages qui ont été entendus, la culpabilité de Dufour est incontestable.

La preuve de la Couronne et celle de la défense sont terminées. Les avocats ont fait leurs plaidoiries hier soir et le jury est à considérer le verdict à rendre.

## La santé du Pape

Rome, 22.—Le Pape souffre d'une fièvre légère et a été forcé de prendre le lit depuis hier. Ses médecins annoncent qu'il n'y a aucune raison de s'alarmer.

## Mort d'un jeune poète

Philadelphie, 22.—Charles Henry Luders, le jeune poète dont le nom a figuré souvent dans les revues américaines, est mort hier à l'hôpital, où il s'était mis sous le traitement du Dr Koch. Il n'était âgé que de 33 ans. Tombé malade de la grippe, il y a environ un an, il s'est vu pris de consommation qui l'a emporté dans la tombe.

## Chez les Indiens

Pine Ridge, 22.—Grande revue des troupes ici hier, en présence des Indiens. 17 compagnies d'infanterie et 39 escadrons de cavalerie, une batterie d'artilleurs se sont formés en ligne de bataille et ont manœuvré sous les yeux du général Miles.

## Chez les Indiens

Agence de Pine Ridge, 23.—Le 1er bataillon d'infanterie, colonel Shafter, et quatre escadrons de la 9<sup>ème</sup> infanterie, colonel Henry, demeureront à cette Agence après que le corps principal de soldats aura reçu l'ordre de retourner dans ses quartiers.

Pine Ridge, 24.—Ordre a été donné de renvoyer une grande partie des troupes cantonnées ici pour supprimer la révolte des Sioux.

## FAHEY ET NAEGELE

Complot des ex-détectives à l'effet de se soustraire à la surveillance de leurs gardiens

Montréal, 23.—Un citoyen bien renseigné qui dernièrement était de passage à Saint-Vincent de Paul et qui a eu l'occasion de visiter le Pénitencier disait hier matin à un reporter du MONDE que, quelques jours avant Noël, un émoi avait été causé au Pénitencier de St-Vincent de Paul. C'étaient les ex-détectives Fahey et Naegelé qui avaient causé tout l'émoi ; ayant réussi à tromper la vigilance de leurs gardes ils étaient restés introuvables pendant 24 heures.

Après maintes et maintes recherches, on réussit à découvrir nos deux forçats dans un hangar placé à l'extrémité est de la prison.

Ce hangar sert à recueillir les outils de jardinage et est généralement fermé pendant l'hiver.

Les deux compagnons dormaient d'un paisible sommeil lorsqu'on les découvrit.

Après avoir été questionnés sur leur conduite, ils déclarèrent qu'ils avaient reçu des liqueurs de certains visiteurs qui étaient venus au pénitencier.

Sous un prétexte quelconque Fahey et Naegelé se sont rencontrés, et ont réussi à s'entendre en vue de " chômer " pendant la saison des fêtes.

Vu la bonne conduite antérieure des deux détenus, aucune punition ne leur a été infligée et après avoir reçu une sévère réprimande, ils ont été réinstallés dans leurs quartiers respectifs. Il n'y avait pas eu, d'ailleurs, de tentative d'évasion de leur part.

## UNE AVALANCHE

PLUSIEURS MAISONS ENSEVELIES PAR LA NEIGE

Vers quatre heures et demie, hier l'après-midi, une quantité considérable de neige et de glace s'est détachée du cap Diamant pour venir s'abattre sur un pâté de maisons de la Champlain, près de l'église norvégienne. L'élan a été tel que l'avalanche a traversé la rue et a frappé les résidences du côté opposé, brisant les fenêtres et pénétrant à l'intérieur, sur une hauteur de trente pieds. On peut aisément concevoir la terreur des habitants qui crurent tout d'abord à un écroulement de rochers.

Les maisons ensevelies s'étendent depuis le No 521 jusqu'au No 529 et 531, et sont la propriété du conseiller Kane qui en occupe une avec sa famille, la seconde est occupée par M. James Murphy et sa famille. Les autres maisons appartiennent à la succession Lambson et sont occupées respectivement par la veuve Murphy, la veuve John Paul, Peter Griffin, journalier, Miles McGrath, journalier, Joseph Rooney, Denis Murphy, veuve Drew et Mathew Redmond.

L'ingénieur de la ville a envoyé aussitôt trente-cinq hommes de la corporation qui, en travaillant sans relâche depuis cinq heures jusqu'à 8 h. 30, n'ont pas réussi à enlever une quantité appréciable de la neige amoncelée.

Les travaux de déblaiement ont recommencé ce matin et se poursuivront jusqu'à ce que toute la neige soit enlevée. Aucune maison n'a été démolie et personne n'a été blessé.

Mouvement des pèlerinages à Ste-Anne de Beauré

Années	Pèlerinages	Communi-	Messes
	organisés	nions	
1876	28,000	40	22,500 750
1877	38,500	45	34,950 1,185
1878	37,530	40	32,100 1,050
1879	27,500	42	31,000 1,375
1880	36,500	40	31,000 1,540
1881	50,000	63	45,000 2,150
1882	54,000	78	48,000 2,140
1883	58,174	70	50,000 2,050
1884	61,725	83	52,100 2,145
1885	79,282	106	60,350 2,211
1886	85,659	114	66,000 2,303
1887	90,884	109	68,365 2,394
1888	91,347	116	80,000 2,378
1889	100,951	111	97,000 3,047
1890	105,672	129	108,575 3,696

## UNE BEVUE

Il paraît que M. W. E. Collins, employé au département des Terres de la Couronne, qui avait été suspendu arbitrairement par le gouvernement Mercier, vient d'obtenir sa retraite avec sa pleine pension à compter du moment où le commissaire des Terres l'avait renvoyé injustement, et \$3,000 pour le tort qu'on lui a fait.

Il aurait été beaucoup plus simple de ne point le suspendre.

Le gouvernement s'en serait tiré à meilleur marché !

## LES RUMEURS POLITIQUES

Toutes sortes de rumeurs politiques courent les rues.

On parle de dissolution du parlement fédéral. On dit que Sir John Macdonald veut faire des élections générales immédiatement, etc.

Nous n'affecterons pas d'être dans les secrets officiels. Mais nous dirons franchement à nos lecteurs que nous ne croyons rien de tout cela.

Il nous paraît beaucoup plus probable que le parlement actuel verra encore une session, peut-être deux.

## COMPTES DISCUTES

Le gouvernement Mercier se fait tirer l'oreille pour payer les comptes de la maladie et des funérailles de Mgr Labelle.

On dit que les trois médecins qui ont soigné le curé de St-Jérôme et ont fait l'opération à laquelle il a fallu le soumettre, ont présenté un compte de \$1100 au gouvernement, et que M. Mercier refuse de l'admettre.

Le gouvernement discuterait également le compte des funérailles à la Basilique, qui n'est pourtant pas plus élevé que les comptes ordinaires pour services de première classe.

Le gouvernement Mercier se jetterait-il à la parcimonie ?

Un comble, quoi !

## Alternance des fourrages pour conserver l'appétit des animaux

Pour conserver l'appétit des animaux, pour que les fourrages qu'on leur donne profitent bien, il est bon de faire alterner ceux-ci. L'hiver, on présente tour à tour pendant la journée, du foin, de la paille et des racines fourragères. Ces dernières seront crues et mêlées avec de la paille hachée, si l'on peut en donner beaucoup ; dans le cas contraire, les racines doivent être cuites et arrangées en soupe. La paille sèche est un mauvais aliment mais mélangée aux substances aqueuses elle peut en partie remplacer le soin.

## Le vieux chef

Toronto, 24.—Sir John doit visiter Toronto mardi. Il y passera plusieurs jours. Le Queen's hotel a mis à sa disposition les salons rouges qui avaient été habités par le parti vice-royal. Pendant son séjour dans la capitale, Sir John s'occupera des affaires de l'assurance des Manufacturiers et de l'Empire.

## Mort de M. Alexis Mercier

Montréal, 24.—M. Alexis Mercier, frère aîné du premier-ministre, est mort hier à la résidence de ce dernier. Il était employé aux douanes de cette ville comme estimateur depuis 1866. Le défunt qui était âgé de près de 56 ans, a succombé à une attaque d'apoplexie.

UNE COMPARAISON

Ottawa et Québec

Surplus et déficit

Le 5 mars 1889, dans son discours budgétaire, l'hon. M. Foster, ministre des finances, communiquait à la chambre des Communes les prévisions suivantes :

Mon estimé pour 1889-90 est comme suit :

Revenu	
Douanes.....	\$23,900,000
Excise.....	7,125,000
Divers.....	8,150,000
<b>Total.....</b>	<b>\$39,175,000</b>

Ceci est basé sur le tarif en force et sur le maintien du pays dans sa condition présente. Le budget des dépenses qui a été mis devant la chambre s'élève à \$35,000,000. Je ne puis dire avec certitude ce que sera le chiffre total du budget supplémentaire qui devra être soumis... Dans tous les cas pour faire une estimation modérée disons que le budget total sera porté à \$36,500,000 ; nous avons alors un surplus pour 1889-90 de \$2,675,000.

Le ministre des finances conservateur annonçait donc un surplus de \$2,675,000.

L'année fiscale est terminée, les comptes-publics sont publiés, et nous constatons que le résultat de 1889-90 est celui-ci :

Revenu.....	\$39,879,925
Dépenses.....	35,994,031

Surplus..... \$ 3,885,894

Le ministre des finances d'Ottawa a donc un surplus de \$1,200,000 plus élevé que celui qu'il avait prévu.

Maintenant passons à Québec.

Dans son discours budgétaire du 15 février 1889, M. Shehyn disait :

Maintenant en rapprochant l'évaluation des recettes ordinaires de celles des dépenses ordinaires pour l'exercice 1889-90, on arrive au résultat suivant :

Recettes ordinaires.....	\$3,405,672
Dépenses ordinaires.....	3,353,170

Excédant des recettes sur les dépenses.....\$ 52,502

Or les comptes-publics de 1889-90 sont venus, et l'on a constaté que l'exercice se soldait par un déficit de \$500,000 dont il admet lui-même \$345,177 aux pages 12 et 13 des comptes-publics.

Notre trésorier s'était donc trompé de la bagatelle d'un demi-million de piastres.

Voilà entre les deux régimes une différence qui saute aux yeux.

Prosperité financière à Ottawa.

Gâchis financier à Québec.

LES VOIES ET MOYENS

\$800,000 d'écart

Nous parlions hier des voies et moyens auxquels le gouvernement Mercier a négligé de pourvoir.

Nous prouvions que l'administration a en perspective un déficit régulier de \$600,000, et de plus qu'il lui faudra faire face à une augmentation d'intérêts s'élevant à \$400,000.

Eh bien, voici avec quelles ressources le gouvernement entend solder ce million de découvert.

A la page 388 des Procès-Verbaux de la dernière session on lit les interpellations et les réponses suivantes :

Par M. Nantel.—Combien l'honorable Trésorier attend-il de l'opération de la nouvelle loi des mines ?

Réponse par l'honorable M. Shehyn :— Trente à quarante mille piastres.

Par M. Nantel.—Combien le gouvernement compte-t-il retirer de plus de la nouvelle loi des licences ?

Réponse par l'honorable M. Shehyn :— \$150,000.00 à \$200,000.00.

Par M. Nantel.—1. Combien le gouvernement compte-t-il retirer, pour l'exercice 1890-91, de la taxe nouvelle imposée aux

compagnies de chemins de fer subventionnées par le gouvernement ?

2. Combien calcule-t-il retirer pour l'exercice 1891-92 ?

Réponse par l'honorable M. Shehyn :

1. Environ \$30,000.00 ;

2. Cela dépendra des travaux qui seront faits par les compagnies de chemins de fer.

Ainsi donc \$30,000 pour les mines, \$30,000 pour les chemins de fer, et \$150,000 pour les licences, voilà les prévisions du trésorier pour le résultat de ces taxes nouvelles.

Quant aux mines et aux chemins de fer nous nous attendons à voir se réaliser ces prévisions jusqu'à un certain point.

Mais quant aux licences, nous estimons que le trésorier marche à un cruel mécompte et que, s'il réalise \$60,000 ou \$80,000, il pourra être content.

Dans tous les cas disons \$150,000 pour les licences, plus \$30,000 pour les mines, plus \$30,000 pour les chemins de fer.

Cela fait en tout \$210,000.

Et il faut \$1,000,000.

Il reste \$800,000 d'écart.

C'est un gros denier et qui est difficile à trouver même pour un homme qui a une belle *span* et six paires de culottes blanches.

LE REGNE DE L'AUTOCRATIE

On lit dans la *Pressee* :

On a fait revivre depuis quelques jours le projet de fonder à Montréal un organe du gouvernement Mercier. Une compagnie à fonds social aurait déjà été fondée.

D'après la rumeur, le capital payé devrait être de \$50,000 et le montant total des actions de \$100,000.

M. Adjutor Carmel, l'imprimeur bien connu de la rue St-Vincent, deviendrait l'administrateur du nouveau journal et prendrait des actions au montant de \$5,000 dans la compagnie.

Dans quelques jours, disent des amis de M. Mercier, l'organe libéral lancera son prospectus.

Cette rumeur cadre parfaitement avec tout ce que nous connaissons des tendances et des disparitions actuelles de M. Mercier.

Il veut avoir une presse à sa dévotion, et détruire la presse qui lui refuse les génuflexions.

C'est le règne de l'autocratie.

PETITE GAZETTE

Les chefs conservateurs du comté de Prescott se sont réunis en "caucus" il y a quelques jours, et ont choisi M. Félix Routhier pour leur candidat aux prochaines élections fédérales.

Le bruit courait hier à Ottawa que le révérend Père Grandin, économiste de l'université d'Ottawa, avait été nommé évêque coadjuteur de Sa Grandeur Mgr Taché, dont la santé est chancelante.

Le pape vient de recevoir un cadeau assez singulier !

Les Chartreux lui ont envoyé avec une somme considérable destinée à combler le déficit du denier de Saint Pierre, trente caisses remplies de bouteilles de liqueur.

C'est de la chartreuse fabriquée avec un alcool si vieux, si vieux, que chaque bouteille coûte au minimum le triple du prix usuel.

Le cardinal Simor, primat de Hongrie et archevêque de Strigonie, est mort hier. Le vénérable prélat était né à Alba Reale le 23 août 1813, et fut promu au cardinalat le 22 décembre 1873.

CHRONIQUE

Avez-vous lu la biographie, ou l'esquisse, ou le croquis, comme il vous plaira, de M. Louis-Félix-Macaire Pinault, député de Matane, par M. Léon Ledieu, auteur des *Entre-nous* qui ne sont pas encore sortis de la publicité intime et discrète indiquée par leur titre ?

Si vous n'avez pas lu cette biographie, cette esquisse ou ce croquis, lisez-les au plus tôt, et vous jouirez de quelques instants de douce hilarité.

Cet article délicieux a paru dans le *Monde Illustré* d'abord, puis dans l'*Electeur* qui est le déversoir naturel de toutes les platitudes de même famille.

Oh ! la plaisante pièce !

M. Ledieu raconte comme un événement sa première entrevue avec le colossal Macaire. Et il se fend d'un portrait où il vous dépeint amoureusement l'encolure de son homme :

"Un homme superbe, bâti en hercule, au cou solide et bien attaché, aux épaules larges, bien musclé, la poitrine en avant, des mains à manœuvrer une pièce de siège ou à faire tourner une de ces larges et longues épées du moyen-âge qu'on voit dans les musées ; une figure franche, des yeux qui regardent bien en face, une moustache épaisse, bref un de ces types mâles et énergiques comme on en voit pas tous les jours."

Ces muscles, cette poitrine, ce cou, ces épaules, cette moustache, cette masse puissante ont séduit d'emblée le chroniqueur du *Monde illustré*.

Ce fut au club de la garnison que M. Pinault empoigna pour la première fois M. Ledieu par l'ampleur de ses proportions et la grosseur de ses formes.

Emu par cette rencontre qui fera date dans sa vie, le beau-frère de M. Duhamel voulut se renseigner sur l'homme qui venait de produire sur son imagination ardente une impression si vive :

"Lui parti, comme on était au Club de la Garnison, je pris les renseignements. Justement tous ceux qui se trouvaient là le connaissaient parfaitement et les notes biographiques m'arrivèrent de tous côtés."

"Après avoir but une gorgée de grog, l'un des assistants se recueillit un instant et me dit :

Ces notes biographiques qui arrivent de tous côtés, ce verre de grog, ce temps d'arrêt consacré au recueillement avant de parler de Pinault—nous soumettons humblement que l'interlocuteur voulait simplement s'essuyer la moustache—toute cette mise en scène savante nous ravit positivement.

Voyez comme l'intérêt est adroitement ménagé. "L'un des assistants boit une gorgée de grog (virgule), se recueillit un instant et me dit :

C'est absolument comme dans les romans feuilletons.

Mais enfin que lui dit-il, à M. Ledieu, cet assistant recueilli ? Voici :

"Pinault, qui vient de vous être présenté, est un des avocats les plus distingués de Québec, grâce à son talent et à ses connaissances légales, et l'ami de tous les hommes intelligents, grâce à son excellent caractère et à son bon cœur."

Son âge ? Il a eu trente-six ans aux dernières pommes."

Un des avocats les plus distingués. Hum ! .....je trouve qu'on fait un étrange abus au Canada des mots *distingués* et *distinction*.

Mais les dernières pommes ! Que dites-vous des dernières pommes ? C'est trouvé ; ça vous a un parfum bucolique qui embaume à quinze pas. On retourne par la pensée aux harmonieuses églogues du doux Virgile.

Pourtant M. Louis-Félix-Macaire Pinault n'est pas un berger. S'il a du berger la rusticité il n'en a pas la galanterie. M. Ledieu lui en fait un reproche aimable :

"C'est un célibataire endurci, pétrifié, il, mais cela se passera peut-être. Aucun regard de femme n'a pu le décider à faire publier ses bans. C'est tout ce qu'on lui reproche, mais c'est très grave et l'on dit que les jolies Québécoises sont décidées à l'enchaîner une bonne fois pour toutes."

Comment ! une ligue, une coalition, un combine de jolies filles pour enchaîner Louis-Félix. Je somme M. Ledieu de nous avertir quand ces demoiselles commenceront les hostilités.

M. Ledieu nous parle ensuite des voyages de son héros. Il nous le fait suivre à Rome, à Paris, à Londres, à Bruxelles, amassant des trésors de connaissances politiques, légales, scientifiques, et éblouissant tout le monde au retour par le charme vainqueur de sa conversation à la fois instructive et attachante.

L'auteur du croquis nous en donne ce remarquable échantillon :

"Peu causeur d'ordinaire, je me souviens lui avoir entendu résumer ses impressions en disant tout simplement :

—Eh ! eh ! cela fait du bien de voyager, on voit et on apprend bien des choses."

Phrase étonnante de profondeur, de science et de poésie, devant laquelle pâlissent toutes ses impressions de voyage du juge Routhier, de Tardivel, et de Faucher. On peut bien être peu causeur d'ordinaire, quand on peut se décharger de temps à autre en un tel feu d'artifice... "Eh ! eh ! cela fait du bien" etc...

Il y a là un "eh ! eh !" dont on ne comprendra jamais toute la beauté originale.

Ah ? pour un tel *eh ! eh ! souffrez* qu'on vous embrasse

serais-je tenté de dire à l'immortel Félix en paraphrasant Molière.

Je dois me borner et cependant les perles abondent. "M. Pinault est un des érudits de la chambre..." Saluons ce nouveau docte. "Son premier discours a enlevé les applaudissements de toute la Chambre, et c'était justice, car il venait de découvrir et de nous faire connaître une région dont personne n'avait jamais parlé pour ainsi dire. Matane !"

Bon, ils sont tous découvreurs, ces gens-là ! M. Mercier a découvert le lac St-Jean, M. Duhamel a découvert la réserve forestière, M. Pinault a découvert Matane, et M. Ledieu a découvert...Pinault.

Le mot de la fin ! "Quand à ses opinions politiques, je n'en dirai mot, puisque cela m'est interdit pour une foule de raisons, mais je sais qu'il est libéral depuis qu'il est au monde."

Depuis qu'il est au monde ! Diable ! M. Ledieu pourrait-il nous dire quel symptôme de libéralisme M. Pinault pouvait manifester lorsqu'il portait encore des couches ? ?

A quand la prochaine victime de M. Ledieu ?

On lisait dans l'*Electeur* du 21 janvier :

"La Justice vient d'atteindre sa sixième année.

"Depuis sa fondation en 1885, la Justice a rendu de signalés services à la cause nationale.

"Rédigée avec vigueur et talent, elle a contribué pour sa large part à former le parti fort et puissant qui domine aujourd'hui dans cette province.

"Nous aimons à rappeler ces choses à l'occasion de son anniversaire."

Les païens ornaient leurs victimes de fleurs avant de les immoler.

Et l'*Electeur* inonde la Justice de compliments avant de l'étrangler.

La Patrie donnait l'autre jour des éphémérides fantaisistes qu'une maison de Montréal doit publier bientôt, dans un but de réclame.

On y lisait le paragraphe suivant :

"Mars, 4.—L'hon. M. Mercier obtient pour M. E. Pacaud le titre de chevalier de Saint Grégoire."

Chevalier de St-Grégoire ! Pourquoi pas ? M. Pacaud l'aurait bien mérité, quand ce ne serait que par ses efforts pour créer à Québec un café-concert éphémère où s'ébaucheraient des alliances plus durables sous le regard ému du paternel Ernest.

Marier les jeunes gens, rapprocher les cœurs, unir les lamilles, fonder des foyers, fortifier notre race, préparer des fils à l'Eglise et des citoyens à l'Etat, et tout cela avec une kerresse costumée, n'est-ce pas œuvre pie et patriotique à la fois ?

L'auteur des éphémérides n'a pas cru si bien dire !

## UNE AFFAIRE INTERESSANTE

Le cas de Price vs. Mercier, qui vient d'être réglé par la Cour Suprême est, tout à fait curieux et intéressant.

Cette affaire remonte à l'année 1790, alors qu'au nom d'Alexandre Gray, procureur-général, à la cour des plaids communs, de Québec, réclamait de Sa Majesté le roi George III, une partie de la seigneurie de Grondines, à titre de déshérence, comme partie de la succession de dame veuve Francheville, morte à Québec en 1785 *ab intestat*, sans héritiers dans le pays.

Aucune autre procédure fut prise après 1791, et l'affaire semblait abandonnée lorsqu'en 1884, deux membres du barreau trouveront par hasard à travers les archives du palais de justice le dossier oublié depuis 93 ans à côté d'autres documents ensevelis sous la poussière.

Les deux avocats ayant acheté les droits de la couronne pour \$300, réussirent à avoir un jugement qui déclarait que la partie de seigneurie en question devait retourner à la couronne. Une action basée sur ce jugement fut prise contre le sénateur Price, qui est en possession de cette seigneurie par lui-même et par ses ancêtres depuis plus de cinquante ans, en réclamant, outre la propriété, la somme de \$100,000 pour arrérages de revenus et profits. M. Price attaqua le jugement qui avait décidé que sa propriété retournait à la couronne, par un procédé connu sous le nom de tiers opposition. Il eut gain de cause devant sir Andrew Stuart, mais à la cour d'Appel, le jugement fut renversé par les juges Dorion, Tessier, Cross et Church, le juge Baby dissident. Il en appela à la cour suprême qui permit l'appel, renversa le jugement de la cour d'appel, et revivifia le jugement de la cour supérieure, avec les frais contre le gouvernement de Québec : les juges en chefs, les juges Strong, Taschereau, Groynne, et Patterson, concourants et le juge Fournier dissident.

## LES PREJUGES NATIONAUX VAINCUS

Les triomphes d'une grande découverte

L'influence magnétique de l'art attire les peuples de tous les climats sur nos bords. On voit réunis dans nos plaines aurifères les hommes de toutes les nations et parlant toutes les langues de la civilisation. Bien qu'il y ait entre eux divergence sur toutes les autres questions, dans leurs habitudes, leurs mœurs et leur religion, ils s'accordent cependant sur un point.

Les Anglais et les Américains, les Français, les Suisses, les Allemands, les Suédois, les Italiens et les Chinois admettent, sans qu'il y ait une seule voix discordante, que les grands remèdes introduits dans le monde, il y a quarante ans, sont bien meilleurs pour la guérison des maladies dans ce climat que n'importe quelle autre préparation existante. Cela semble être, en effet, le résultat de l'expérience humaine dans toutes les parties du monde, et c'est de qui a fait la popularité universelle de ces remèdes. Nous considérons, cependant, que la confiance sans bornes qu'ont placée dans l'efficacité de ces remèdes les représentants de tant de nations qui s'occupent de l'industrie minière, est un phénomène remarquable dans l'histoire médicale.

Plusieurs de ces peuples dans leur jeunesse, et mieux à l'âge mûr, étaient habitués à l'usage de ces drogues et remèdes qui sont particuliers aux différents pays qu'ils habitent. Ces remèdes étaient associés dans leur esprit avec les souvenirs du foyer et renforcés par leurs préjugés nationaux. Mais ils ont été mis de côté et pleinement répudiés tandis que dans toutes les régions de l'or on a adopté, d'une commune impulsion, les Pilules et l'Onguent d'Holloway. Il n'y a qu'une manière d'expliquer ce mouvement, c'est le résultat de la conviction basée sur les observations et l'expérience personnelles.

L'onguent est employé avec un tel succès comme pansement pour les blessures, les ulcères, les plaies aux jambes, les maladies internes et accidents auxquels est exposé l'intrépide chercheur d'or, qu'on peut difficilement trouver dans cette vaste étendue des pays d'or une tente de piocheur qui ne soit approvisionnée de cette préparation rafraîchissante, salubre et qui donne du soulagement. La nourriture grossière du piocheur, et souvent ses habitudes, tendent à vicier le sang, et développer des plaies qui coulent et des ulcères purulents sur le corps et les membres. Les plaies aux jambes, principalement, sont très fréquentes parmi ceux qui creusent dans les mines et leur nuisent beaucoup dans leurs travaux. Les cas les plus sérieux dans cette sorte de maladie sont toujours guéris par l'onguent avec une rapidité extraordinaire. La meilleure méthode pour guérir les plaies aux jambes, les blessures et les ulcères en général est de frotter avec l'onguent les parties enflammées autour de l'ouverture de la plaie, en ouvrant d'abord les pores de la peau et en adoucissant la chair avec des fomentations chaudes. La partie malade est alors pansée avec de la charpie et de la toile saturées d'onguent.

Tel est le traitement externe, mais il est bon aussi de donner au malade quelques doses des pilules durant les progrès de la guérison, vu qu'elles servent à purifier le sang et à débarrasser le système de toutes les affections morbides, pendant que l'onguent fait son œuvre à l'extérieur.—(Le Scientific Witness.)

## CALMEZ-VOUS

On lit dans la Presse :

« Malgré toute l'assurance qu'y mettent certains journaux, la question des élections générales n'est pas encore réglée. Elle le sera, sans doute, d'un jour à l'autre, mais sans accompagnement de tous ces terribles déchirements qui d'après l'Electeur annonceraient la fin du monde conservateur.

« S'il y avait élection générale, l'Electeur devrait bien se mettre dans la tête, qu'à Québec, la population instruite par les ruines du régime Mercier, n'ira pas se jeter dans les bras de M. Laurier ; quant aux autres provinces elles resteront favorables à Sir John, pour le moins. »

## CONFLAGRATION A LEVIS

## \$10,000 DE PERTES

Ce matin vers 4 heures, la brigade du feu de Lévis était appelée pour un commencement d'incendie qui s'était déclaré à la résidence de M. Hilaire Turgeon, hôtelier, sur la rue Commerciale. Un fort vent d'est soufflait alors, et ce contre-temps, joint à un froid vigoureux, paralysa un peu les efforts énergiques des pompiers pour arrêter l'élément destructeur.

La maison de M. Turgeon à quatre étages, a été totalement consumée. Pertes, environ \$3,000. La résidence voisine, aussi à quatre étages, propriété de M. Couture, cordonnier, a été complètement brûlée, cependant on a pu sauver les meubles et les marchandises. Pertes, environ \$5,000, couvertes par les assurances. Ces deux bâtisses étaient en bois lambrissé en briques. M. Couture a pu s'échapper avec beaucoup de peine.

M. Turgeon avait quatre polices d'assurance comme suit : la Nationale, \$1,500 ; la Guardian, \$1,200 ; la British America \$1,000 et la Québec, \$4,000 ; Total, \$6,700.

M. Couture avait quatre polices : sur sa bâtisse \$4,000 dans la National et Atlas ; sur les marchandises, \$3000 dans la Caldonia ; \$1,500 dans la Citizen et \$1,500 dans la Glasgow et London.

## UNE COMEDIE MINISTERIELLE

Le gouvernement a fait beaucoup de bruit à la dernière session, avec sa politique fiscale au sujet des licences.

Ses organes l'ont représenté comme l'apôtre de la tempérance, comme le défenseur de la morale publique et de l'ordre social.

Eh bien, tout cela, paraît-il, c'était de la comédie et de l'hypocrisie.

Le gouvernement Mercier, tout en augmentant son revenu, en élevant le prix des licences, a ménagé soigneusement les intérêts des vendeurs de boisson. Et voici comment. Nous cédon la parole à notre confrère du *Trifluvien* :

On sait qu'à la dernière session, le gouvernement a fait amender la loi dite des licences de manière à augmenter le prix des permis de vente de boisson. Ainsi, à l'avenir, les hôteliers paieront au gouvernement \$200 dans les cités, à part Montréal et Québec où le prix est plus élevé, \$180 dans les villes, \$150 dans les villages, \$125 dans les paroisses et \$90 dans les territoires non organisés. Les prix des licences de magasins de détails ou de gros ont aussi été augmentés considérablement. Le gouvernement se rendait donc enfin aux vœux de tous les amis de la tempérance, prêtres et laïques, qui s'étaient unanimement prononcés pour le système de licences élevées. Cette mesure semblait rencontrer l'approbation de tous—les hôteliers exceptés.

L'on oubliait qu'il y a un Mercier à la tête du gouvernement. L'on oubliait que la boisson joue un grand rôle dans les élections de ces patriotes nationaux. L'on oubliait que M. Mercier n'était pas homme à s'aliéner les sympathies de ceux qui spéculent sur l'intempérance.

Aussi s'est-on aperçu bientôt que le gouvernement avait dû ménager ces alliés si précieux.

Mais comment pouvait-il augmenter les prix des licences et ménager à la fois les porteurs de ces licences ? Par le tout petit amendement suivant à la loi des licences :

30b. RESTRICTIONS CONCERNANT LA SOMME QUE LES MUNICIPALITES PEUVENT PRELEVER SUR LES PORTEURS DE LICENCES EN VERTU DE CETTE LOI.

927b. Les conseils municipaux des cités, villes, villages et autres autorités municipales locales, ne peuvent prélever, par règlement, résolution ou autrement, une licence, une taxe, un impôt ou un droit excédant, en aucune année, la somme de cinquante piastres, sur une personne munie de licence en vertu de cette loi, soit pour la confirmation d'un certificat pour obtenir la licence, soit autrement pour l'objet pour lequel elle possède telle licence.

Or cet amendement ne fait pas perdre au gouvernement le bénéfice de l'augmentation des droits de licence, mais diminue les droits que les municipalités pourraient percevoir. C'est-à-dire que le gouvernement enlève d'une main au commerce des boissons, à son profit, ce qu'il lui rend de l'autre, au détriment des municipalités :

Ce qu'on leur ajoute de taxe, dit le *Trifluvien*, on le leur remet à même l'argent des municipalités. En effet, à l'avenir, les corporations municipales ne pourront plus charger plus de \$50.00 par licence. Donc la position des hôteliers n'est qu'améliorée.

Par contre, c'est une perte énorme pour les municipalités.

A Montréal, la diminution dans les revenus sera de plusieurs centaines de mille piastres. A Québec de même. A Sherbrooke, la perte sera de \$6,000. A Sorel d'autant.

Aux Trois-Rivières, la diminution des revenus s'élèvera à \$4,000. A Nicolet elle sera de \$1,600.

Mais comment cet amendement perfide a-t-il pu passer dans la loi, sans discussion ?

Toutes les apparences sont qu'il a été escamoté, à la dernière heure de la session. En effet, nous avons examiné attentivement les résolutions relatives aux licences qui se trouvent aux pages 349 et suivantes des Procès-Verbaux, et nous avons constaté que cet amendement ne s'y trouve pas. Et c'est sur ces résolutions que la discussion s'est faite.

Il est donc clair que le gouvernement a introduit subrepticement, à la dernière minute, dans le bill basé sur les résolutions, cette clause qui ne se trouvait pas dans les dites résolutions. La session touchait à sa fin, et le tout a passé comme une lettre à la poste.

Le gouvernement a donc joué la chambre, joué les municipalités, joué les amis de la tempérance, tout en s'assurant une bonne augmentation de revenu.

## LES RUMEURS POLITIQUES

Les rumeurs politiques vont toujours leur train.

Qui peut les empêcher de courir ? Samedi, l'Evenement publiait cette dépêche à sensation :

Ottawa, 24—Le Canada, journal conservateur-indépendant, annoncera dans son édition de ce soir que le cabinet fédéral a décidé de dissoudre les chambres et que les élections générales auront lieu le 25 mars prochain.

M. Fee, l'organisateur du parti conservateur est arrivé ici de Toronto.

M. Oscar McDonnell, propriétaire du Canada un des hommes importants du parti, a été prié de se présenter dans le comté de Russell. Il sera très fort adversaire pour M. W. C. Edwards.

Puis la même dépêche procédait à la contre-partie suivante :

Tout porte à croire que le gouvernement se soutiendra encore quelque temps. Cependant la rumeur de la dissolution prochaine des chambres a donné naissance à l'opinion que Sir John a, au dernier moment, décidé de remettre à plus tard les élections et de convoquer les chambres au mois de mars.

Un conservateur important et membre du Parlement, actuellement en cette ville, dit que le premier ministre parle d'une session courte qui sera suivie des élections générales au mois d'octobre prochain.

Sir A. P. Caron, ministre de la Milice, part aujourd'hui pour Québec afin de préparer la campagne électorale, en sa qualité de ministre représentant du district de Québec.

Pendant son séjour dans la capitale provinciale, il aura une entrevue avec les principaux amis politiques relativement à la lutte.

Ainsi, dans la même dépêche, dissolution d'abord ; puis session et élections seulement en octobre prochain.

Voilà le public curieux bien avancé ! Nous conseillons à nos lecteurs de rester tranquilles au milieu de ce déchaînement de rumeurs diverses. Notre opinion n'est pas changée. Il y aura une session cet hiver et la dissolution n'aura pas lieu avant l'automne prochain, ou nous serons bien trompés.

## L'IMAGINATION DU TELEGRAPHE

Voici l'entrefilet du Canada qui a causé tant d'émoi samedi, et sur lequel a été bâtie la dépêche à sensation que nous avons reproduite hier :

Depuis quelques jours plusieurs journaux ont annoncé la prochaine dissolution des chambres et les élections générales. Les dates sont même fixées par plusieurs d'entre eux. Nous ne croyons pas que le Conseil des ministres en soit arrivé à une décision finale quant aux dates, mais toutes les apparences indiquent les élections générales pour le mois de mars.

On voit que le télégraphe a de l'imagination.

Au lieu de l'annonce formelle d'une dissolution, l'entrefilet du Canada n'est qu'une simple rumeur comme il s'en est tant publié depuis quelques jours.

Le service anniversaire du Rév. M. Houde sera chanté à St-Aubert jeudi le 29 janvier courant, à 8 ½ heures.

**CRAZY WORK** 60 Splendides morceaux de Soie et Satin de toutes couleurs, couleur 500 pous. carré. 25c Bill t ou argent. LEMARIE'S, SILK MILL LITTLE FERRY, N. Jersey, U. S. Québec, 29 janvier 1891—Jan. 92

Echos & Nouvelles

Triste accident

Un nommé François Morency, conducteur sur le convoi de l'Intercolonial a été victime, ce matin vers dix heures, d'un accident qui va probablement lui coûter la vie. Il était sur la van de son train, quand arrivé à Hadlow, il vint donner de la tête sur le tuyau d'un puisard qui sert à alimenter les locomotives. Le choc fut si violent que le pauvre conducteur fut renversé et puis ramassé sans connaissance. On envoya quérir le Dr Collette qui jugea plus prudent de ne pas le faire transporter à sa résidence près de la gare du Granc-Tronc à Lévis.

Enquêtes

A l'enquête du coroner tenue sur le corps du vieillard trouvé gelé à St-Raymond l'autre soir, Pierre Hamel, le jury a prononcé un verdict de "mort de maladie de cœur."

L'autopsie du cadavre de Daniel Harkin a été pratiquée par le Dr Lemieux. Harkin est mort étouffé, et à l'enquête tenue par le député coroner Garneau, le jury a prononcé un verdict en conséquence.

L'avalanche

Un grand nombre d'ouvriers à l'emploi de la corporation sont encore à l'œuvre déblayant les maisons en partie ensevelies à la suite de l'avalanche sur la rue Champlain dont nous avons parlé hier. Jusqu'à midi leur travail n'avait pas encore donné des résultats appréciables vu l'énorme quantité de neige qu'il faudra enlever. Ils ont bien ouvert un passage qui permet de circuler un peu, mais la plupart de ceux qui conduisent des chevaux préfèrent passer par Sillery, craignant d'être ensevelis sous d'autres amas de neige et de glaces.

Incendie

Vers 7 heures et demie hier, la brigade du feu a été appelée dans la rue St-Joseph pour éteindre un commencement d'incendie qui venait d'éclater dans une maison de pension tenue par une Dame Darveau, voisin de chez le notaire Boily.

Le feu a pris naissance dans une chambre à coucher. Communiquées aux tentures du lit par une lampe, les flammes se propagèrent rapidement et ce n'est que grâce à l'activité déployée par les pompiers si toute la bâtisse n'a pas été complètement détruite.

Les dégâts sont assez considérables, mais il y a des assurances.

Mesureurs de bois

En vertu d'une loi passée à la dernière session de la législature de Québec, il vient d'être établi un bureau d'examineurs de mesureurs de bois.

Ce bureau doit se composer de trois personnes chargées d'examiner les aspirants à la pratique de la classification et du mesurage des bois abattus sur les terres de la couronne, le gouvernement a choisi pour remplir ces fonctions MM. Victor Derôme, employé du département des Terres de la Couronne, J. B. Charleson et M. l'échevin Robert, de Montréal.

Décès

Nous apprenons avec regret la mort inattendue de madame Geo. Boissannault, arrivée à sa résidence, rue d'Aiguillon.

Madame Boissannault était la mère de Madame Dr Falardeau, de Québec et de M. Alphonse Boissannault, de Beauport. Nos sympathies.

Mort subite

Encore une mort subite. Vendredi, un boucher du nom de Louis Bélanger, demeurant rue Bédard, à St-Sauveur, est mort dans les circonstances suivantes: Vers minuit, il quitta son lit, mais à peine avait-il fait quelques pas, qu'il s'affaissa la face contre terre.

On s'empressa autour de lui, et on envoya quérir médecin et prêtres. A l'arrivée du Dr Jolicœur, Bélanger était mort.

Le défunt souffrait depuis huit mois d'une hypertrophie du cœur et était sous les soins du Dr Larochelle. Sa maladie était intermittente et il sortait quelquefois de sa maison.

Le coroner Belleau a été notifié, mais ne tiendra pas d'enquête vu que Bélanger est mort d'une maladie ordinaire.

Triste accident

Un bien triste accident est arrivé dernièrement sur l'embranchement St-François, à trois milles de Edmunston. Plusieurs jeunes gens s'amusaient à jouer sur la ligne, lorsque le sifflet d'une locomotive se fit entendre. Ils voulurent se jeter à côté de la voie et réussirent à se sauver, excepté un que les chars ont écrasé. Il était âgé de 17 ans.

A la Basilique

On pose actuellement un magnifique recouvrement en marbre sur le balustre du sanctuaire de la Basilique.

Le parquet des allées va être recouvert d'un épais tapis en liège.

On travaille aussi aux chapelles latérales. Quand les grandes peintures à l'huile seront replacées, la toilette de la Basilique sera complétée.

Condamné à l'amende

Pour avoir vendu du lait mêlé d'eau, le nommé Napoléon Dion, de Sainte-Jeanne de Neuville, a été, sur la poursuite de la société de buanderie du Cap-Santé, condamné par Son Honneur le juge Casault à dix-huit piastres de dommages et les frais.

Echos de Roberval

—On parle de fonder un journal à Roberval.

—Il est fortement question, à Roberval, de bâtir un presbytère pour remplacer le vieux qui menace ruine.

Les dimensions seront de 32 x 40, à deux étages. Il n'est pas encore décidé si on le bâtira en bois, en brique ou en pierre.

Les dames de Roberval ont décidé de tenir un grand bazar dans le courant du mois d'avril pour venir en aide à la construction de ce presbytère.

\*\*\*

—En 1890, il y a eu à Roberval 17 mariages, 99 baptêmes et 24 sépultures. La population du village est de 1,000 âmes, et il y a augmentation de 120 communicants.

\*\*\*

—L'élection des conseillers pour le village et la paroisse a eu lieu le 12. Pour le village, messieurs Georges Audette et Honorius Auger ont été élus pour remplacer messieurs Thomas Fortin et T. Pilote, sortant de charge.

Pour la paroisse, messieurs Pascal Lavoie et François Bouchard ont été élus en remplacement de messieurs F. X. Levesque et Zéphirin Lalancette, sortant de charge.

Un cheval à l'épouvante

Ce matin, vers 11.30 heures, un cheval attelé à une carriole appartenant à M. E. J. Gale, prit l'épouvante sur la Grande Allée, enfla par la rue Saint-Louis et vint déboucher dans la petite rue du Fort, vis-à-vis le bureau de poste, au moment où un sleigh contenant deux dames la traversait. Le cheval embarqua dans le devant de la voiture, mais n'alla pas outre, car le cocher avec le plus grand sang-froid le saisit par la bride, et put ainsi le maîtriser. On s'imagine aisément quel dut être l'effroi de ces dames, dont l'une était madame Carlton et l'autre une jeune fille de M. J. I. Lavéry, avocat. Heureusement elles en ont été quittes pour la peur.

Le cheval de M. Gale s'est blessé aux pattes, et le sleigh est fortement endommagé.

Mort subite

Madame Honoré Grenier est morte subitement ce matin, à la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf. La défunte était dans la soixantaine. Le Dr Garneau, député coroner du district, est parti cet après-midi pour la Pointe-aux-Trembles afin d'y tenir une enquête.

Cheval à l'épouvante

Hier dans l'après-midi, vers deux heures et demie, un cheval attelé à une carriole de cocher, a pris le mors aux dents sur le haut de la côte Lamontagne et a été arrêté près du marché Finlay. Il n'a causé aucun accident sérieux.

Hier après-midi, le docteur Sewell, avec son tandem a conduit le major-général Herbert aux chutes Montmorency. A son retour chez lui il confia son équipage à son cocher, avec ordre de mener ses chevaux à la citadelle.

En partant de la résidence du docteur Sewell, sur l'Esplanade, les chevaux ont pris l'épouvante et la voiture a été mise en pièces.

Un des chevaux est arrivé à la citadelle quelque temps après avec une partie de la carriole, mais hier soir on n'avait pas encore eu de nouvelle de l'autre cheval.

Ce matin, vers 10 heures le cheval de M. J. B. M. Dion, épicière sur la côte Ste-Geneviève, a pris l'épouvante sur la rue St-Georges, et a parcouru toute la rue St-Jean jusqu'à la côte du Palais où il a rencontré et frappé en plein poitrail un cheval conduit par M. William Power. On a pu arrêter l'animal sur les Remparts. Quant au cheval de M. Power ses blessures sont mortelles.

Rafle d'un cheval mexicain

Les personnes intéressées dans cette rafle, devront se rendre chez M. Joseph Poitras, rue d'Aiguillon, jeudi, le 29 du courant, à 8 heures du soir, où le tirage aura lieu.

**Onguent d'Holloway.**—Les grands changements de climat qu'éprouvent les soldats et les marins les exposent à une foule de maladies dont le développement est favorisé par le froid et les fatigues qu'ils endurent, et souvent, ce qui est à craindre, par leur propre négligence. Les remèdes d'Holloway offrent un moyen de guérison sûr et facile pour ces maladies constitutionnelles et locales qui proviennent si fréquemment du fait de résider dans des climats insalubres et du manque de précautions. L'emploi de cet onguent curatif est merveilleux, il nettoie la surface des plaies calme les palpitations et la souffrance dans les cas d'inflammation, et arrête les progrès des maladies de la peau. Les pilules purifient le sang, nettoient le foie et font disparaître tout ce qui est nuisible au système.

Aux sourds

Une personne guérie de surdité et de bruits dans la tête après 23 années, enverra une description de sa maladie GRATIS à toute personne qui en fera l'application à Nicholson, 177 rue McDougal, New-York.

Québec, 11 février 1890.

56g

Convulsions

Toutes les attaques d'épilepsie sont arrêtées gratis par le GRAND RESTAURATEUR NEVEUX du Dr Kline. Aucune convulsion après le premier jour d'usage. Cures merveilleuses. Directions et bouteille d'essai de \$2 gratuitement. Adresse au Dr KLINE, 951, Arch St. Phila., Pa

DECES

A Arthabaskaville, le 27 janvier courant, à l'âge de sept ans, un mois et vingt jours, Marie, Blanche, Cécile, Eugénie, enfant de L. P. Eugène Crépeau, Ecr., avocat, C. R.

Les larmes que son départ a fait verser sont moins abondantes que les fleurs de sa couronne dans les cieux.

BANQUE

— DE —

MONTREAL.

— 0. —

Capital-----\$12,000,000

Surplus-----\$ 6,000,000

— 0. —

Un département d'épargne a été ouvert en rapport avec cette succursale.

INTÉRÊT ALLOUÉ AUX TAUX COURANTS  
SUCCURSALE DE QUEBEC

COIN DES RUES

Saint-Pierre et Saint-Paul

Québec, 20 Nov. 1890.—3 mois

52

RE-OUVERTURE.

DUPÉRE & CIE,

SELLIERS.

81, 83 et 85, RUE ST-PAUL.

MM. DUPÉRE & CIE, informent leurs amis et le public en général, qu'ils ont à heté tout le stock de DUPÉRE & DAGNEAU, consistant en HARNAIS, ATTELAGES, etc., et qu'ils vendront que pour quelque temps

À 25 POUR CENT DE RÉDUCTION.

AVIS AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE

Messieurs les marchands de la campagne sont spécialement invités de profiter de cet avantage, et en y allant ils seront étonnés de la réduction qui a été faite sur tout le stock.

Qu'on se le dise.

Québec, 22 novembre 1890.—3m.

73

CONVULSIONS ARRÊTES GRATIS

MERVEILLEUX SUCCÈS  
FOLIE GUÉRIE  
Grand RESTAURATEUR NEVEUX du Dr KLINE pour toutes les MALADIES DU CERVEAU ET DES NERFS. La seule cure certaine pour les affections nerveuses, les convulsions, l'épilepsie, etc. INFAILLIBLE s'il est pris suivant la direction. Aucune convulsion après le premier jour d'emploi. Directions et une bouteille de \$2.00 sont envoyées gratuitement aux malades de convulsions, pourvu qu'ils paient le prix de l'express pour l'envoi. Envoyez vos noms, l'adresse du Bureau de Poste et de l'express du madale au Dr KLINE, 931 RUE ARCH, PHILADELPHIE, PA. Voir les Droguistes. DÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS.  
Québec, 17 déc.—4 oct. 1889—1an2fps. 1053

MARVELOUS DISCOVERY MEMORY

Mind wandering cured. Books learned in one reading. Testimonials from all parts of the globe. Prospectus post FREE, sent on application to Prof. A. Loisset, 237 Fifth Ave, New York.

Québec, 11 février 1890.—1an 2fps

Marché de Québec

FARINE ET GRAINS

Québec, 27 janvier 1891.

FARINE—Sup. extra, baril, 156.5	5 20	5 50
Extra .....	4 90	5 05
Fort pour boulangers	5 60	5 70
Extra du printemps...	4 40	4 50
Superfine No 2 .....	4 25	4 35
Fine .....	4 10	4 20
En poches de 100 liv,	2 50	2 75
Patente amer, qrts ...	6 75	7 00
Blé du Manitoba .....	1 30	1 40
" d'Inde jaune .....	0 75	0 85
" " blanc .....	0 00	0 85
Plé de semence d'Ontario.....	1 25	1 30
Pois .....	0 95	1 00
Avoine .....	0 55	0 56
Orge.....	0 65	0 72

LARDS, JAMBONS, ETC

Québec, 27 janvier 1891.

Porc frais, par 100 livres.....	6 50	7 00
" " par livre .....	0 11	0 12
" Salé, par livre .....	0 10	0 11
" " par baril.....	16 00	18 00
Jambons frais, par livre.....	8 00	8 10
" fumés par livre.....	0 14	0 16

BŒUFS, MOUTONS, ETC

Québec, 27 janvier 1891.

BŒUF—1ère qualité, par 100 liv. \$	8 00	8 50
" 2ème " " "	7 00	8 00
" 3ème " " "	5 50	7 00
" par livre, .....	0 08	0 10
Mouton, par livre.....	0 08	0 10
" da p intemps, chaque.....	3 00	5 00

VOLAILLES

Québec, 27 janvier 1891.

Volailles, par couple.....	0 50	0 60
Poulets, " .....	0 40	0 50
Oies, " .....	1 25	1 40
Dindes, " .....	1 75	2 00
Canards, " .....	0 75	0 80

PROVISIONS, ETC, ETC

Québec, 27 janvier 1891.

Beurre frais par livre.....	\$ 0 16	0 18
Beurre salé par livre.....	0 10	0 14
Patates par minot.....	0 30	0 40
(Eufs par douzaine.....	0 16	0 18
Sucre d'érable par livre.....	0 7½	0 08
Fromage par livre .....	0 12	0 14
Oignons par baril .....	5 50	6 06
Pommes par baril.....	4 50	5 00
Orange, boîte, Floride .....	4 50	5 00
" Valence, caisse .....	5 50	6 00
" Jamaïque, Bris.....	5 50	6 00
Citrons, par boîte.....	2 50	3 25
Tabac canadien en feuille par lb...	0 15	0 18

POISSONS

Québec, 27 janvier 1891.

POISSONS—Séché le quintal.....	\$ 4 75	5 00
Morue verte le baril..	5 00	5 50
Saumon, No 1.....	15 50	18 00
Hareng du Labrador		
par baril.....	5 50	6 00
Truite par quart .....	9 50	10 50
Morue No 1, grd brls	5 40	5 50
Huitres.....	3 50	3 25

MARCHÉ AU CUIR

Québec, 27 janvier 1891.

Cuir espagnol à semelle, No 1,		
par livre.....	\$ 0 23	0 24
" " " " No 2	0 21	0 22
Cuir à semelle dit Slaughter No 1	0 25	0 26
Cuir à harnais .....	0 27	0 30
Waxed Upper .....	0 35	0 40
Vache dite Buff et Pebbled, par pd	0 13	0 15
Vache à patente .....	0 15	0 17
Vache émaillée.....	0 15	0 17
Peau de veau, lourd, par livre.....	0 50	0 60
" " léger, .....	0 60	0 70
Cuir fendus, petits.....	0 24	0 25
" " grands.....	0 26	0 27

LES PRIX DU CHARBON

RED ASH

Québec, 27 janvier 1891.

Egg .....	\$6 60
Stove.....	7 00
Chestnut .....	7 00

WILKEBARRÉ

Egg .....	\$6 25
Stove.....	6 50
Chestnut .....	6 50

LAKANANNA

Grate .....	\$6 00
Egg .....	6 00
Stove.....	6 50
Chestnut .....	6 50

## Echos &amp; Nouvelles

## Le donier de Saint Pierre en 1889

La Suisse.....	\$11,000
La Pologne.....	17,000
L'Angleterre.....	19,000
L'Afrique.....	19,000
L'Asie.....	20,000
La Roumanie.....	20,000
L'Australie et autres parties de l'Océanie; la Russie et les pays scandinaves.....	20,000
La Belgique.....	21,000
Le Portugal.....	30,000
L'Irlande.....	36,000
L'Allemagne.....	36,000
L'Espagne.....	42,000
L'Amérique du Nord.....	57,000
L'Amérique du Sud.....	62,000
La France.....	62,000
L'Italie.....	71,000
L'Autriche.....	80,000

\$623,000

Dans un temps où les pouvoirs publics travaillent à dépouiller l'Eglise et son chef, il est de notre devoir, à nous particuliers, de donner généreusement et de travailler à ce que chacun fournisse son obole.

## Munitions

La fabrique de cartouches de Québec commencera prochainement la fabrication des munitions pour les fusils Martini-Henry. Jusqu'à présent on achetait ces munitions en Angleterre.

## Grippe

La grippe a fait une nouvelle apparition en cette ville et plusieurs de nos concitoyens en souffrent actuellement.

## Proclamation

Le gouvernement local a lancé une proclamation par laquelle une récompense de \$500 est offerte à celui qui fera découvrir le meurtrier de madame Joseph Houle qui fut tuée à la Pointe-du-Lac en septembre dernier.

## Un monument religieux

Une dame américaine fait ériger une statue à un missionnaire catholique

Mme Leland Stanford vient de compléter les arrangements et de marquer l'endroit où sera élevé un monument en l'honneur du P. Junipero Serra, pionnier de la foi catholique sur les côtes du Pacifique, Californie.

Le monument représentera un moine Franciscain débarquant d'un canot sauvage, la main droite élevée et bénissant.

Dans le canot sera une croix signe de salut que le missionnaire plante sur la terre qu'il vient évangéliser.

Les habits seront semblables à ceux portés par le moine lors de son arrivée sur la côte. Le tout est la reproduction fidèle d'un portrait du Père que l'on conserve encore. La statue reposera sur un bloc de granit taillé dans les carrières du lac Cristal, près de Circo.

Le monument sera érigé sur la réserve militaire de Monterey, Californie du Sud, dans un endroit élevé de la côte dominant la baie. Le P. Junipero est débarqué à cet endroit, le 3 de juin 1770.

Le dévoilement de la statue aura lieu dans quelques jours.

Les citoyens de Monterey font de grands préparatifs pour célébrer cet événement mémorable.

## Une vieille femme dans la détresse

Un procès aussi triste qu'intéressant se déroule actuellement en Cour de Circuit. Une vieille femme de 80 ans du nom de Maheux poursuivi ses deux garçons pour obtenir d'eux une pension alimentaire. Pendant longtemps elle mendia son pain, mais étant devenue trop faible pour continuer ce genre de vie, elle fut obligée d'avoir recours à ses enfants. Mais il paraît que ces derniers sont aussi pauvres que leur mère. Cependant la mère a obtenu jugement contre eux et dorénavant ils devront payer chacun \$1 par mois à leur vieille mère.

## Cause intéressante

A la cour du Recorder, hier, il s'est plaidé une cause assez intéressante.

D'après le plan du cadastre de la ville, MM. Allans, Rae et Cie sont désignés comme les propriétaires de la propriété située sur les deux côtés de la rue Champlain vis à vis leurs quais; leur responsabilité de propriétaires s'étendait jusqu'au sommet du rocher.

Le 29 décembre dernier une avalanche de neige est descendue du cap, bloquant le chemin, MM. Allans, Rae et Cie refusèrent de débayer la voie, alléguant qu'ils n'étaient pas responsables de cette avalanche tombée du cap qui est la propriété du gouvernement.

La cité, par l'entremise de ses avocats, se vit donc obligée d'intenter une action contre Allans, Rae et Cie pour les contraindre à débayer la rue.

Ils résistèrent, et c'est l'affaire qui vient d'être plaidée devant M. le Recorder Dery. La cause a été prise en délibéré.

## L'accident de St-Charles

Le malheureux Damase Turgeon, qui a été frappé par un convoi de l'Intercolonial, dimanche midi, en revenant de la grand'messe en compagnie de M. Adelard Samson, de Fall River, a succombé hier à ses blessures.

Le coroner du district, M. le docteur Marmette doit tenir une enquête aujourd'hui.

## Les débetures volées

On n'a pas encore réussi à découvrir les cinq débetures de \$1,000 chacune de la ville de Lévis qui ont été volées à la banque d'épargne de la rue St-Louis en juillet dernier.

M. George Veasy, gérant de la banque, est d'opinion que ces débetures finiront par se trouver, parce qu'elles ne sont pas négociables.

## Mort d'un vieux conducteur

Un type bien populaire dans le public voyageur vient de disparaître dans la personne de M. Pierre Charlebois, mort presque subitement hier matin à l'âge de 60 ans. Le défunt a été conducteur sur les convois de l'Ouest du Grand-Tronc pendant vingt-cinq ans. Il remplissait les mêmes fonctions sur le train de Québec, du Pacifique, depuis une dizaine d'années.

## Mariage

A St-Pascal, le 19 courant, le Rvd C. Baillargeon bénissait l'union de M. E. J. O. Blagdon, chef de gare à St-Philippe de Néri, et de Mlle M. L. O'Leary, fille aînée de feu le Dr James O'Leary.

## Nouvelles de Montmagny

A la réunion annuelle des membres du cercle dramatique et musical de Montmagny les officiers dont les noms suivent ont été élus unanimement pour l'année courante :

Président.—M. Cyrias Roy ;  
Vice-présidents.—MM. J. B. A. Lépine et P. G. Owens.

Secrétaire.—F. G. Bernier.  
Trésorier.—J. R. Lespérance ;  
Directeurs.—MM. P. A. Martineau et J. Eug. Lépine ;

Directeur musical.—Dr Jos. A. Paradis ;  
En réponse à une pressante invitation de quelques amateurs, les membres de ce cercle ont décidé de répéter à Saint-Michel de Bellechasse dans le cours de janvier. " Michel Strogoff " pièce qui a été fort goûtée et qui a fait salle comble à Montmagny.

## Une guérison merveilleuse

Nous venons de recevoir, dit l'*Etendard*, une nouvelle qui ne manquera pas de faire plaisir à tous nos lecteurs. On se rappelle que l'été dernier, M. Letondal, le pianiste si bien connu de Montréal, partait avec sa famille pour aller passer quelque temps à Paris.

On sait que M. Letondal était aveugle depuis l'âge de cinq ans. Or, une lettre reçue de Paris, annonce que grâce à une opération que nous pouvons dire merveilleuse, M. Letondal voit maintenant parfaitement bien.

## En Cour Supérieure

L'hon. juge Andrews a rendu ce matin en Cour Supérieure un jugement important dans la cause de Maltais vs Laroche. C'était une action en dommages au montant de \$650, parce que le défendeur avait vendu au demandeur du seigle de printemps pour du seigle d'automne.

Le juge a maintenu l'action de Maltais pour \$560 intérêt et frais.

## Beurrerie

On parle d'établir une beurrerie à Charlesbourg.

## Morte à la suite d'une noce

On nous rapporte qu'une jeune fille demeurant dans une paroisse pas très éloignée de Ste-Famille, Ile d'Orléans, est morte il y a quelques temps dans une circonstance assez particulière.

Il y avait une veillée de noces chez un voisin. On s'en était donné à cœur joie. Mlle X... avait partagé l'entrain général mais en rentrant chez elle, fatiguée, épuisée, elle s'est affaissée sur le plancher sans connaissance, et elle ne s'est plus relevée. On s'empressa autour d'elle, on fit tout pour le faire revenir à la vie, mais ce fut inutile. Elle était morte. La défunte était, dit-on, sujette à des attaques d'épilepsie.

## Arrestation

Le sergent Harpe a arrêté, lundi dernier, à St-Valier, un nommé Fournier, accusé d'avoir volé la somme de \$20 à M. Horace Corriveau, cultivateur de cette endroit. Le prisonnier a été logé à la prison de St-Thomas en attendant l'enquête.

## Drame de l'ivresse

Une mort subite accompagnée de circonstances assez étranges pour donner lieu à une foule de rumeurs, est arrivée hier l'après-midi, vers 5 heures, chez un nommé Daniel McCarthy dit Rosa, résidant au No 73, rue St-Eustache.

Un individu du nom de Daniel Harkin, âgé de 67 ans, de métier inconnu et vivant séparé de sa femme depuis quelques années, était en promenade hier chez M. McCarthy, ancien détective. On nous informe que selon l'habitude on se versa quelques rasades, et que vers 5 heures en se mettant à table pour manger, Harkin s'affaissa sur le plancher. Quelques instants après, il expirait sans avoir repris connaissance.

On courut quérir un prêtre et le docteur Léonidas Larue, mais ils ne purent exercer leurs ministères respectifs, car le pauvre malheureux était déjà mort.

M. le coroner Belleau a fait transporter le cadavre à la morgue aux fins de l'autopsie et d'une enquête qui sera tenue vendredi par le docteur Garneau, député coroner.

## Dans la neige

Un vieillard de 82 ans trouvé gelé à Saint-Raymond

Une nouvelle bien triste nous arrive de St-Raymond.

Un vieillard de 82 ans du nom de Pierre Hamel, demeurant sur le deuxième rang Colbert, à deux lieues de la gare de St-Raymond, a été trouvé mort mardi soir dans les circonstances suivantes, telles qu'elles ont été rapportées hier au coroner par M. Michel Dery, propriétaire de St-Raymond.

Dimanche, le vieil octogénaire était allé rendre visite à son fils qui demeurait une dizaine d'arpents plus bas que lui. Il passa la journée chez son fils, et, de bonne heure, le lendemain soir, il partit pour retourner chez lui, prenant apparemment une route autre que le chemin ordinaire pour raccourcir la distance qui le séparait de sa demeure.

La veillée avançait, et le vieillard ne rentrait pas au logis. Inquiets, les gens de la maison allèrent s'informer chez les voisins. On ne l'avait vu nulle part. On commença alors à faire une battue et au bout d'une couple d'heures de recherches on trouva Pierre Hamel, gelé à mort sur la petite route où il s'était aventuré. Il était près de neuf heures. Le coroner du district fut averti par téléphone à Lévis, et le député-caroner Garneau est parti ce matin par le train du lac St-Jean pour St-Raymond, aux fins d'une enquête.

## Pas mort

Le jeune Turgeon qui a été la victime de l'accident près de St-Charles, dimanche dernier, n'est pas mort, comme la chose a été annoncée. On nous prie de dire qu'il prend au contraire un mieux sensible.

## Obituaire

Nous apprenons avec regret la mort de Mme Langlois, l'épouse de M. Antoine Langlois, ancien prote au *Courrier*, arrivée hier après une courte maladie.

Nos sincères condoléances.

## La diphtérie à l'Ancienne-Lorette

Voici les cas de diphtérie qui ont été signalés dans la municipalité de la paroisse de l'Ancienne Lorette : deux familles de blanchisseuses, demeurant dans un rang isolé, ont été atteintes; chez l'une d'elles trois enfants sont morts et chez l'autre un seul cas, mais fatal. L'inhumation de ces quatre enfants a été faite conformément aux règles de l'hygiène voulues, et sous la surveillance prudente de M. le curé.

Il n'y a plus actuellement aucun cas de diphtérie dans la paroisse.

## Nouvelles de Nicolet

Hier, une magnifique soirée littéraire et musicale a eu lieu au séminaire de Nicolet, à l'occasion de la fête de M. l'abbé M. G. Proulx, supérieur de cette maison. Son Eminence le Cardinal Taschereau assistait ainsi que Mgr l'évêque de Nicolet et Mgr E. Moreau, évêque de St-Hyacinthe.

## Jugement

Son Honneur le juge Andrews a rendu jugement, hier, dans la cause de Genest vs les commissaires d'écoles de St-Antoine de Tilly.

Dans cette cause il s'agit de la construction d'une maison d'école à St-Antoine de Tilly. Le juge Andrews a donné gain de cause aux demandeurs et condamné les commissaires d'écoles de la paroisse à procéder avec diligence à la construction de l'école sur l'emplacement acquis pour cette fin de M. Ferdinand Allard. Les défendeurs sont aussi condamnés à payer les frais du procès.

## Concours d'architectes

MM. Tanguay et Vallée, architectes de cette ville, ont obtenu le premier prix dans un concours d'architectes pour les plans de l'église de Lorette.

## Prédiction

Louis Reebe, de Lee, qui s'est fait une réputation de prophète de température, en annonçant longtemps à l'avance, la grande tempête de mars 1888, vient encore de faire une sinistre prédiction; il annonce, pour le mois de février, une des plus terribles tempêtes de la saison.

Cette tempête doit sévir sur la Nouvelle Angleterre entre le 1er et le 15 du mois prochain. Le prophète Beebe est tellement convaincu de ses avancés, qu'il a écrit à tous les marchands de glace pour les avertir de se hâter de faire leurs provisions, car la neige sera si abondante qu'ils ne pourront rien faire.

## Une vraie tempête

Depuis hier matin de bonne heure, une tempête de vent de nord-est est passée avec violence sur Québec. La traverse entre Québec et Lévis a été presque impossible toute la journée d'hier. Les rues sont encombrées de neige et les convois de chemins de fer sont en retard depuis hier matin.

L'express d'Halifax n'a pu partir à son heure régulière hier l'après-midi.

A 8 heures hier soir, le Grand-Tronc n'était pas encore arrivé.

## Accident de chemin de fer

Pendant que le train de fret parti hier de Lévis était sur la voie d'évitement au Cap-St-Ignace, attendant le même train qui montait de la Rivière-du-Loup, ce dernier s'en venant très lentement, sa charrue a laissé la voie et a monté sur la charrue du train qui était sur la voie d'évitement. Personne n'a été blessé et les dommages sont très légers.

## Les deux mains gelées

M. l'abbé Coulombe, vicaire à la Jeune-Lorette, partait la semaine dernière pour aller rendre visite à son vieux père qui demeure à St-Thomas de Montmagny. Pendant sa visite — un jour qu'il faisait très froid — M. Coulombe sorti nu mains pour aider à son père et se donner une distraction. Il ne s'aperçut de rien. A son retour à la maison, M. Coulombe avait les deux mains gelées. On lui prodigua les soins que requérait son état.

Il est monté mercredi à Québec en compagnie de l'abbé Alphonse Talbot, vicaire à St-Thomas. Le Dr Catellier dit que le cas n'est pas dangereux mais que M. Coulombe a échappé à l'amputation de ses mains par la friction avec de la neige.

M. Coulombe s'en est retourné hier à la Jeune-Lorette. Il a environ quinze jours de repos à prendre.

## La cause Murphy vs Demers

La cause de Murphy vs Demers a été entendue hier matin devant Son Honneur le juge Casault, à la Cour Supérieure, division numéro deux. Il s'agit d'un fait divers publié dans l'*Evénement*, au mois d'octobre 1889, nouvelle qui a donné lieu à une poursuite en dommage pour \$199.99 de la part de J. Murphy contre le propriétaire M. Demers.

Plusieurs témoins ont été entendus. L'enquête a été close à 1 h. 30. La cause sera plaidée aujourd'hui.

M. T. Casgrain avec M. J. Turcotte occupait pour M. L. J. Demers et M. Lemay, de la société Lemay et Mackay, pour Murphy.

## A la Morgue

L'autopsie du cadavre de Daniel Harkin dont nous avons annoncé la mort subite hier, a été faite ce matin à neuf heures à la Morgue par les docteurs L. Larue et Lemieux.

Harkin demeurait au pied de la côte de Sillery. Le sergent Harpe a fait une descente hier à la maison où il demeurait. La porte était fermée, et il n'y avait personne à l'intérieur. Harkin était un journalier. Sa dernière besogne était de casser de la pierre en arrière de la halle Montcalm pour le compte de la Corporation.

## Décès

M. Urbain Lemieux, inspecteur de la compagnie du télégraphe *Great North Western* a succombé hier à une congestion de poumons accompagnée de maladie de cœur et des reins. Le défunt était âgé de 34 ans, c'était l'homme le plus fort de Québec.

## Une arrête de poisson qui cause la mort

Hier, on a enterré une femme qui est morte d'avoir avalé une arrête de poisson.

Vendredi, elle mangea du poisson et, par mégarde, avala une arrête qui s'est accrochée, en passant aux parois du larynx. Au lieu de requérir le secours d'un médecin, et après de vains efforts pour l'extirper, cette femme imprudente réussit à faire glisser l'arrête dans l'estomac où elle mit tout l'organisme en révolte. Le médecin fut appelé, mais trop tard. Cette pauvre femme est morte une couple de jours après, nous dit-on.

# LE SERMENT D'YVAN

(SUITE)

—Prions Dieu pour les pauvres naufragés, mes enfants, fit dame le Bihan.

—Oh ! crièrent les deux servantes de la Cérissaie qui, à défaut de cavaliers, se soutenaient l'une l'autre. Oh ! dame le Bihan, les Corniquels !

—Quoi ! dit la vieille femme avec terreur.

—Là dans l'arbre, j'ai ma manche toute déchirée.

—Ils ont enlevé ma coiffe.

—Jesus Maria, répéta dame le Bihan, vit-on jamais un temps pareil.

Sous l'effort de la rafale, un arbre s'était abaissé jusqu'aux jeunes filles, les avait dépouillées et se relevait poussé en sens inverse. On put alors, dans un éclair, voir les doigts crochus des Corniquels agiter la coiffe blanche et la manche rouge en riant aux éclats ; les malins effeuillaient les arbres sur la tête des promeneurs, leur jetaient au visage des pommes, des poires, des prunelles, tandis qu'au fond des bois, les loups gars hurlaient furieusement et que les chats courtauds devisaient d'amour dans les échaliers, obscurs.

—Oh ! fit l'instituteur, comment s'appelle l'esprit malin qui vient de m'enlever mon chapeau !

—Un poulpiquet bien sûr, dit Jacqueline la vachère, Jésus nous ne verrons pas le jour de demain !

A chaque coup de tonnerre, à chaque remous du vent, les servantes poussaient des cris de terreur. Joselle ne criait pas, mais elle avait aussi peur et, toute frissonnante, elle serrait le bras d'Yvan. Le jeune homme tremblait alors autant que sa compagne, mais ce n'était pas de frayeur ; il bénissait la tempête, il eût défié tous les ouragans, il eût fait ainsi cent lieues sous l'orage avec la Minôrez tremblante contre lui.

La marche n'était pas facile, sur cette route balayée par la rafale et sous cette pluie tombant à torrent.

—Corbleu, dit l'instituteur, si je pouvais attraper le poulpiquet qui a pris mon chapeau, il passerait un mauvais quart d'heure.

—Ce français nous portera malheur, crièrent les servantes, les nains n'aiment pas qu'on se moque d'eux.

—Je suis fâché, en attendant je m'enrhume, dit le jeune homme en éternuant bruyamment. Vous avez raison, dame le Bihan, on n'a jamais vu temps pareil ; si dans ce pays on voit le diable, ce doit être en des nuits semblables à celle-ci. Tonnerre la partie serait manquée, si on ne voyait pas le diable ce soir !

Un éclair, accompagné d'un craquement sinistre, répandit un cri d'effroi que cette évocation arracha aux quatre femmes. La foudre déracinait un gros arbre, que le vent roule à travers le chemin, puis des éclairs sillonnèrent la nue, sans interruption, et dans ce stupéfiant feu d'artifice, se dressait, messire Satan en personne. Non pas sous l'aspect d'un oup garou, d'un chat courtaud, d'un corbeau aux yeux de feu, mais sous sa forme naturelle, avec sa peau noire et

velue, sentent le bouc, avec ses pieds crochus, sa queue, ses cornes ses yeux flamboyants et sa redoutable fourche. Et ce n'était pas seulement des servantes et des vieilles femmes, folles de terreur superstitieuse, qui le voyaient ; c'étaient Joselle, la fille intelligente, Yvan le garçon instruit et sensé, le Merle, l'instituteur incrédule.

Pendant quelques secondes, ils le virent tous debout au milieu des zigzags de feu qui semblaient le traverser de part en part ; puis l'obscurité redevint intense, le vent plus violent, les grondements de la foudre plus effrayants.

Alors un éclat de rire strident domina le tumulte des éléments en démenée, un soufflet sépara dame le Bihan de son compagnon, des doigts crochus saisirent les épaules du pauvre instituteur ahuri, et une voix satanique lui cria :

—Tu as voulu me voir, maître cuisinier, me voici, apprends à ne pas railler ce que tu ignores.

Et, allongeant son pied fourchu, sur les basques de l'esprit fort, pâmé de frayeur, le diable l'envoya rouler dans le fossé, au fond duquel il entraîna dame le Bihan que, par hasard il accrocha au passage.

Un coup de manche de fourche étendit Yvan sur la route et Satan s'emparant de la belle Minôrez éperdue, la serra contre sa poitrine. Imprima un baiser de feu sur son bandeau de dentelle ; puis la laissant à moitié folle d'effroi, disparut dans un éclair aussi splendide que le premier. La foudre en tombant incendia un bouquet d'ormes ; c'était ainsi que Lucifer faisait à ses victimes un adieu, qui ne pouvait laisser aucun doute sur son identité.

En disant que le diable donna un baiser de feu à la belle Minôrez, nous n'avons pas voulu parler de l'intensité de sentiment que révélait cette caresse. C'étaient vraiment des lèvres enflammées qui s'étaient posées ardentes sur les cheveux de la jeune fille, seulement les femmes du Guémené entourent, d'un ruban long de quatre mètres, leur tête charmante, aussi en embrassant la guéménaise sur son bandeau, sa majesté infernale s'était, au demeurant montrée bon diable. Elle laissait un autographe indéniable, afin qu'un jour on ne crut pas à une simple hallucination.

Un quart d'heure après, les pauvres gens plus ou moins épeurés, plus ou moins endoloris, arrivaient à la Cérissaie.

L'orage continuait sans trêve, Fantic accroupie contre son âtre sans feu, écoutait sa toiture craquer d'un façon alarmante ; mais elle en avait vu bien d'autre, le bonhomme n'avait pas peur de l'orage, il se souciait moins encore des crierecks qui gémissaient autour de sa mesure. Jamais sa solitude n'avait été mieux assurée qu'en une semblable nuit ; il était onze heures, par un temps pareil pas un homme ne devait être dehors, il était entièrement sûr de n'être pas surpris, il n'avait pas même mis aux aguets ses oreilles, que l'avarice rendait si subtiles. C'eût été d'ailleurs inutile, le concert qui se donnait dans les taillis et dans la lande eût permis à une armée de cerner sa cabane sans qu'il eût pu l'attendre.

Ce n'est pas qu'il eût jamais été interrompu en ses occupations nocturnes, mais l'avare est soupçonneux, le moindre événement l'inquiète ; la visite inattendue des jeunes gens tourmentait le grigou, il songeait à déplacer son

trésor, de crainte que ses visiteurs insolites ne se fussent doutés de son secret. N'étaient-ils pas arrivés au moment où Fantic fermait sa cachette !

Avec quelle âpreté l'avare contemplant le contenu d'une boîte dans laquelle il plongeait et replongeait voluptueusement la main ; il frissonnait au contact de l'or, il se plaisait à le faire miroiter à la lueur vacillante de la résine. La boîte renfermait douze à quinze cents louis, il les avait souvent comptés, il voulut les raconter encore ; comme il commençait cette douce besogne, un coup de tonnerre, plus épouvantable que les autres, ébranla la maison jusque dans ses fondements. Les arbres des bois s'entrechoquaient avec rage, ont eût dit qu'ils s'acharnaient à se détruire, tant ils se ruaient, avec colère, les uns contre les autres ; la porte de la mesure céda sous l'effort de la bourrasque, Fantic se retourna avec terreur, le vent atteignit la résine, mais dans la lueur d'un éclair lui aussi avait vu le diable.

Satan s'élança vers le grigou, lui arracha la cassette, à laquelle l'avare se cramponnait avec rage, il en prit une poignée d'or qu'il jeta dans le trou du foyer et, poussant un éclat de rire sinistre, il disparut, comme il était venu, dans un éclair, au milieu des rugissements de la foudre. Dominé par une passion plus violente que la peur, Fantic se leva, voulut se précipiter sur le voleur satanique, il ne le put, il poussa un cri de désespoir, un seul, et tomba foudroyé sur le sol.

Vers minuit les aubergistes, leurs serviteurs et quelques voisins buvaient et fumaient en attendant la fin de l'orage ; tout à coup sous la violence de la rafale la fenêtre s'ouvrit ; la lumière s'éteignit, un pétard éclata dans leur salle ; puis, dominant les cris de frayeur un grand vacarme se fit dans la chambre de Postec, le jeune homme appelait lamentablement au secours. Bientôt il entra comme un fou, l'obscurité et le tohu bohu ne lui permettant pas de se diriger au milieu de ces gens affolés qui, pour se mieux sauver, se jetaient les uns sur les autres, il tomba dans la mêlée, où on sentait terriblement le roussi.

Pierre criait nerveusement et tremblait plus que personne.

—Oh ! Seigneur ! c'est la fin du monde ; ma fenêtre s'est ouverte et j'ai vu le diable !

Cependant Lebris réussit à se retirer du tas et à allumer la lampe. Chacun se leva, on éteignit les jupes et les vestes qui roussaient et on tâcha de s'expliquer.

Ce n'était pas chose facile, tout le monde parlait à la fois. Pourtant on finit par s'entendre et l'on se convainquit de ce fait étrange ; le diable, chacun l'avait vu, était entré en jetant des étincelles du feu infernal, poursuivant sa course il avait gravi l'escalier, pénétré dans la chambre du pauvre Postec et s'était enfui par la fenêtre.

Le lendemain, les dames Le Bihan, Yvan, le petit instituteur, confirmèrent cette opinion en racontant leurs diaboliques aventures. Madeloz, comme d'habitude, était allée dès le matin au Faniou couper des choux pour sa maisonnée elle remarqua qu'une partie du toit de chaume de la demeure de l'avare avait été enlevée sans doute par l'orage et que la porte était restée ouverte. De loin elle avait regardé par cette porte, puis elle,

était allée prévenir monsieur le Maire que le grigou était étendu à terre, le nez sur l'âtre.

Le village suivit son premier magistrat.

Fantic, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, était tombé la face sur son trésor ; ses lèvres baises les pièces bien-aimées. La mort était parfaitement naturelle ; il n'y avait pas de vol, puisque sous son visage, dans le trou, où il le cachait, se trouvait près d'un millier de francs en or.

C'était ainsi que devait finir l'avare excré ; le diable, qui rôdait depuis plusieurs jours autour de sa maison, était venu prendre son âme, l'enfer avait fêté son arrivée par une orgie épouvantable qui avait eu son contre-coup en ce monde dans l'orage diabolique de la nuit précédente.

Plusieurs personnes, et des plus dignes de foi, avaient vu Satan en quête de l'âme du mauvais riche ; il avait pris l'âme, mais il avait laissé le trésor maudit. Depuis quand le diable a-t-il besoin d'or !

## VI

### LE MENDIANT BRETON

Joselle, après avoir été plusieurs semaines malade de la frayeur que lui avait causé l'apparition et surtout l'horrible étreinte de Satan, reprenait sa belle santé ; les héros de cette étrange aventure se demandaient parfois s'ils n'avaient pas été le jouet d'une hallucination, si ce n'était pas la foudre qui avait brûlé la coiffe de la Minôrez ; puis les occupations, les soucis, les joies atténuèrent les souvenirs de cette nuit sinistre, cependant m'sieu l'instituteur ne se moquait plus du diable et ne raillait plus les superstitions bretonnes.

La prédiction du digne aubergiste s'était accomplie ; la cuisine de dame Lebris avait fait merveille, les épaules de Pierre Postec s'étaient redressées et ses joues remplies ; son teint était plus clair et, sous l'influence de la santé, ses yeux brillants étaient plus étincelants que jamais, il en faisait, comme toujours, ce qu'il voulait ; c'étaient des yeux conquérants et fascinateurs s'il en fut. La belle Minôrez le savait mieux que personne, sous l'éclat magnétique de ces superbes yeux noirs, qui ne se fixaient jamais sur elle que pour lui dire " je t'aime ". Son pauvre cœur, dont jusqu'ici, elle avait été si bien la maîtresse, s'en allait vers Postec, quoiqu'elle fit pour dominer une affection qui la troublait plus encore qu'elle ne la charmait.

Au Moyen-Age on eût dit que Pierre avait ensorcelé la jeune fille. Le Moyen-Age n'aurait pas eu tort ; il y a bien des moyens d'ensorceler, les plus dangereux ne consistent pas en malélices, amulettes, philtres ou pratiques du sabbat.

Avant l'arrivée de Pierre Postec, Joselle croyait qu'elle allait aimer Yvan, le beau, le noble jeune homme au cœur d'or, à l'âme loyale ; elle s'était probablement trompée. La passion n'était pas cette quiétude joyeuse et confiante qu'elle ressentait près d'Yvan, mais sans doute ces élans tumultueux qui, de son cœur montaient à son cerveau, lorsqu'elle apercevait Pierre Postec ; naguère elle était heureuse de rencontrer Yvan, maintenant elle s'inquiétait de ne pas voir Pierre ; près du premier elle

avait éprouvé la béatitude qui s'empare de la jeune fille aimée et satisfaite de l'être par un homme digne de sa tendresse ; le second captivait son imagination bien plus que son cœur.

Les jeunes gens devinaient à peu près les sentiments qui agitaient Joselle ; Postec voyait avec une orgueilleuse satisfaction croître son prestige. Yvan constatait avec douleur les progrès de son rival. Cependant Joselle ne se pressait pas de choisir, nul n'eût pu affirmer quel serait le vainqueur. Les deux prétendants comprenaient que leur sort définitif était à la merci d'un de ces événements qui, dans les affaires du cœur, déterminent subitement une préférence.

Quel serait cet événement ? Ne pourrait-on pas le faire naître ? Voilà ce que se demandaient les jeunes gens sans avoir trouvé encore de réponse satisfaisante.

Yvan revenait du marché, il suivait ce même chemin creux où jadis il chantait si gaiement ; aujourd'hui il se taisait, son regard assombri ne quittait pas le sol, son cœur était inquiet, la veille, Joselle avait été tout yeux, tout oreilles aux récits de Pierre. Le jeune homme souffrait d'autant plus qu'il était forcé de s'avouer que les histoires de son rival étaient très-intéressantes, qu'il avait eu des aventures fort émouvantes et fort honorables, c'était presque un héros. Joselle avait pleuré au récit de la prise d'une ville arabe ; le narrateur était si pathétique en disant les hasards de la bataille, le feu du combat, les dangers de la mêlée, l'ardeur de l'assaut, les périls courus en plantant le drapeau français sur les bastions ennemis, la mort bravée pour sauver son colonel, le courage, la force, l'adresse déployés pour arracher au cimetière des Arabes une famille française. Le pauvre Yvan n'avait jamais quitté ses cantons morbihannais, il n'avait point d'aventures, comment lutter contre un vaillant et beau soldat qui narre merveilleusement ses prouesses ?

L'infortuné en était là de ses tristes réflexions, lorsqu'un bâton noueux surgit au travers du chemin lui barrant le passage. Il tressaillit, leva les yeux, un sourire affectueux détendit ses lèvres. Un vieillard portant une besace à demi pleine, était assis sur une pierre à l'angle du chemin.

Les fermiers, surtout les édificiers et plus encore les propriétaires-cultivateurs, sont l'aristocratie des campagnes bretonnes, mais les mendiants autrefois venaient au second rang de la hiérarchie villageoise, ils étaient même peut-être au fond la classe la plus honorée. Représentants du Dieu qui a choisi la pauvreté sur la terre, on les hébergeait, on les choyait de porte en porte, on les écoutait surtout ; ils étaient les chroniqueurs perpétuels, les poètes populaires, les ambassadeurs des fiancés ; ils connaissaient la généalogie de toutes les familles, ils savaient dans ses moindres détails l'histoire de chaque paroisse.

Le mendiant qui arrêtait Yvan avait la plus vénérable tête de patriarche qu'on pût rêver ; grande barbe grise et longs cheveux blancs, large front où se lisaient l'honnêteté et la franchise ; ses yeux bleus, à demi-clos par la chute des paupières, rayonnaient de finesse et d'intelligence, sa bouche disait la bonté de son cœur. Conan était le roi des mendiants à dix lieues à la ronde, c'était un

grand honneur pour la maison où il demandait le vivre et le couvert. Chacun s'empressait autour de lui, il savait mieux que nul autre les secrets de tous, devinant ce qu'on ne lui disait pas ; il était moins bavard que ne le sont d'habitude les mendiants et il s'ingéniait à rendre le plus de services possibles à ceux qui lui étaient reconnaissants de vouloir accepter leur charité.

—Tiens, c'est vous, Conan, fit le jeune homme.

—Oui, mon garçon, si je ne t'avais arrêté, tu passais sans me regarder.

—Je ne vous avais pas vu, vieux père.

—Parbleu ! tu avais les yeux baissés, comme si tu pensais trouver quelque bonne inspiration dans la poussière du chemin.

La physionomie du vieillard avait une expression de bonhomie narquoise qui fit rougir Yvan.

—Vous vous moquez de moi ?

—Dieu m'en garde, mon fils, répondit le vieillard riant malicieusement.

—Ah ! riez tant qu'il vous plaira, bon père, vous ne me fâchez pas ; mais si je n'étais pas un homme je pleurerais volontiers.

—Par mon saint patron, ne me parlez pas de ces Barz, ils sont sensibles comme des femmes, ils savent chanter mais ne savent pas agir. Corbleu ! pleurer ! Voilà un mot que je n'eusse pas dit quand j'avais tes vingt-cinq ans. Saprissi ! n'y a-t-il plus de luttés dans les assemblées et les filles ne sont-elles plus le prix des braves.

—Les vieux usages s'en vont, Conan, les jeunes filles ne pensent plus comme pensaient leurs aïeux.

—C'est de la faute des jeunes gens, s'écria le vieillard, mais il ne s'agit pas de corriger le monde, voyons ton cas. Le vieux Conan t'aime, mon fils ; ton grand-père et moi avons chouanné ensemble, il a sauvé ma vie au péril de la sienne ; j'ai juré une reconnaissance éternelle à lui et à ses enfants. C'est pourquoi je ferai tout pour que tu sois heureux.

—Ah ! Conan, je crains bien que vous ne puissiez rien.

—Nous verrons. Tu en tiens toujours pour la Minôrez.

—La Minôrez ! oh non ! je donnerais dix ans de ma vie pour la dépouiller de ses galons, je voudrais la voir aussi pauvre que je le suis, j'aime Joselle et non l'héritière ; mais Joselle, mon Dieu, je l'aime, je mourrai si elle en aime un autre.

—Bien, bien, la folie et la mort sont de grands mots, qui se retrouvent souvent dans le verbiage des jeunes gens, le temps m'a appris le cas qu'il en faut faire.

—Conan !

—Suffit ! Tu ne peux savoir encore que l'oubli est une infirmité nécessaire à notre pauvre nature ; il y a tant de choses que tu ignores et dont mes cheveux blancs ont été témoins. Il n'y a pas longtemps encore, Joselle te voyait d'un bon œil, chacun disait que vous feriez sans tarder un ménage bien assorti.

—Je suis si pauvre.

—Minute, mon garçon. Joselle se soucie d'un mari riche, comme d'une guigne. A part l'argent tu es son égal ; ton bisaïeul était le plus riche édificier du pays, lorsque le bisaïeul de Joselle avait la plus petite tenue du canton.

—Il y a si longtemps.

—Qu'importe, en t'épousant Joselle Le Bihan ne se mésallie pas, tandis...

—Tandis ? reprit Yvan, voyant que le vieillard s'arrêtait.

Conan prenait une prise de tabac.

—Tandis, poursuivit-il, que Postec ne peut prétendre épouser une Le Bihan.

—Pourquoi ?

—Parce que son bisaïeul était un chien de cagou, venu de la ville pour exercer ici son état maudit de cordier.

—Il y a si longtemps, murmura encore le jeune homme, les vieilles idées s'en vont avec les vieilles mœurs.

—Je le sais, mais une Le Bihan ne peut épouser le petit fils d'un cagou, corbleu !... D'ailleurs ce Postec a un air qui ne me revient pas, qu'a-t-il fait à la ville, que sait-on de lui ?

—Beaucoup de choses bien honorables.

—Oui, qu'il raconte fort bien mais qui prouve qu'elles soient vraies ? Il a une figure changeante qui n'annonce rien de bon. Que cache-t-il sous les beaux dehors qui séduisent les niais, ne trompent pas le vieux Conan, je voudrais bien le savoir. Enfin le particulier ne me plaît point, il me trouvera entre lui et Joselle, une bonne enfant que j'aime, mais qui a le corps aventureux comme ceux de sa famille.

—Pierre Postec a tout ce qu'il faut pour plaire, soupira Yvan.

—Pas plus que toi.

—Hélas ! Joselle pense autrement.

—C'est ce qu'il faut savoir. Veux-tu que je sois ton ambassadeur ?

—Oh ! Conan, je n'aurai jamais l'audace de faire demander Joselle.

—Penses-tu qu'elle te fera demander ? Le jeune homme sourit.

—Qui dit ambassadeur, poursuivit le mendiant, entend rusé, adroit. Crois-tu que je vais te demander franchement comme j'ai l'habitude de le faire lorsqu'on me choisit pour Baz-valan ? Non, je veux savoir d'abord ce qui se passe dans la tête et dans le cœur de la belle, puis nous aviserons. Une idée, ce qu'on n'ose dire, on le chante ; moi ce que tu voudrais faire savoir à Joselle, tu es le meilleur de nos Barz, compose un Sône, je le retiendrai et le répéterai fidèlement.

Yvan réfléchit un instant, puis, s'adressant au front de son rustique attelage, il leva les yeux au ciel, comme pour en faire descendre l'inspiration, et commença. Lorsqu'il s'arrêtait, le vieillard ajoutait quelques mots qui aiguillonnaient la verve du poète.

Quand ce fut fini le mendiant se leva.

Bien, mon fils, aie bon courage, en entendant ce Sône, la Minôrez se trahira à son insu.

Le vieillard prit un chemin de traverse, il arriva en moins d'un quart d'heure à la Cerisaie.

Joselle en tenue de ménagère, manches retroussées et tablier blanc, présidait à la confection des confitures. Sur le feu un vaste bassin de cuivre, que surveillait Mathurine, cuisaient les fruits ; le sirop déjà en ébullition faisait un petit clap, clap, tout à fait réjouissant ; sur la grande table était un autre bassin rempli de marmelade, arrivée à complète cuisson, la jeune fille y plongeait une cuiller d'étain, brillant comme de l'argent, elle la retirait pleine et la vidait dans des pots de verre, rangés sur la table. Une servante enlevait les pots

à mesure qu'ils étaient remplis, pendant que Pierre Postec, assis à l'autre bout de la table coupait des ronds de papier pour couvrir les confitures, tout en taquinant la jeune fille avec de joyeuses plaisanteries et de hardis compliments. Elle riait et rougissait tour à tour, pendant que dame le Bihan, qui avait sa large part des attentions du jeune homme, se disait qu'il ferait un bien agréable neveu.

Du seuil de la porte, Conan embrassa cette scène d'un regard, son front se rembrunit.

—Hum ! grommela-il, les choses en seraient-elles là ! Il ne perd pas son temps, c'est un audacieux gaillard.

Saperlotte, il faut que je m'en mêle. Dieu veuille qu'il ne soit pas trop tard.

Le vieux pauvre fit résonner son bâton sur le pas de la porte. Tous les visages se tournèrent vers lui.

—Bonjour, dame le Bihan, et la compagnie, dit-il d'une voix sonore.

—Bonjour, Conan, fit la vieille femme sans quitter son tricot, vous avez bien fait de venir aujourd'hui, nous avons la soupe fraîche et une andouille sur de la purée dont vous me direz des nouvelles.

—Ah ! s'écria Joselle, c'est le bon vieux père Conan, le cher tonton pauvre !

En Bretagne les jeunes gens appelaient naguère, par respect, les personnes âgées mon oncle et ma tante, cet usage patriarcal ne s'est conservé que chez les paysans et dans quelques bonnes vieilles familles où, le jour de la Donne, nous avons entendu les enfants dire : — „ Maman, des sous, voici un tonton „ pauvre ! ”

La jeune fille laissa la cuiller dans le chaudron, s'avança vers le vieillard, lui prit affectueusement le bras et le conduisit au foyer. En septembre on se chauffe volontiers.

Postec ne comprit pas la poésie touchante du tableau qu'il avait sous les yeux. Cette charmante enfant, soutenant, avec sollicitude, ce vénérable vieillard, était cependant agréable à voir ; il fronça ses épais sourcils.

—Morbieu, pensa-t-il, est-on encronté en Bretagne ! dans les grandes villes, ce vieux propre à rien serait écroué au dépôt de mendicité.

Si l'honnête garçon eût eu quelques notions d'histoire, il eût trouvé préférable encore l'asile que donnaient les Romains aux prolétaires, vieillards ou infirmes, dans l'estomac de ces délicieuses murènes que les Luculus nourrissaient ainsi avec une parfaite économie domestique.

—Que Dieu bénisse notre Minôrez, dit le vieillard, qu'il lui accorde un époux digne d'elle.

C'était le souhait du mendiant aux belles filles qui dorlottaient sa vieillesse : Joselle, d'habitude, répondait : „ Amen ” puis riait et lutinait le bonhomme.

Aujourd'hui elle ne répondit rien et rougit sous le regard affectueux mais singulièrement interrogateur du vieux pauvre. Pour dissimuler son trouble, elle retourna à ses confitures, pendant que Postec répliquait :

—Si la belle Minôrez attend, pour se marier, de rencontrer un mari digne d'elle, elle restera fille. Elle est de celles qui sont forcées de choisir parmi les moins indignes.

L'enfant sourit flattée, cet homme remuait sans cesse en elle la lie que le

péché originel a déposé hélas ! au fond de toutes les âmes, c'était ainsi qu'il la subjuguait. Certes Yvan, nous l'avons entendu, ne ménageait pas les compliments à la jeune fille, mais ils reflétaient la sérénité de son cœur et avant tout une affection aussi respectueuse qu'ardente. Dans la bouche de Postec, les mêmes mots avaient une signification différente, ce n'était pas comme la fiancée choisie qu'il disait aimer Joselle, il affectait de l'adorer comme une divinité. Vieille rouerie satanique, c'est pour avoir voulu être comme Dieu que le premier homme est tombé.

—Ta, ta, ta, dit Conan, je n'aime pas qu'on donne tant de gloire aux jeunes gens ! Joselle est joli, et brave fille comme pas une, mais il est des gars qui la valent.

—Tu en connais toi, homme ?

—Pierre ! fit dame le Bihan avec surprise, as-tu oublié comment, chez nous, on parle à la vieillesse.

Le jeune homme se mordit les lèvres. Joselle remplissait consciencieusement ses pots de confiture sans regarder personne. Conan répondit :

—Oui, j'en connais, mais ce ne sont point des revenants des villes.

—Merci, Monsieur Conan, fit le jeune homme avec ironie,

Cette fois l'impertinence dépassait toute mesure, la blonde Joselle fronça ses fins sourcils en regardant son adorateur.

Pierre pensait : " Au diable toute cette sequelle d'imbéciles, à commencer par la belle pour finir par ce vieux gueux. Saperbleu, le rôle que je joue ici n'est pas gai, ma patience diminue chaque jour, je ferais peut-être mieux d'aller dans une grande ville manger joyeusement les économies du bon Fantic. Morbleu, si la Minôrez voulait mettre sa fortune sous la pierre de son foyer, je laisserais la bégueule aux prétendants de ce village. Mais vingt mille francs sont peu de chose ; tandis qu'ici, avec cent mille francs de rente, je serai le premier du canton et j'aurai le sou de poche pour aller me divertir ailleurs ; cela vaut quelque peine.

—Tonton, fit Joselle pour couper court à cet incident désagréable, tonton, n'avez-vous rien de nouveau à nous conter aujourd'hui.

Le mendiant jeta un regard de défi au jeune homme.

—Peut-être, ma fille, répondit-il.

—Qui donc, bon père ?

—Un Sône que j'ai entendu chanter aujourd'hui même et que personne n'avait ouï avant moi.

—Où se chantait-il ?

—C'est mon secret.

—Savez-vous qui a fait le Sône ?

—Ma mignonne, c'est encore mon secret.

—Vous êtes bien mystérieux aujourd'hui.

Le vieillard sourit malignement.

—Conan, ne voulez-vous pas dîner avant de chanter le Sône ? demanda l'excellente dame le Bihan.

—Je ne dinerai pas ici.

—Oh ! par exemple, vous ne nous ferez pas cette injure.

—Ma bonne Louise, il ne faut pas vous fâcher, j'ai promis ailleurs.

—Ailleurs vous n'aurez pas une andouille comme celle que nous allons manger tout à l'heure, croyez-moi, restez chez-nous.

—Impossible ! je vais chanter le Sône

que la petite grille d'entendre, puis je me sauve.

Le vieillard commença d'une voix chevrotante :

" Sous la branchée, dans le bois sombre le ramier solitaire chantait.

" Il chantait le ramier solitaire, son œil était triste, tremblante était sa voix, son cœur gémissait dans la nuit obscure.

" Il chantait, son chant arrachait des larmes ; il arrachait des larmes le chant du ramier solitaire.

" O ma colombe, pourquoi fuis-tu ma présence, pourquoi tes roucoulements ne répondent-ils plus à mes chants ?

" Dans l'air plane le milan férocé ; le milan férocé a vu ma douce colombe.

" Sous l'œil fascinateur de l'oiseau de proie ma colombe a frémi. Le milan regarde ma colombe, ma colombe s'envole vers le milan.

" Hélas ! ce charme, qui pourra le rompre, qui arrêtera le vol de ma bien aimée, qui l'arrachera aux serres du vorace !!!

" Elle monte, elle monte, le milan descend, il descend rapidement, sans quitter du regard la pauvrete.

" O ma colombe, ô ma tendre amie, si tu me regardais, il cesserait le charme fatal, au milan tu échapperais.

" Malheur sur moi, mon chant ne séduit plus ma douce colombe elle va rejoindre le vorace, le milan va la dévorer.

" Il va la dévorer le milan il ne l'aime pas : l'appetit guide le regard de l'oiseau de proie l'amour inspire les roucoulements du ramier.

" Ainsi chantait le ramier solitaire, en l'écoutant la forêt tremblait ; elle tremblait la forêt ombreuse, elle devenait le malheur de la douce colombe."

Conan n'avait pas quitté des yeux la Minôrez, pendant ce Sône. Celle-ci avait d'abord manifesté quelque surprise puis elle avait regardé Conan et avait souri en baissant les yeux. Les plaintes d'Yvan elle avait vite reconnu l'auteur du Sône, l'avaient touchée, mais ses prophéties détruisirent cette vague émotion elle les considéra comme dictées par le dépit.

Le mendiant lut facilement ces impressions sur le visage de la jeune fille.

" Je suis distancé, pensa-t-il, il faudra user des grands moyens. Patience, mon gremlin, se dit-il, répondant par un regard de défi au regard railleur de Pierre Postec, patience, le vieux Conan n'a pas dit son dernier mot, tu ne possèdes pas encore les galons d'or de la Minôrez.

VII

LES GRANDS MOYENS DU VIEUX CONAN

Yvan attendait le vieillard avec une impatience fébrile, dès qu'il l'aperçut.

— Eh bien ! dit-il.

— Eh bien ! mon fils, tu avais raison les choses sont plus avancées que je ne le croyais.

—Hélas ! je ne le savais que trop !

—Cela te servira beaucoup, mon garçon, de passer ton temps à gémir, comme le ramier salutaire.

—Mais, mon pauvre bon Conan, que voulez-vous que j'y fasse, puisqu'elle me préfère un autre.

—Cœur timide ! On cherche, on imagine, on essaie enfin de l'emporter sur

son rival.

—Croyez-vous, Conan que je n'aie pas échafaudé projets sur projets ? Je les ai tous rejetés les uns après les autres, ils ne valaient rien.

—Je suis plus heureux que toi, j'ai trouvé un excellent moyen d'enfoncer ce Postec, que Dieu confonde.

—Un moyen sûr ? fit le jeune homme avec joie.

—Sûr ! je t'attendais là, si on n'es-

sayait qu'à coup sûr, où serait le mérite de la lutte ? Ne seras-tu pas, mon fils qu'il n'y a que de deux choses dont l'homme soit sûr : souffrir et mourir.

—Quel est votre moyen ?

La paroisse de Stival a de mauvaises récoltes depuis deux ans : Cléguérec, au contraire, a des moissons superbes ; les gars de Stival ont un vague désir d'aller réclamer la Soule à ceux de Cléguérec, afin de ramener ici l'abondance. Postec est fort et agile, mon ami Yvan l'est autant que lui ; Postec est de Stival, Yvan de Cléguérec, la Minôrez ayant des biens dans les deux paroisses n'a pas d'intérêt de clocher, son cœur sera donc au victorieux. Joselle, pas plus qu'une autre fille de nos pays, n'épousera le vaincu de la Soule, une femme ne peut aimer un homme qui est la risée et le mépris du canton, elle se décidera pour le vainqueur.

—Oh ! vieux père, s'écria Yvan, quelle bonne idée. Toutes les fois que j'ai lutté pour la Soule, je l'ai gagnée.

—Oui, Postec le sait et te la disputera. Sois vainqueur, Dieu fera le reste et le vieux Conan l'y aidera. Je vais organiser la Soule le plutôt possible. Ne cesse pas tes visites à la Cerisaie, j'irai aussi quelquefois de ce côté.

Nous croyons devoir expliquer ce qu'était cet antique jeu de la Soule, en si grand honneur en Armorique jusque dans la première moitié de ce siècle.

La Soule était une balle de cuir qui se lançait et se rattrapait avec une branche fourchue de coudrier. Les joueurs allaient ainsi lançant, attrapant, relançant la balle, jusqu'à ce qu'une des paroisses vinsent la lui réclamer. Quelquefois dix paroisses se disputaient la Soule, le plus souvent la lutte se circonscrivait entre deux paroisses limitrophes. Dans les anciens temps, lorsque les jeunes gens d'une paroisse avaient décidé d'aller chercher la Soule, le curé annonçait en chaire cet événement qui passionnait tout le pays ; plus tard le bedeau le publiait sur la place après la grand'messe.

Lorsqu'on sait ce qu'était autrefois l'amour du clocher, on conçoit facilement l'acharnement que les partis rivaux devaient apporter dans une lutte, où la superstition attribuait de meilleures récoltes à la paroisse triomphante. L'intérêt et l'amour-propre se réunissaient pour exciter violemment ces gars bretons, naturellement batailleurs, braves, hardis, faits pour la lutte, agiles à la course, ne craignant pas plus de recevoir les coups qu'ils n'hésitaient à en donner : population guerrière qui a fourni peut-être à la France ses meilleurs soldats. Dans cette rivalité de paroisses, les jeunes gentilshommes étaient aussi ardents que les jeunes paysans, ils se boxaient avec eux de leur mieux ; c'était une vraie petite guerre à coups de poings, où les plus braves et les plus adroits étaient les premiers.

Ces jeux amenaient généralement des rixes sanglantes, d'autant plus à redouter que les passions de ces tempéraments sauvages étaient plus surexcitées et que l'usage établissait que les coups et même la mort, reçus dans les péripétie du jeu, ne donnaient lieu à aucune poursuite ; ces accidents faisaient parties des éventualités de ce belliqueux amusement. Une semblable tolérance pouvait faciliter les vengeances particulières, c'est une des raisons qui ont fait tomber en désuétude le fameux jeu de la Soule. Dès que la justice a voulu s'en mêler, il ne pouvait plus exister ; quelque fût la loyauté des jouteurs, punir les auteurs des accidents était presque injuste, car, dans l'ardeur de ces luttes qui entretenaient l'humeur guerrière de nos populations compagardes, il était impossible d'empêcher les coups et les rixes par conséquent leurs suites sanglantes.

Conan ne perdit pas de temps, il multiplia ses visites dans les fermes, ses causeries aux cabarets et sur les marchés, il excita l'amour-propre des jeunes gens, il réveilla la crédulité des vieillards, en moins de quinze jours, Stival résolut d'aller réclamer la Soule à Cléguérec qui la possédait depuis plusieurs années, déjà le goût de ce jeu diminuait.

Le second dimanche d'octobre, le bedeau tout ragaillardi à la pensée d'une lutte, où il avait brillé naguère, donna un roulement de combat sur son vieux tambour, enfla sa grosse voix et adressa aux paroissiens, assemblés sur la place pour l'entendre, le discours suivant :

" Apprenez, vous tous qui m'écoutez, que plusieurs gars de Stival invitent ceux de cette paroisse qui ont bon pied, bonne main, bon œil et cœur vaillant, à se joindre à eux dimanche prochain pour réclamer la Soule aux freluquets de Cléguérec qui font les faquins aux assemblées avec leurs habits blancs. Le vieux Conan leur a porté le défi de la paroisse ; trop longtemps ils ont gardé la Soule, gage des bonnes récoltes, il faut la leur arracher et ramener l'abondance dans les greniers de Stival.

(A suivre)

Les médecins recommandent fortement  
**WYETH'S MALT EXTRACT**

(LIQUIDE)

Aux malades souffrant de fatigues des nerfs, pour améliorer l'appétit, aider à la digestion, un Tonique de mérite.

40 CENTS LA BOUTEILLE.

LE PURIFICATEUR DU SANG  
le plus satisfaisant

**CHANNING'S SARSAPARILLA**

(SALSEPARILLE DE CHANNING)

Est un grand Restaurateur de la Santé. Guérira les maladies de la peau les plus mauvaises ; guérira le Rhumatisme ; guérira le Scrofule.

Grande Bouteille, \$1.00.

**ALLEN'S LUNG BALSAM**

(BAUME D'ALLEN)

POUR LA CONSOMPTION,

Toux, Rhumes négligés, Bronchites, Asthme et toutes maladies de Poumons. Trois grandeurs de bouteilles, 25c, 50c et \$1.00.

POUR MAL DE TETE et NEURALGIE

**THE D. L. MENTHOL PASTER**

(EMPLATRE MENTHOL)

Pour Lumbago, Sciatique, crampes au cou, Tic, points de côté, douleurs rhumatismales et rhumatisme chronique. Chaque emplâtre est dans une boîte de ferblanc à l'épreuve de l'air. 25 Cents.

**WYETH'S BEEF, IRON AND WINE,**

(BOEUF, FER ET VIN)

Pour Paleur, Faiblesse, Palpitation de Cœur.

Restaurateur de mérite pour les Convalescents. Combine la nutrition avec le stimulant. Soyez certains de demander celui de WYETH, le seul VÉRITABLE.

Québec, 29 novembre 1890.—Jan m s.

Donnera du Ton aux Nerfs,  
Donnera de la Force aux Muscles,  
Donnera de l'Embonpoint,

*the*  
**D.L. Emulsion.**

Donnera de l'Appétit,  
Donnera du Soulagement aux Consomptifs,  
Donnera Fin à la Toux Chronique et guérira les Poumons.

Québec, 29 novembre 1890—Jan.

**EPILEPSIE.**

CEUX qui souffrent de crampes et de débilité nerveuse sont guéris sûrement par une méthode approuvée et absolument sûre. Écrivez par lettre. Envoyez un récit complet des symptômes et adressez en envoyant des timbres postes pour la réponse, à

"HYGIEA OFFICE,"

New-York.  
104

Québec, 26 juin 1890

**A VENDRE.**

LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ connue sous le nom de CHATEAU-BIGOT, dans la paroisse de Charlesbourg, contenant 140 arpents de terre en superficie, dont 20 dans un bon état de défrichement.

Trois cours d'eau arrosent cette terre avantageusement située sur le versant d'une colline bien exposée.

Les bois qu'on y rencontre plus communément sont : l'épinette rouge, l'épinette blanche, le bouleau, des pins plusieurs fois scapulaires, et des érables,—mille en nombre—assez gros pour former une sucrerie.

Il y a aussi beaucoup de chasse et de pêche.

Pour les conditions de vente s'adresser à

M. LÉGER BROUSSEAU

11 & 13, Rue Buade, Québec.

**AUX NOUVEAUX ABONNÉS**

CONDITION :

**\$1.00** POUR **\$1.00**  
—UNE—**PIASTRE**

VOUS RECEVREZ LE

"**JOURNAL DES CAMPAGNES**"  
Pendant douze mois.

Ne manquez pas de vous abonner au *Journal des Campagnes* qui se publie tous les JEUDIS, contenant 16 PAGES DE MATIÈRE A LIRE. En outre, nous donnons comme prime aux nouveaux abonnés

Le mois de Ste Anne et St Joachim

S'adresser à

**ELZEAR BÉDARD**

Agent du *Journal des Campagnes*,

11 & 13, Rue Buade, Québec.

**Vendeurs demandés**

POUR SOLLICITER DES COMMANDES POUR LA

**Pépinière Canadienne de Hardy.**

DES HOMMES honnêtes, énergiques, de 25 ans et plus, peuvent trouver de l'ouvrage régulier durant les prochains douze mois. Pas besoin d'expérience. On donnera des instructions complètes. On engage sur salaire et pense payées, ou à commission. Adressez, [désignant l'âge et envoyant votre photo raphie] "STONE et WEL-LINGTON," Montréal, Qué., J. W. BEALL, gérant. Nommez ce journal.

Encouragements particuliers pour des hommes nouveaux.—Épinières; Fonthill, Ont. Etablies 184, 425 acres, les plus grandes pépinières du Canada.

Québec, 5 juillet 1890—6m

111

**A vendre**

200 ACRES de terre, dont 160 en bois franc, pouvant former une belle sucrerie, à DIX MILLES seulement du village de Mégantic et du chemin de fer du Pacifique. Il y a plus de 20 arpents en culture.

Pour plus amples informations s'adresser à

ANDRÉ BERNIER,  
Sainte-Cécile de Whitton,  
Co de Compton.

Québec, 14 mai 1890—

77



CHEMIN DE FER

**QUÉBEC CENTRAL**

Ligne de Québec, Boston, New-York et les Montagnes Blanches

La route la plus directe et la meilleure pour Boston et tous les points de la Nouvelle-Angleterre, Sherbrooke, et le Lac Memphrémagog

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parloirs et dortoirs entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston sans changement.

LE 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE, le 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE, les trains circuleront comme suit :

EXPRESS.—Départ de Québec, par le bateau-passeur de 1.00 heure P. M., et à 1.35 heures P. M. Arrivant à la Beauce Jct, à 2.35 P. M. Arrivant à Sherbrooke à 3.00 P. M. Arrivant à New-Port, Vt, à 10.1 P. M. Arrive à New-York à 10.12 A. M. Par char parloir, buffet, fera partie de ce train de Québec à Springfield changera de connexion à New-Port et Rivière-Blanche, Jct., avec chars dortoirs pour Boston et à Springfield avec chars dortoirs pour New-York.

MIXTE.—Part de Québec par le bateau-passeur à 1.30 heure P. M., de Lévis à 2.00 heures P. M. arrive à la jonction de la Beauce à 5.50 heures P. M., arrive à St-François à 6.45 P. M.

LES TRAINS ARRIVENT A QUÉBEC.

EXPRESS.—Part de New-York à 4.00 heures P. M., de Boston à 7.15 P. M. de New-Port à 5.45 A. M., de Sherbrooke à 9.00 A. M. Arrive à Lévis à 3.00 heures P. M., et à Québec par le bateau-passeur à 3.15 P. M.

Char Mona que, dortoir, parloir et buffet, faisant partie de ce train de Springfield à Québec.

MIXTE.—Part de St-François à 6.00 heures A. M., de la jonction de la Beauce à 7.00 heures A. M., arrive à Lévis à 10.2 heures A. M., et à Québec par le bateau-passeur à 10.30 A. M.

Tous les trains express sont chauffés par la vapeur de la locomotive.

**CONNECTIONS.**

A Lévis et Harlaka Jct., avec l'intercolonial; à Sherbrooke, avec le Boston & Maine R.p., pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre; à Dudsw. Il Jct., avec la Division Upper Coos du Chem. Central.

Billets émis et bagage chèque à tous les endroits.

J. H. WALSH

Gérant gen. fret et passager.

FRANK GRUNDY,

Surintendant général.

Québec, 28 novembre 1890

86



JONG D'OR SOLIDE,  
35c. pour un jong valant \$2.

Ce jong est fabriqué d'une composition métallique reconstruite de deux lourdes lames d'acier solides de 1 1/2 karat. Il est garanti et recommandé par les agriculteurs et les jardiniers de tous les pays. Une garantie "bona-fide" est envoyée avec chaque jong ainsi qu'un blanc, que vous pouvez remplir et renvoyer avec le jong s'il ne vous donne pas satisfaction; alors nous vous remboursons votre argent. Ce jong se vend généralement \$2.00, on ne peut le distinguer d'avec un de \$10.00. Pour introduire nos jonges et nos bijoux, nous enverrons ce jong et en plus notre Catalogue et nos Termes Spéciaux aux Agents, etc., sur réception de 50c. en timbres-postes. L'annonce d'un jong de cette qualité n'a jamais été faite auparavant. Envoyez vos commandes aussitôt que possible; car bientôt il sera trop tard. (Envoyez un morceau de papier de la grosseur de votre doigt.) Adressez SEARS ET CIE., 113 Rue Yonge, Toronto, Can.

Québec, 6 novembre 1890.

A

**USE FERRY'S SEEDS**

BECAUSE THEY ARE THE BEST.

D. M. FERRY & Co's  
Illustrated, Descriptive and Priced  
**SEED ANNUAL**  
For 1891 will be mailed FREE to all applicants, and to last season's customers. It is better than ever. Every person using Garden, Flower or Field Seeds, should send for it. Address D. M. FERRY & CO. WINDSOR, ONT. Largest Seedsmen in the world

Québec, 8 janvier 1891.—4m 11ps

84

**SANTÉ POUR TOUS**

**Pilules et Onguent Holloway**

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Féminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables

L'ONGUENT

Est un remède infailible pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures à coups, Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme.

Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme

Ces Médecines sont préparées seulement à l'établissement du PROFESSEUR HOLLOWAY,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, OXFORD STREET,

Et se vendent à 1s. 1/2., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22 et 33s. le Pot ou la Boîte et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533, Oxford Street, Londres, et de la falsification.

Québec, 3 septembre 1885

**GERVAIS & HUDON**

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ETATS-UNIS

Aussi : Instruments de fabriques canadiennes.

TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS :

HEINTZMAN & CIE,

WM. BELL & CIE,

MASON & RISCH,

DOMINION & CIE, Etc



ORGUES ET HARMONIUMS

WILLIAM BELL & CIE,

DOMINION & CIE,

THOMAS & CIE,

SCHIEDMAYER, Etc.

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

MACHINES A COUDRE :

New Williams, et DEVIS, à entraînement vertical.

AUSSI :

COFFRES DE SÛRETÉ (sûreté) VERRES (Show Cases)

11, Rue St. Joseph, S. B. Québec.

TELEPHONE: Boîte 27

Québec, 10 janvier 1890—10

**Livres à Vendre**

A LA LIBRAIRIE DU

**"Courrier du Canada"**

Fleur du Carmel, par le Révd Père Antoine Braun, \$1.00.

L'Épître, par l'abbé H. R. Casgrain, \$2.00

Miselle contenant les messes de la bienheureuse Vierge Marie et les messes des défunts. Imprimé en très gros caractère. \$10.00.

L'amour du Cœur de Jésus ou le Véritable Trésor de l'âme. Prix : 25 cents

Mois de St-Joseph, 5 cents.

Le Journal des Jésuites. [quelques exemplaires seulement], \$25.00.

A la Porte du Paradis, par André LePas, prix 10 cents.

Guide indicateur des sanctuaires et lieux historiques de la Terre Sainte, en 3 volumes, \$2.00.

Tenue des Livres, en partie simple et en partie double, par M. Napoléon Lacasse, Prof. R. N. L., \$6. la douzaine.



Québec, 16 septembre 1890.

**Couverture des toits.**

LE FEUTRE DE CAOUTCHOUC pour la couverture des toits, coûte seulement \$2.00 par 100 pieds carrés. C'est une excellente préparation qui dure des années et n'importe qui peut en faire usage.

Envoyez une estampille si vous voulez avoir un échantillon et de plus amples détails.

La compagnie de feutre de caoutchouc pour toiture, 39 & 41 West Broadway, New-York.

On demande des agens locaux.

Québec, 7 Août 1890.

129

CONDITIONS

JOURNAL

**DES CAMPAGNES**

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement :—UNE PIASTRE. POUR LA-FRANCE :—10 FRANCS

Strictement payable d'avance.

**T.H.S. CHAPUIS,**

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LÉGER BROUSSEAU,

ÉDITEUR

11 & 13, Rue Buade, Québec

CANADIENS DES POUMONS, ASTHME  
ONT GUÉRISSEBLES La méthode, prompt et certaine, établie par des remèdes excellents et effectifs. Après quatre semaines d'emploi un soulagement certain sera ressenti. Envoyez le récit complet des symptômes, et adressez, en envoyant des timbres poste pour la réponse, à  
HYGIEA OFFICE,  
New-York.  
105  
juin 1890